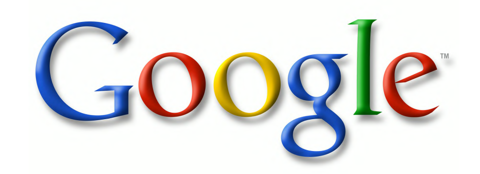
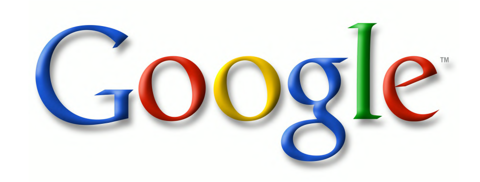





a39015 01802752 7b



Henry Drummond,
Albury Park, SURREY.

HISTOIRE DE FRANCE.

T. II.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS

JUSQU'A

LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL,

MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME SECOND.

PREMIÈRE ET SECONDE RACE.

420—987.

A PARIS,

Chez { MAME FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE DU POT-DE-FER, N° 14;
GARNERY, LIBRAIRE, RUE DE SEINE, N° 6.

1813.

TABLE

DES

SOMMAIRES DU TOME II.

§. II 481 — 562.

Clovis, premier roi chrétien; extension des Francs dans le midi de la Gaule; leur conversion; lois de Clovis.

§. III. 511 — 562.

Les quatre fils de Clovis, leurs divisions et leurs crimes.

§. V. 628 — 691.

Commencement de la puissance des Maires du Palais sous Dagobert I, fils de Clotaire II, sous son fils et sous ses petits-fils.

§. VI. 691 — 752.

Puissance absolue des trois Maires du Palais, Pépin de Herstal, Charles-Martel, son fils, et Pépin le Bref, son Petit-fils, sous les derniers rois fainéans.

§. II. 877 — 936.

Commencement de la décadence des Carlovingiens, et interruption de la succession directe, etc.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

420 — 752.

Première Race, dite des Mérovingiens, *comprenant vingt et un Rois, sous 331 ans d'existence.*

Le peu d'importance de la plupart des Rois de la première Race ; les mêmes noms et des noms barbares, portés par plusieurs d'entre eux ; et surtout les partages perpétuels de leurs états entre leurs enfans, introduisent dans leur histoire une confusion inévitable qui fatigue autant l'intelligence que la mémoire. Pour débrouiller ce cahos, il faut envisager le tableau de ces rois, sous des masses un peu plus

§. I. 420—481.

Les quatre premiers Rois français ; progès des Francs dans le nord de la Gaule ; chûte de l'Empire d'Occident ; période de 61 ans.

PHARAMOND.

420 Pharamond premier roi de France.

PHARAMOND, élu vers l'an 420, fut le premier Roi qui domina sur la totalité des peuples qui composoient la ligue ou l'association des Francs. S'il a été véritablement Roi ; si même il a existé, car on en doute, il demeura tranquille dans les limites fixées à sa nation. On croit qu'il régna huit ans.

425. Mort de l'empereur Honorius. Valentinien III lui succède.

Pendant ce règne inapperçu, *Constance* étoit mort après avoir joui six ou sept mois seulement de son association à l'empire. Des mécontentemens survenus entre l'Empereur d'Occident *Honorius* et *Placidie*, sa sœur, veuve de *Constance*, avoient contraint celle-ci à se réfugier à Constantinople pour y demander protection à l'empereur *Théodose le jeune* son neveu. La mort d'*Honorius* vint étouffer ces semences de

discorde, et porta sur le trône *Valentinien III*, fils de *Constance* et de *Placidie*, et à ce titre héritier d'*Honorius*, qui n'avoit pas laissé d'enfans. Le jeune prince avoit cinq à six ans. *Jean*, secrétaire d'état, soutenu d'*Aëtius* et des Huns, crut l'occasion favorable pour s'approprier l'empire; mais il n'y trouva que la mort. Pour *Aëtius*, il obtint sa grace et des dignités. Cet *Aëtius* fut le dernier romain qui montra de grands talens; mais ils furent associés en lui à la politique égoïste et cruelle des *Rufin* et des *Stilicon*. Après avoir comme eux fatigué son maître, sous le joug de la dépendance la plus humiliée; comme eux il doit rencontrer la même fin et recevoir de la même manière le digne salaire de ses artifices et de son insolence. 425. Aëtius.

CLODION.

Clodion dit *le chevelu* succéda à *Pharamond* par droit de naissance ou par droit d'élection. Au commencement de son règne ou à la fin de celui de son prédécesseur, *Aëtius* ayant tourné les armes de l'Empire contre les Francs, les avoit forcés de repasser le Rhin. Trois ans après son avénement 428. Clodion 2e roi de France.

428. au trône, Clodion, crut devoir à la dignité dont il étoit revêtu, de faire rentrer ses peuples en des concessions solemnellement confirmées par *Constance*. Il retrouva en tête l'actif *Aëtius* qui le contraignit encore à retourner sur ses pas, mais qui ne put arracher de son cœur, ni le sentiment de ses droits, ni l'espoir consolant de les faire valoir plus heureusement quelque jour. Au bout de six ans en effet, il forma une nouvelle tentative qui lui réussit mieux. Couvert par les bois il perça dans la seconde Belgique où il s'empara des villes de Bavai et de Cambrai; et les années suivantes, il s'étendit jusqu'à la Somme et fit d'Amiens la capitale de ses états, malgré quelques échecs que lui firent éprouver *Majorien* et *Aëtius*. Celui-ci obligé de résister à-la-fois, aux Gaulois qui se soulevoient de toutes parts; aux Visigoths qui menaçoient Narbonne; aux Bourguignons qui de la Germanique supérieure (*a*) où ils s'étoient fixés d'abord, s'établissoient maintenant, dans la Sequanoise (*b*) et la Viennoise (*c*); aux Francs enfin qu'aucun revers ne pou-

Amiens, capitale des états de Clodion.

(*a*) L'Alsace. (*b*) La Franche-Comté.
(*c*) Le Dauphiné et partie de la Provence.

voit décourager, ni divertir de leurs anciens et constans projets; n'avoit pu, malgré des victoires fréquentes, s'opposer efficacement aux progrès de ces derniers. 428.

MÉROVÉE.

La domination de Rome s'affoiblissoit chaque jour dans les Gaules; la Grande-Bretagne tomboit sous celle des Anglo-Saxons; les Suèves s'étendoient de plus en plus en Espagne; Genseric, à la tête des Vandales, venoit de se rendre maître de l'Afrique; l'empire enfin crouloit de toutes parts; lorsque *Mérovée,* que l'on croit fils de *Clodion*, lui succéda. Un règne assez court, mais illustré par un grand événement, auquel il eût une part honorable, mérita à ce prince le glorieux privilége de donner son nom à la première Race des Rois français, qui de lui furent appellés *Mérovingiens.* Ce grand événement fut la défaite des Huns. Ces barbares sortis une seconde fois du fond de la Tartarie, sous la conduite d'*Attila* et de *Bleda* son frère, venoient de faire trembler *Théodose* sur son trône de Constantinople. Ce prince avoit en partie conjuré la tempête. Avec de l'argent, il avoit mis un terme 448. Mérovée 3e roi de France.

445. aux exploits dévastateurs de ces hordes féroces, et s'étoit racheté de leur pillage. Soit alors de son propre mouvement; soit qu'il y eut été poussé par les conseils vindicatifs d'*Honoria*, sœur de *Valentinien*, laquelle, chassée du palais de son frère pour sa conduite licentieuse, s'étoit réfugiée à Constantinople; *Attila* tourna vers l'occident, et se dirigea d'abord sur la Gaule. Il s'avance vers le Rhin à la tête de cinq cents mille homme, écrase les Bourguignons qui opposent une vaine résistance à son passage, met tout à feu et à sang dans les provinces du nord, et marche droit à Paris à l'effet d'y traverser la Seine. Déjà ses habitans se préparoient à évacuer leurs murs; ils en sont dissuadés par les assurances prophétiques d'une simple bergère de Nanterre, *Geneviève*, devenue depuis la patrone de la capitale; et recommandable alors, à la vérité, par une grande réputation de sainteté, par le voile religieux dont elle étoit revêtue, et enfin par la singulière considération des plus grands évêques de son temps. *Attila* effectivement ne fit que s'approcher de la ville; changeant tout-à-coup de dessein, il passa la rivière sur un autre point et alla investir Orléans.

Le danger commun avoit rapproché les divers partis qui se disputoient la Gaule. Une armée nombreuse se forma, de Romains commandés par *Aëtius*; de Francs conduits par *Mérovée*, de Visigots par *Théodoric*, et de Bourguignons *Gondicaire*. Leurs premiers efforts sauvèrent Orléans dont *Attila* venoit de forcer les portes, et dont les rues furent jonchées au même instant des corps morts des barbares. La fureur d'*Attila* s'allume envain du premier échec qu'il éprouve; il fallut céder, subir la honte d'une retraite et se réduire à étudier avec inquiétude les mouvemens d'un ennemi qui se présentoit en égal. Après plusieurs jours de marche, il est forcé au combat et les deux armées en viennent aux mains dans les *plaines Catalauniques*, celles qui se trouvent entre Châlons et Troyes. Le choc y fut terrible. Cent quatre-vingt mille hommes y périrent, au rapport des auteurs du temps les moins exagérés. *Théodoric* y fut tué, mais *Attila* fut vaincu et obligé de fuir jusqu'en Pannonie (*Hongrie*) d'où il étoit parti. *Aëtius*, par égard pour ses anciennes liaisons avec les Huns et pour celles peut-être qu'il pourroit prendre encore avec eux, les poursuivit, dit-on, molle-

451. Défaite d'Attila dans les plaines de Châlons par Aëtius, Mérovée et Théodoric.

5

452. ment. Aussi dès l'année suivante, *Attila* fut-il en état de reprendre l'offensive. Mais cette fois c'est le cœur de l'Empire qu'il attaque. Il passe les Alpes Julies qui n'étoient point gardées, emporte Aquilée qu'il ruine de fond en comble, fait éprouver le même sort à toutes les villes en deça du Pô, se détermine enfin à passer le fleuve et à marcher sur Rome. *Valentinien* n'eût de ressources que dans les supplications. Une députation célèbre à la tête de laquelle étoit le pape *S. Léon*, fut chargé de les porter aux pieds du conquérant. La majesté du pontife, la renommée de ses vertus, la persuasion de son éloquence ébranlèrent ce cœur féroce, qui se désista de ses premiers desseins. Satisfait de la redevance d'un tribut annuel, il reprit le chemin du Danube; et mourut à quelque temps delà en Pannonie, au milieu des fêtes qu'il y donnoit à son armée, pour célébrer un nouvel hymen qu'il venoit de contracter.

Attila menace Rome, il est désarmé par le pape St. Léon.

Fondation de Venise.

La terreur répandue par *Attila* dans tout le nord de l'Italie, en pressant les peuples effrayés vers les petites isles et les lagunes de la Vénétie, donna naissance à la ville de Venise et à cette république fameuse, que ses institutions et que sa prudence élevèrent et

maintinrent si long-temps au rang des puissances prépondérantes de l'Europe; et qu'un seul moment d'erreur et d'anarchie devoit faire disparoître de nos jours, et en un clin d'œil, de la scène politique du monde, après treize cent cinquante ans d'existence. 452.

Valentinien n'avoit point d'enfans mâles; *Aëtius* en conçut l'espoir de porter sa famille sur le trône. Il proposa son fils au prince pour devenir l'époux d'une de ses filles. *Valentinien* se crut insulté d'une pareille proposition, de la part du seul homme pourtant qui fut capable alors de maintenir son autorité chancelante. Lui seul ignoroit cette vérité, et son ignorance lui coûta cher. *Petrone Maxime*, l'un des officiers de sa cour, et dont la femme avoit été l'objet des violences de ce prince débauché, avoit fort bien compris qu'il ne pouvoit se promettre de vengeance d'un tel attentat, qu'en enlevant d'abord au prince son véritable appui. Pour y parvenir, il dissimule son ressentiment, s'insinue auprès de l'empereur et saisit toutes les occasions de rendre suspect un sujet puissant, que ses hauteurs d'une part et que les préventions de l'empereur de l'autre, n'accusoient déjà que trop efficacement. 454. Aëtius et Valentinien assassinés.

454. Il le lui dénonce enfin comme chef d'une conspiration, dont il est instant de frapper l'auteur et sans délai, s'il veut prévenir le coup dont il est menacé lui-même. Effrayé du danger qu'il croit courir, *Valentinien* mande aussitôt *Aëtius*, qui sans aucune défiance se hâte de se rendre à ses ordres, et qui est poignardé de la propre main de l'empereur. Quelques jours après, *Valentinien* est assassiné lui-même par deux gardes d'*Aëtius*, et la main perfide qui les fait mouvoir, cache son propre crime sous les voiles officieux de leur attachement et de leur vengeance.

455. Maxime empereur. Pillage de Rome par Genseric.

Maxime, proclamé dès le lendemain de la mort de *Valentinien*, offre le trône à l'impératrice *Eudoxie*, qui dans l'ignorance où elle est de son forfait, accepte son offre et lui abandonne sa main. Mais l'imprudent ayant eu depuis l'indiscrétion de lui découvrir sa trame odieuse et de s'en faire un mérite auprès d'elle, la princesse indignée profondément dépêche aussitôt vers *Genseric* qu'elle invite à venir la venger. Le Vandale quitte à l'instant l'Afrique. *Maxime* s'enfuit à son approche, et cette lâcheté le fait lapider par le peuple. *Genseric*, secondé par *Eudoxie*, entre dans Rome

sans obstacle; mais libérateur inté- 455.
ressé, il considère cette grande ville comme une conquête dont la dépouille est son droit; ensorte qu'il faut traiter avec lui du mode de sa spoliation. *S. Léon* qui avoit tant obtenu d'*Attila*, ne pût gagner sur *Genseric* que la promesse de s'abstenir du meurtre et de l'incendie. Pendant quinze jours la ville fut livrée à tous les autres genres de dévastations, et toutes les richesses de la capitale du monde devinrent la proie des Vandales. *Genseric* qui eut pu retenir le trône, le méprisa, et retourna en Afrique, emmenant avec lui une multitude de captifs, au nombre desquels étoient l'impératrice *Eudoxie* elle-même et ses deux filles. L'ainée épousa *Huneric*, fils du Vandale, et la seconde *Olybrius*, qui avant la chûte de l'Empire d'Occident, doit figurer un moment sur ce trône.

Avitus, empereur. Il abdique.

Cependant *Avitus*, né à Clermont, qui avoit été préfet des Gaules, et qui s'étoit distingué sous *Aëtius* contre *Gondicaire*, premier roi des Bourguignons, et *Théodoric*, roi des Visigoths, venoit d'être proclamé Empereur par les troupes de la Gaule. Il avoit été reconnu à Constantinople par l'empereur *Marcien*, que l'illustre *Pulché-*

456. *rie*, sœur, institutrice et conseil de *Théodose*, avoit cru politique de se donner pour époux, lorsqu'à la mort de son frère, qui n'avoit pas laissé d'enfans, elle avoit profité du titre d'*Auguste* qu'elle portoit depuis sa jeunesse, pour prendre en main, quoique femme, les rênes du gouvernement; chose inouie jusqu'alors dans les fastes de l'empire. Mais de quelque poids que put être une pareille reconnoissance, elle ne put contrebalancer l'effet d'une révolte suscitée par le comte *Ricimer*, fils d'un prince Suève, et petit-fils de *Wallia* par une de ses filles, lequel s'étoit attaché depuis long-temps au service de l'empire. *Avitus* réduit à la nécessité de tenter le sort des armes, fut battu près de Plaisance et obligé de résigner la pourpre dans le quinzième mois de son règne. Pendant qu'il la portoit encore, *Théodoric* à sa sollicitation avoit passé en Espagne pour y arrêter les progrès des Suèves. Il les battit, tua leur roi, les dépouilla d'une partie de leurs conquêtes sur l'empire: puis jugeant à la nature des circonstances qu'il pouvoit en faire son profit sans danger; il en garda la propriété, étendit ainsi sa domination sur les deux côtés des Pyrénées: et devint

Etablissement de la puissance des Goths en Espagne.

dans l'Espagne, le fondateur de cette puissance des Goths, qui devoit s'y accroître peu à peu, l'envahir entièrement, la défendre contre les Sarrazins, la reconquérir sur eux; et en conserver enfin le domaine, jusqu'au moment où le sort des alliances lui donna *Charles-Quint* pour maître. 455.

Cependant Ricimer, après un interrègne d'un an, pendant lequel l'empereur d'Orient étoit censé gouverner, fit élire *Majorien* qu'il espéroit conduire. L'élévation de ce prince à l'empire est de la même date que celle de *Childéric*, fils de *Mérovée*; au trône de son père. *Mérovée*, à la faveur des troubles, s'étoit considérablement élargi dans la première Germanique (*a*), la seconde Belgique (*b*), et la seconde Lyonnoise (*c*), et c'est dans cet état d'accroissement qu'il laissa la couronne à son fils. 457. Majorien Empereur.

CHILDÉRIC.

La première année de *Childéric* sur le trône fut celle d'un libertin audacieux qui, se jouant avec une égale

Childéric 4e roi de France. Il est chassé du royaume, et sa couronne est offerte à Ægidius, général romain

(*a*) L'Alsace. (*b*) La Picardie, l'Artois et la Flandre. (*c*) La Normandie.

457. imprudence et de l'honneur du sexe et du mécontentement des grands, souleva contre lui l'indignation générale; et se fit chasser du trône. Obligé de céder à l'orage, il se réfugia en Thuringe, mais avec l'espérance du retour. Un fidèle serviteur appellé *Guinomand*, devoit en préparer les voies et l'instruire de l'instant favorable pour reparoître, en lui faisant tenir la moitié d'un anneau rompu dont *Childéric* emportoit l'autre moitié. Son royaume est offert non point à un franc, mais à un romain, à *Ægidius*, maître des milices romaines dans les Gaules. *Guinomand* avoit puissamment contribué à cette bizarre élection. Il avoit ses vues et se flattoit avec raison de dégoûter plus facilement ses concitoyens de la domination d'un étranger, que de celle d'un prince né et choisi parmi eux. A la faveur du prétendu service qu'il a rendu à ce monarque, il s'insinue aisément dans son esprit, flatte en lui une cupidité indiscrète qui le fait surcharger les peuples d'impôts et l'enhardit enfin à sévir contre les récalcitrans, les mêmes qui s'étoient soulevés contre *Childéric*. Egalement habile à capter la confiance des mécontens, il est le dépositaire de leurs

plaintes et bientôt l'ame de leurs conseils. C'est alors qu'il leur propose et qu'il parvient à leur persuader de rappeller un prince mûri par le malheur et doué de vertus guerrières, dont chaque jour, pendant son exil, il avoit donné de nouvelles preuves. 465.

Childéric après huit ans d'absence recoit la seconde moitié de l'anneau et se hâte de regagner la Gaule. Un corps de Francs va au-devant de lui jusqu'à Bar, et le proclame de nouveau avec solemnité. Il profite de leur ardeur pour attaquer son rival; lui enlève d'abord Metz, Trèves et Cologne et bientôt après Beauvais, Paris et d'autres villes sur la Seine et sur l'Oise. *Ægidius*, aidé des Saxons qu'il oppose tour-à-tour aux attaques sans cesse renaissantes des Visigoths et des Francs, ne peut que se maintenir dans Soissons et dans quelques autres cantons au nord de la Loire, tels que les territoires de Rheims, de Châlons, de Sens et de Troyes. Au midi de cette rivière, *Théodoric*, fils de celui qui avoit péri dans la bataille contre *Attila*, et le même que nous avons vu étendre ses acquisitions au-delà des Pyrénées, avoit réduit aussi les possessions romaines à l'Auvergne et au Berri. *Ægi-*

457. Childéric rappellé, fait des conquêtes sur les Romains.

465. *dius* en mourant laissa à *Syagrius*, son fils, le soin difficile de défendre ces foibles restes de la domination romaine; et à la chûte de l'empire, *Syagrius* considérant ce dépôt comme un patrimoine, s'y défendit long-temps avec la tenacité d'un propriétaire, mais fut contraint, à la fin, de l'abandonner à *Clovis*.

461. Ricimer fait assassiner Majorien et proclamer Vibius.

Les foibles empereurs d'alors, donnoient eux-mêmes les mains à cette réduction progressive de leur territoire: ils espéroient de cette politique se faire des créatures qui pourroient les aider à conserver le reste. C'est ainsi que Narbonne, la seconde acquisition des romains dans la Gaule, fut cédée par *Vibius Sévère* à *Théodoric*; à l'effet de l'opposer à *Ægidius*, qui menaçoit de passer en Italie, pour renverser ce simulacre d'empereur et surtout l'audacieux *Ricimer*, sous l'autorité duquel il régnoit. L'on a vu que *Ricimer* après avoir contraint *Avitus* à abdiquer, avoit fait élire *Majorien* qu'il comptoit diriger à son gré. Mais le nouvel empereur avoit donné de telles preuves de talens et d'activité, soit en Italie, où il déjoua les projets d'invasion de Genseric; soit en Espagne, où il s'étoit proposé de s'embarquer pour

ter le poids de la guerre dans les 461.
ts du Vandale, que ses préparatifs
cèrent à la paix; soit enfin dans les
ules, où il avoit battu *Théodoric*;
cimer s'appercevant qu'il s'étoit
dans le jugement qu'il avoit
de lui, ne trouva d'autre expé-
nt pour rectifier son erreur et res-
le pouvoir, que de le faire assas-
. *Vibius Sévère* proclamé à sa
ce, justifia mieux, par sa nullité
olue, le discernement de *Ricimer*.
mourut après cinq ou six ans de
ne, sans que l'histoire ait daigné à
ne prononcer son nom.
Alors eut lieu un nouvel interrègne 467.
Ricimer ne put prolonger au-delà
dix-huit mois. N'osant point, à titre
tranger, s'asseoir encore sur le trône;
édant à-la-fois et au vœu des peu-
s et aux insinuations de l'empereur
Constantinople, *Léon de Thrace*,
avoit succédé à *Marcien* et à la
ille éteinte du grand *Théodose*; il
ut de sa main *Anthemius*, petit-fils
n ministre de même nom, dont la
esse avoit secondé les soins de *Pul-
rie*, pendant la minorité critique de
jeune frère. *Ricimer* se montra
des plus empressés auprès du nou-
u maître; en retour il obtint en

L'empereur d'Orient nomme Anthémius empereur d'Occident.

467. mariage la fille d'*Anthemius :* mais cette alliance politique en rehaussant ses espérances et sa fierté, firent naître, entre le beau-père et le gendre, mille sujets de discorde et une suite de ruptures et de réconciliations, qui mirent obstacle aux réformes de tout genre, que l'on avoit droit d'espérer des talens et des vertus du prince. Il avoit particulièrement étendu ses soins à la Gaule; et il en recherchoit les préfets concussionnaires, lorsque de nouveaux troubles y ruinèrent à-peu-près la puissance des Romains. *Evaric* ou *Euric* successeur de *Théodoric* s'emparoit alors du Berry et peu de tems après de l'Auvergne. Les Francs, d'un autre côté, aidés par les Saxons qui tenoient autrefois pour les Romains, achevèrent de s'appuyer sur la droite de la Loire; et ces mêmes Saxons enfin, pensant à se former aussi un établissement aux dépens des Romains, et s'étant réunis à des Bretons récemment abordés sur les côtes de l'Armorique proprement dite, se fixèrent dans cette province maritime, qui du nom de ses nouveaux habitans, fut connue depuis sous celui de *Bretagne*.

472. Olybrius empereur. A la faveur des embarras qu'occasionnent tant de calamités, *Ricimer*

lève le masque et marche vers Rome dans l'intention de s'en rendre maître. *Olybrius* qui avoit épousé la seconde fille d'*Eudoxie*, est envoyé de Constantinople, à la tête d'une armée pour essayer encore de réconcilier le beau-père et le gendre. Mais époux de la fille de *Valentinien*, le médiateur se croit à l'autorité des droits plus légitimes que les contestans, et favorise le parti de *Ricimer* comme celui qui, avec plus d'efficacité, pourra seconder ses vues ambitieuses. En effet *Ricimer* le fait proclamer, mais sans se départir d'exercer sur lui sa tyrannie ordinaire, ainsi qu'il l'avoit fait à l'égard de ses quatre prédécesseurs. *Olybrius* entrant dans Rome en livre une partie au pillage, et *Anthemius* périt dans le tumulte. La mort naturelle de *Ricimer* vint bientôt délivrer le nouvel empereur de son tyran, mais lui-même mourut quinze jours après et ne jouit pas plus de sa liberté que de son élévation. Il n'avoit régné que quatre mois. Les suffrages des soldats portèrent *Glycerius* à sa place.

472. Sa mort et celle de Ricimer.

473. Glycerius empereur.

Cependant l'empereur de Constantinople qui avoit nommé *Anthemius* et qui n'avoit reconnu aucun de ses successeurs, se croyant des droits à dis-

474. Julius Nepos emp.

471. poser du trône d'Occident, ou profitant de l'occasion de les faire naître, déclara empereur *Julius Nepos*, neveu de sa femme, et lui donna une armée pour soutenir son titre. *Glycerius*, trop foible pour lui résister, renonça à l'Empire en se faisant sacrer évêque de Salône.

Ce fut *Nepos* qui n'ayant pu défendre l'Auvergne contre *Euric*, roi des Visigoths, lui en fit la cession. Soit néanmoins qu'il en eut du regret, soit qu'il voulut protéger plus efficacement le reste des possessions romaines dans les Gaules, il chargea le patrice *Orestes* de rassembler des troupes auxquelles il donna cette destination. Mais *Orestes*, se voyant à la tête d'une armée la tourna contre *Népos* lui-même qui prit la fuite et qui renonça ainsi à sa dignité.

475. Romulus Augustus dernier emp. d'Occident.

Orestes fit alors proclamer à Ravennes *Romulus Augustus* son fils, appellé depuis *Augustulus* par dérision et peut-être aussi à cause de son âge, car il n'avoit que douze ans. *Orestes* sous son nom, gouverna en tyran. Entre les nombreux mécontens qu'il fit, se trouvoient les mercenaires barbares que l'Empire tenoit à sa solde, et qui sur quelqu'exemple donné vers les frontières de l'Empire, reclamèrent

une gratification territoriale du tiers de l'Italie. Au refus d'*Orestes*, ils se soulèvent et mettent à leur tête *Odoacre*, chef des Hérules et l'un des officiers de cette milice. Sans perdre de temps, il marche contre *Orestes* qui s'étoit enfermé dans Pavie; emporte la place; se saisit du patrice auquel il fait trancher la tête; relègue son fils dans un château; puis dédaignant les titres et les ornemens de l'Empire, se fait proclamer simplement, *Roi d'Italie*. 475.

Ainsi s'évanouit en 476, douze cent trente ans après la fondation de Rome et sous le règne de *Childéric*, ce colosse de puissance qui avoit écrasé la terre. Cet empire autrefois si vaste, étoit réduit alors à l'Italie, à la Dalmatie et à quelques cantons épars dans la Gaule, lesquels n'ayant plus de point de contact avec le reste des possessions romaines, devoient nécessairement tomber bientôt entre les mains des Francs. Cette conquête étoit réservée à *Clovis*. 476. Fin de l'empire d'Occident.

Les dernières années de *Childéric*, son père, furent consumées en expéditions contre les Allemands. Il mourut au retour de l'une de ces entreprises militaires, et après un règne de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Il laissa un fils de quinze ans, *Clovis*, que ses con- 476—481. Expéditions de Childéric. Sa mort, ses enfans.

476—481. quêtes et que ses lois, font assez communément regarder comme le véritable fondateur de la Monarchie française; et trois filles, l'une desquelles épousa Théodoric, roi des Ostrogoths ou Goths de la Thrace, et depuis encore roi d'Italie, après qu'il eut vaincu et fait périr *Odoacre*. *Childéric* avoit eu ces enfans de *Basine*, femme du Roi de Thuringe, chez lequel il s'étoit retiré pendant son exil. On raconte que lors du retour de *Childéric* dans ses états, *Basine* quitta les siens pour le venir trouver, et que le monarque français ne pouvant s'empêcher de lui témoigner quelque surprise d'un pareil empressement : *Prince*, lui répondit-elle, *l'estime que je fais de votre valeur, de votre mérite et de vos graces, m'a déterminé à la démarche qui vous étonne, et si j'eusse cru trouver, même au-delà des mers, un prince plus généreux, plus brave et plus accompli que vous, je l'aurois été chercher*. *Childéric* sensible à une déclaration si singulière, et n'étant retenu comme payen par aucun scrupule de religion, n'hésita pas à lui donner la main, quoique son mari existât encore, et l'année suivante, *Clovis* fut le premier fruit de cette union.

Tombeau de Childéric.

En 1654, on découvrit près de Tournay le tombeau de *Childéric*. Entre diverses curiosités qu'il renfermoit, on remarquoit des espèces d'abeilles d'or, des armes, des tablettes, un globe de crystal et un anneau d'or portant le nom et l'effigie de ce prince. Ces précieuses antiquités avoient été données par l'empereur *Léopold* à l'électeur de Mayence qui, en 1664, se fit un devoir de les offrir à *Louis XIV*, auquel il avoit des obligations. On les voit encore au cabinet des médailles, où le Roi donna ordre qu'elles fussent déposées.

Première atteinte à l'intégrité du royaume.

On peut reprocher à Childéric une faute en politique, que ses successeurs ont trop imitée. Soit par accommodement forcé avec les rebelles, soit pour récompenser ceux qui le servirent au retour, il abandonna aux uns et aux autres des parties de son royaume, dont se formèrent des souverainetés héréditaires. Ainsi on doit le regarder comme l'auteur volontaire ou contraint de l'abus qui, commencé dans le cinquième siècle, a morcelé le royaume, l'a affoibli, a causé l'extinction de la première race et souvent tourmenté les suivantes.

476—481.

§. II. 481—511.

Clovis, *premier Roi chrétien; extension des Francs dans le midi de la Gaule; leur conversion; lois de* Clovis*; période de 30 ans.*

CLOVIS I.

Agé de quinze ans.

482—95. Clovis, 5e. roi de France. Si *Clovis* fut élevé et formé par la reine *Basine* sa mère, passionnée comme elle l'étoit pour la gloire, on a droit de conjecturer que c'est elle qui lui en inspira l'amour. Heureuse si elle avoit pu lui transmettre aussi l'humanité et l'indulgence, même pour les coupables, vertus qui ont caractérisé *Childéric* son père!

Action hardie de Clovis. La première action de *Clovis* qui soit connue, annonça à ses sujets un monarque qui sauroit se faire obéir. Un soldat, peut-être chef d'une troupe, possédoit, entre les pièces de son butin, un vase d'or pris dans un église. Le jeune roi le demande pour le rendre. *J'en veux la part qui m'appartient*, répond le soldat, et il frappe

de sa hache le vase pour le diviser. 482—95.
Clovis dissimule pour le moment ; mais un an après, dans une revue générale, supposant quelque négligence dans la tenue du soldat, il lui arrache sa hache, et la jette à terre. Celui-ci veut la ramasser et se baisse, le prince lui fend la tête de la sienne. *Ainsi*, dit-il, *tu frappas le vase à Soissons*. *Clovis* n'avoit que vingt ans, et cette action faite en présence de toute l'armée, marque une audace peu commune à cet âge. Il ne faut souvent qu'un trait pareil, pour décider de la réputation d'un prince et de sa fortune.

Soissons, où s'étoit passée l'affaire du vase, avoit appartenu à *Syagrius*, fils d'*Egidius* ou *Gillon*. Il s'y étoit retiré après la mort de son père, s'étant formé un petit état de plusieurs villes au cœur de la France, *Reims*, *Provins*, *Sens*, *Troyes*, *Châlons*, *Auxerre*, et leur territoire. Non-seulement *Clovis* l'en chassa, mais il le pouruivit jusque dans la Turinge où il s'étoit retiré, le demanda au roi assez impérieusement pour n'être pas refusé, l'obtint et le fit mourir. Premier exemple de la politique qu'il pratiqua depuis, de ne laisser subsister personne qui pût lui causer des inquiétudes.

Mézeray, p. 4.

Sa politique.

Mézeray, p. 3, v. 49.

482—95. Ce caractère sanguinaire auroit pu
Clotilde. être modéré par les tendres insinuations d'une femme douce et sensible ; mais il ne paroît pas que *Clotilde*, qu'il épousa, ait été douée de ce caractère. Elle étoit fille de *Chilpéric*, roi d'une partie de la Bourgogne ; *Gondebaud*, son frère, qui en possédoit une autre, le fit assassiner pour réunir le royaume entier sous son sceptre. La nièce garda un vif ressentiment de cette barbarie. Il ne put être étouffé par la condescendance qu'eut son oncle de l'accorder à *Clovis*, quoiqu'en agréant ce mariage il dût craindre et l'ambition du prince et le caractère vindicatif de sa nièce. Ces considérations, qui lui furent présentées par son ministre, le déterminèrent à dépêcher des gens pour ramener la princesse, à laquelle il avoit permis de partir. Heureusement elle s'étoit déjà mise en sûreté dans les états de son futur époux : de là elle ordonna qu'on mît le feu aux villages de la frontière de Bourgogne les plus prochains, envoyant, pour ainsi dire, les tourbillons de flamme qui s'élevoient de ces incendies, comme des messagers de la vengeance qu'elle méditoit. Cette princesse prit aussitôt et conserva toujours le plus grand empire sur l'es-

de son mari. elle eut beaucoup de part à sa conversion. Elevée dans la religion chrétienne, *Clotilde* en inspira l'estime à *Clovis*. Depuis long-temps elle le pressoit de l'embrasser, lorsqu'une circonstance imprévue le détermina. 482—95. Conversion de Clovis.

Il faisoit la guerre aux Allemands au-delà du Rhin. Les armées se rencontrèrent dans un lieu nommé *Tolbiac*, aujourd'hui *Zulpich*, près de *Cologne*. Elles combattoient avec opiniâtreté; au milieu du choc, les Français plient, et tous les efforts du roi ne peuvent les retenir. Dans cette extrémité il s'écrie : *Dieu de Clotilde, je fais vœu, si tu m'accordes la victoire, de n'avoir jamais d'autre religion que la sienne.* Aussitôt le sort des armes change, les Allemands tournent le dos, et leur déroute est complète. 496—507.

Fidèle à sa promesse, *Clovis* choisit la ville de Reims pour l'accomplir. Il engagea plusieurs de ses soldats à l'imiter. Instruit par *S. Remi*, il se chargea de rendre à ses soldats, les instructions qu'il avoit reçues de l'Evêque. et se joignit au clergé pour les catéchiser. Rarement un roi qui exhorte manque de réussir. On fait monter à trois

496—507. mille, tant hommes que femmes, le nombre de ceux de l'armée et de la cour de *Clovis*, qui reçurent le baptême avec lui. Des écrivains ont orné cette cérémonie d'un miracle. Ils disent que l'huile préparée pour l'onction ne se trouvant pas où elle avoit été placée, un ange en apporta d'autre dans une fiole, que du mot latin, on a appelée *ampoule*; mais les historiens du temps ne parlent pas de ce fait. L'avantage de se concilier le clergé qui avoit un grand crédit sur le peuple, a fait malignement conclure, par un raisonnement trop ordinaire, qu'il y eut dans la conversion de *Clovis* moins de conviction que de politique.

Etat de la France.

La vie de ce prince a été toute de combats, peu de revers, beaucoup de triomphes. Ses conquêtes font connoître ce qu'étoit le royaume à son avénement, et ce qu'il est devenu entre ses mains. Il y réunit, soit par traités, soit de vive-force, la *Touraine*, le *Maine*, l'*Anjou* et la *Bretagne*. Un siège le rendit maître de *Verdun* et des pays adjacens qui forment la *Lorraine*. Il subjugua l'*Aquitaine*, composée de l'*Albigeois*, du *Rouergue*, du *Quercy*, et de l'*Auvergne*; l'augmenta de la *Saintonge*, du *Poitou*, du *Bordelais* et du pays

de *Toulouse*. Cette dernière conquête fut le fruit d'une victoire remportée à *Vouglé* ou *Vouillé* près de *Poitiers* sur *Alaric II*, roi des *Visigoths*, qui y perdit la vie. Quelques-uns de ses capitaines restèrent dans le midi de la France, où ils fondèrent des royaumes qui ensuite se sont divisés en petites principautés, lesquelles n'ont été réunies au corps de la monarchie que mille ans après. 496—507.

Immédiatement avant cette expédition, *Clovis* avoit porté ses armes contre la Bourgogne. *Gondebaud* et *Godegisile* s'y disputoient les dépouilles de *Chilpéric*, leur frère, père de *Clotilde*, que *Gondebaud* avoit fait assassiner. *Clovis* les aida alternativement, et les affoiblit l'un par l'autre. *Godegisile* fut tué en se sauvant après une bataille gagnée par *Gondebaud*. Et celui-ci, pressé par le mari de sa nièce, se vit forcé de lui payer un tribut, qui d'ailleurs ne fut pas de longue durée. *Clovis* s'y attendoit peut-être, mais l'intérêt de l'ambition l'emporta en lui sur la satisfaction d'une vengeance qui ne lui étoit pas personnelle. Il voyoit avec jalousie les progrès des Visigoths, et se proposoit d'y mettre obstacle. Dans cette vue il se rendit

96—507 facile envers *Gondebaud* et s'en fit même un allié qui partagea les périls et les dépouilles. *Gondebaud* est l'auteur du code Bourguignon dit *loi Gombette*, où le duel est déféré à ceux qui ne veulent pas s'en tenir au serment. Il laissa deux fils. *Sigismond* et *Gondemar*, sur lesquels les fils de *Clovis* reprirent les projets de vengeance ajournés par leur père.

Champ de mars. On remarqua que *Clovis*, avant de marcher contre les Visigoths, demanda le consentement de la nation, qu'il convoqua dans le mois de mars en plein champ. Ces réunions, imitées par ses successeurs, et dont lui-même tenoit peut-être l'habitude de ses prédécesseurs, ont été nommées *assemblées du champ de mars*, et *assemblées du champ de mai* quand elles ont changé de mois. On y paroissoit armé, prêt à combattre; les soldats juroient sur leurs drapeaux, pour lesquels ils avoient une vénération religieuse. Dans l'assemblée dont nous parlons, ils s'engagèrent par serment à ne se point raser la barbe qu'ils n'eussent vaincu les capitaines d'*Alaric*.

508—11. Cette guerre contre les Visigoths fut comme une conspiration de tous les

habitans de la Gaule. Les Romains qui en possédoient encore quelques parties, et qui y conservoient des troupes, se joignirent aux Français. *Anastase*, empereur d'Orient, qui prenoit toujours le titre d'empereur romain, quoique siégeant à Constantinople, envoya à *Clovis* des lettres de *consul* et même d'*auguste* ou *empereur*, avec les ornemens de cette dignité. Ce prince s'en revêtit dans l'église de *Saint-Martin* de Tours. Il ceignit aussi son front du diadême, et accompagna cette cérémonie de grandes largesses au peuple. Depuis ce jour il fut appelé *consul* et *auguste*. Il fit présent au pape *Symmaque*, de la couronne que lui avoit envoyée *Anastase*; et c'est la première de la thiare ou triple couronne des souverains pontifes. La seconde fut ajoutée par le pape *Boniface VIII*, et la troisième par *Jean XXII*.

508—11. Clovis consul.

Pfeffel. Hist d'Allem.

Les succès de *Clovis* ne furent pas sans quelque mélange de revers; ils lui vinrent de la part de son beau-frère *Théodoric*, roi des Ostrogoths et d'Italie, qui, comme aïeul et tuteur d'*Amalric*, fils d'*Alaric*, embrassa la défense de ce jeune prince. Ses troupes ayant passé les monts, battirent près d'Arles les Français, commandés par

508—11. *Thierry*, fils ainé de *Clovis*, et se mirent en possession de tout le pays qui est entre les Alpes et le Rhône.

Politique sanguinaire de Clovis. *Mézeray*, 20, 22. On est fâché que *Clovis* ait déshonoré ses grandes victoires par des assassinats, ou provoqués contre des alliés et des parens, et commis même de sa propre main. Il avoit autour de ses états plusieurs petits rois dont le voisinage l'inquiétoit, et dont l'existence lui étoit à charge : un *Sigebert*, roi de *Cologne*, qu'il fit tuer par *Cloderic*, son fils ; puis il envoya des assassins qui tuèrent aussi le fils, et il s'empara des trésors et du royaume : un *Cararic* qui régnoit dans la *Belgique*, dont *Arras* étoit la capitale, et qu'il traita d'abord moins cruellement. Sous des prétextes controuvés, il lui déclara la guerre, le força de se rendre à lui ainsi que son fils, et quand il les tint en sa puissance, il les contraignit de se faire couper les cheveux et d'entrer dans le clergé ; ce qui les rendoit inhabiles au trône. Le père fut fait prêtre, et le fils diacre ; mais comme il échappa au dernier de dire *que le tronc n'étant pas coupé, les feuilles repousseroient*, il les fit mourir l'un et l'autre.

Ils étoient ses parens, ainsi que trois frères *Ragnacaire*, *Reignier* et *Ri-*

gnomer. Ce dernier demeuroient dans 508—11.
la ville du *Mans*, et y portoit le titre de roi. *Clovis* l'en tira et le fit assassiner. Les deux autres régnoient à *Cambrai*. *Clovis*, qui leur en vouloit parce qu'ils blâmoient son changement de religion, se les fait livrer par des traîtres, qui les lui amènent pieds et poings liés. Les voyant à ses pieds, il dit à Ragnacaire : *Pourquoi as-tu déshonoré notre race en te laissant lier comme un esclave?* à Reignier : *Pourquoi n'as-tu pas défendu ton frère, et as-tu souffert qu'on l'ait garotté?* et leur fend lui-même la tête avec sa hache. Il avoit gagné par des promesses et des présens les traîtres qui lui avoient livré ses parens. Quand ils eurent reçu ce prix du sang, ils reconnurent que les bracelets, baudriers et autres bijoux n'étoient que de cuivre au lieu d'être d'or, comme ils s'y attendoient; ils se pleignirent de la superchie. *C'est* répondit *Clovis, encore, trop pour vous qui mériteriez la potence pour la trahison que vous avez faite à vos rois*. Pût-il prononcer une pareille sentence sans quelque retour sur lui-même ?

Clovis fondateur de la monarchie.

Si quelquefois l'ambition a malheureusement fait excuser des crimes ;

6

508—11. l'indulgence ne peut s'étendre sur des forfaits pareils à ceux-ci, dans lesquels la perfidie la plus noire se trouve jointe à la cruauté; mais en détestant les barbaries de *Clovis*, l'histoire lui doit des louanges pour les grandes choses qu'il a opérées en faveur de la France. Il en fit un royaume formidable; il fixa son séjour à *Paris*, qui depuis ce temps en a été la capitale. Sous lui les Français *régularisèrent*, si on peut se servir de ce terme, leurs conquêtes. Ils prirent aux Gaulois la quatrième partie des terres; *Clovis* les divisa entre ses soldats; il paroît qu'il les exempta de l'impôt, et les chargea seulement du service personnel. Son gouvernement fut militaire, et par conséquent despotique; ce qui ne peut guère être autrement dans un commencement d'administration. On voit qu'il donna des lois, et qu'il s'efforça de les rendre justes, autant qu'elles pouvoient l'être dans l'embarras de concilier les prétentions hautaines des vainqueurs avec la protection due aux vaincus.

Ses libéralités au clergé. *Mézeray*, t. 1, p. 224. *Vély*, p. 63.

Clovis bâtit des églises et les dota richement. A lui voir prodiguer les terres, on jugeroit qu'elles avoient alors peu de valeur. Hincmar a écrit : « Que Clovis fit dans le Rémois don

» à l'église de Reims, d'autant de ter- 508—11.
» res que St.-Remi pourroit en par-
» courir à cheval, tandis que ce roi
» prendroit son sommeil du midi »....
La charte de la fondation de Reomans porte : « Que ce même roi fit
» une libéralité de toutes les terres
» dont St.-Jean, fondateur de ce mo-
» nastère, pourroit faire le tour en
» une journée monté sur son âne ».

Clovis accorda ou conserva aux temples chrétiens le droit d'asile, qui dans un pays sans police, étoit peut-être nécessaire pour soustraire à la première fureur, et remettre en la puissance des tribunaux, des malheureux innocens ou coupables poursuivis par des vengeances personnelles. Ce prince déféroit beaucoup aux conseils et aux décisions des évêques, et marquoit un grand respect pour leurs personnes. L'arianisme étoit fort répandu de son temps. *Clovis* est presque le seul des monarques de ce siècle qui n'ait pas été infecté de cette hérésie : ce qui lui a procuré le nom de *Très-chrétien*, qu'il a transmis à ses successeurs.

Mœurs des Français.

Les mœurs des Français n'étoient plus ce qu'elle avoient été lorsque, sous le nom de *Francs*, ils erroient dans les forêts de la Germanie. Le mélange

508—11. des conquérans agrestes et sauvages avec les Gaulois et les Romains, déjà civilisés et accoutumés à l'ordre, avoit produit des lois, mais qui gardèrent long-temps une teinte de l'un et de l'autre caractère, ce qui fait que beaucoup d'entre elles nous paroissent bizarres : elles sont le vrai tableau des mœurs de ce temps ; car, faites pour prévenir ou réprimer, elles marquent quelles étoient les affections et les habitudes.

La punition des crimes se rachetoit par de l'argent, ce qu'on appeloit *compensation*. Elle étoit plus ou moins forte, selon la qualité et du coupable et de la personne lésée. Il en coûtoit moins pour avoir battu, blessé ou tué un esclave, que pour avoir usé de la même violence à l'égard d'un Romain ; moins pour un Romain que pour un Franc ; moins pour un Franc non titré, que pour un comte, un duc, un prince, et sur-tout un évêque. Les délits, à l'égard du sexe, étoient évalués et apréciés, depuis l'indécence jusqu'au crime ; l'adultère etoit sévèrement puni. On étouffoit dans la boue la femme qui manquoit à son mari. Dans la compensation, qui étoit une vraie amende, il y avoit toujours une part pour le fisc.

La vengeance étoit une des plus chè- 508—11.
res affections des Français ; ils se la transmettoient de père en fils. Après la guerre, leur passion favorite étoit la chasse. Toujours armés, les Francs étoient accoutumés à terminer leurs querelles par des combats. Au lieu de les proscrire, l'autorité ne put que les régler. On leur substitua aussi quelquefois les épreuves judiciaires de l'eau et du feu, et les sermens. En général, dans toutes les lois de police civile et intérieure, on remarque moins une proportion entre les délits et les peines, que les efforts d'un peuple qui cherche à sortir du cahos de l'anarchie, introduite par le bouleversement de la conquête.

Il restoit heureusement dans les es- Religion.
prits un fond de religion, que les *Francs* ne détruisirent pas, quoique gouvernés, avant *Clovis*, par des princes idolâtres. Pour lui, il eut le bon esprit de sentir qu'il ne réussiroit à substituer la justice à la violence, et l'ordre à la confusion, qu'en profitant des institutions formées avant lui pour l'instruction des peuples ; il les favorisa. L'enseignement étoit déjà réglé. Des évêques la doctrine passoit aux prêtres, de ceux-ci dans les villes et

508—11. les campagnes ; le lien entre les diocèses étoit resserré par les conciles. *Clovis* convoqua, dit-on, celui d'Orléans, assemblé de son temps, et fixa les matières qui devoient y être traitées.

Droit de régale.

La reconnoissance qui y fut faite, au cinquième canon, que toutes les églises tiennent du roi les fonds dont elles sont dotées, est, selon quelques auteurs, le véritable fondement du *droit de régale* ou de l'usage ou furent les rois de France, dès les temps les plus reculés, et où ils se maintinrent *exclusivement à tous les autres princes*, de jouir, pendant la vacance des siéges, du revenu des évêchés de leur domination et de nommer à tous les bénéfices vacans qui en dépendoient, à l'exception des cures.

Les cérémonies majestueuses du culte parloient aux sens, pendant que les terreurs de la crainte et les insinuations de l'espérance pour l'avenir, remplissoient les cœurs d'émotions utiles aux bonnes mœurs. A juger par les prohibitions insérées dans les lois, on a droit de penser que les Français, nouveaux chrétiens, mêloient à la religion chrétienne plusieurs de leurs anciennes pratiques superstitieuses ; ils croyoient aux devins et au sorciers, et beaucoup trop

aux miracles, qu'ils ont long-temps adoptés sans examen. Ces ténèbres auroient pu se dissiper sous un gouvernement tranquille, propre à aider la raison et à faciliter les réformes; mais elles ne firent que s'épaissir pendant le règne tumultueux de *Clovis* et de ses enfans, jusqu'à la fin de sa race. 508—11.

Il laissa quatre fils, *Thiéry I*, né d'une femme dont le mariage n'est pas constaté; *Clodomir*, *Childebert* et *Clotaire*, qu'il eut de *Clotilde* son épouse. Il partagea ses états, au lit de la mort, entre eux quatre. *Thiéry I* eut, sous le nom d'*Austrasie*, ou pays d'orient, toutes les terres au-delà du Rhin, et un grand pays en-deçà, entre ce fleuve et la Meuse. Il fixa son séjour à Metz. Dans la partie occidentale qu'on nomma *Neustrie*; *Clodomir* eut la Sologne, la Beauce, le Blésois, le Gatinois, l'Anjou et le Maine, et choisit *Orléans* pour sa capitale; *Childebert* eut en partage les comtés de Paris, de Melun, de Chartres, le Perche, la Normandie, la Bretagne, et prit son séjour à *Paris*; et *Clotaire*, auquel furent accordés la Picardie, l'Artois, et tous les pays où il pourroit s'étendre dans les marais de la Flandres jusqu'à l'Océan, s'établit à *Soissons*. Les pro-

Enfans de Clovis.

508—11. vinces au-delà de la Loire, sous le nom d'Aquitaine, furent divisées, mais non partagées réellement, parce qu'elles n'étoient pas entièrement libre du joug des Visigoths. Tous ces princes étoient indépendans et également rois. L'usage a prévalu que celui qui possédoit *Paris*, portât le nom de *roi de France*. C'est pour cela que dans les tableaux historiques, il est toujours marqué à la tête des autres, et placé comme chef de la dynastie régnante, quoiqu'il ne l'ait pas toujours été.

§. III. 511—562.

Les quatre *fils de* Clovis *; leurs divisions et leurs crimes ; période de* 51 *ans.*

CHILDEBERT I,

Agé de treize ans.

512—32. Lorsque *Clovis* mourut, âge de quarante-cinq ans, après trente ans de règne, *Thiéry* avoit vingt-huit ans, et un fils nommé *Théodebert ; Clodomir*, roi d'Orléans, avoit dix-sept ans; *Childebert*, roi de Paris; treize ; et *Clotaire*, de Soissons, douze. L'aîné

Childebert I, 6e roi de France.

se retira dans son Austrasie. Les trois frères, enfans de *Clotilde*, restèrent dans la Neustrie. 512—33.

Après quelques années, que leur grande jeunesse rendit tranquilles, ils attaquèrent *Sigismond*, roi de Bourgogne, fils de *Gondebaud*, leur grand oncle, comme détenteur injuste du bien de leur mère. *Clodomir* fut celui des frères qui eut la plus grande part à cette guerre, il prit *Sigismond* et le fit mourir avec sa femme et ses enfans. *Gondemar*, frère de *Sigismond*, se plaça sur le trône de Bourgogne, et le défendit contre *Clodomir* qui fut tué à la bataille de Voiron que ses soldats gagnèrent. *Clotaire* et *Childebert* venant alors en force contre *Gondemar* déjà épuisé, le firent prisonnier, l'enfermèrent dans une tour où il mourut, on ne sait de quel genre de mort; et réunirent la Bourgogne à leurs états.

Réunion de la Bourgogne.

Le royaume des Bourguignons qui avoit commencé dans les Gaules vers l'an 413, finit ainsi, après avoir duré cent vingt ans, et précisément à la même époque que finissoit aussi en Afrique celui des Vandales, venus comme eux des bords de la Baltique, et avec lesquels ils avoient franchi le Rhin. Ce royaume comprenoit ce qu'on appelle

512—33. aujourd'hui le duché de Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Suisse et la Savoie.

Meurtre des enfans de Clodomir.

L'équité vouloit qu'on en laissât au moins une partie aux enfans de *Clodomir*, dont les premiers efforts avoient préparé les succès de ses deux frères. Mais ceux-ci non contens de priver de cette conquête leurs neveux, qui étoient au nombre de trois, résolurent de leur ravir même l'héritage de leur père. Il y avoit deux moyens, les consacrer à l'état religieux, ce qui se faisoit en coupant les cheveux, ou les tuer. Les deux usurpateurs laissèrent la décision du sort de ces infortunés à *Clotilde* leur mère, à laquelle ils avoient dérobé, pour ainsi dire, ses petits-fils, sous prétexte de vouloir les mettre en possession du royaume de leur père.

Vély, t. 1, p. 60.

Ils lui envoyèrent des ciseaux et un poignard; elle sentit ce que signifioit cet emblême, et dans le premier mouvement de son indignation; elle s'écria : *J'aime mieux les voir morts que tondus*. Les oncles prennent cette exclamation irréfléchie pour une décision, *Clotaire* saisit l'aîné qui avoit dix ans, le jette par terre et le perce de son épée; le second effrayé se précipite

ux genoux de *Childebert*, les embrasse et lui demande la vie. L'oncle paroît touché, *Clotaire* lui reproche son émotion, arrache l'enfant et le massacre sur le corps de son frère. Le troisième appelé *Clodoald*, fut sauvé. Il vécut près de Paris dans un hermitage où il se sanctifia, et qui de son nom défiguré a pris celui de *St.-Cloud*. On observera que *Clotaire* avoi épousé une veuve de *Clodomir* son frère ; si elle étoit mère des trois infortunés, cette circonstance ajoute encore au crime de son barbare époux. 533.

Irruption de Thierry en Allemagne.

Thiéry n'eut point de part à cet horrible assassinat, cependant il demanda sa portion du profit, et obtint l'Anjou. Sans guerre ouverte il eut des démêlés avec ses frères. Tous trois se dressoient mutuellement des embûches. *Thiéry*, le plus franc des trois, pensa quelquefois s'y laisser prendre ; mais plus souvent il les laissa seuls vider leurs querelles. Son attention se portoit principalement vers l'Allemagne ; il s'y étendit au loin, et porta ses armes jusque chez les Saxons qu'il vainquit, mais sans pouvoir les assujétir entièrement.

Deuterie.

Dans le même temps, *Théodebert*, son fils, faisoit la guerre en Aquitaine.

fautes, mais aussi de repentir, puisqu'il quitta *Deuterie* et se rejoignit à sa femme *Visigarde*. Il prêta de l'argent à ses sujets dans un moment de calamité ; les voyant ensuite prospérer, et pressé de le reprendre, il leur en fit don : aussi fut-il sincèrement regretté. Ce fut lui qui réunit à la domination des Francs, Marseille, Arles, et tout ce que les Ostrogoths possédoient encore dans les Gaules. *Vitigès*, roi d'Italie, lui en fit le délaissement vers 536, en reconnoissance des secours qu'il lui avoit accordé contre *Bélisaire*, général de *Justinien*, et cet empereur lui-même confirma depuis cette concession. 548—55. Mézeray, t. I, p. 54.

Théodebalde n'eut presque point d'autres guerres que quelques assauts qu'il soutint contre ses grands-oncles, qui vouloient s'approprier ses Etats ; ils ne purent y réussir. Son père *Théodebert* étoit foible de corps ; mais il avoit de l'esprit et gouverna bien. Attentif à ses finances, il savoit punir les maltôtiers de la manière la plus efficace, qui est la restitution. Il adressa un jour cet apologue à un d'entre eux qu'il retenoit en prison jusqu'au paiement. « Un serpent s'étant glissé dans » une bouteille pleine de vin, s'en gor- » gea si fort qu'il n'en pouvoit sortir,

548—55. » quelques efforts qu'il fit ; gourmand, » lui dit le maître : vomis ce que tu as » pris de trop et tu te tireras de là ».

Succession de Théodebalde.

555—57.

Théodebalde ne vécut pas assez pour effectuer le bien qu'il méditoit, et dont il avoit donné des gages à ses peuples par sa générosité et son amour de la justice. Il mourut jeune et ne laissa point d'enfans. *Clotaire*, son grand-oncle, roi de Soissons, épousa sa veuve. A ce titre il crut pouvoir envahir l'héritage de *Thiéry* son frère, roi de Metz, sans en faire part à *Childebert I* son autre frère, roi de Paris. Ce prince n'avoit que deux filles ; le roi de Soissons, au contraire, avoit cinq fils, déjà portant les armes, cinq fils qu'il falloit pourvoir.

Mort de Childebert premier.

Premier exemple de l'application de la loi salique.

Le partage du royaume d'Austrasie étoit une belle perspective pour ces princes. Leurs espérances furent encore augmentées par la mort de *Childebert* leur oncle. Il laissoit deux filles. *Clotaire* s'empara du royaume de Paris, en vertu, dit-on, de la loi *salique* qui excluoit les filles du trône ; mais il paroît qu'il n'eut point assez de confiance à ce droit pour ne pas croire superflu de l'appuyer par la force, puisqu'il renferma ses nièces et leurs mères dans une prison où elles moururent.

558—61.

CLOTAIRE Ier, *seul roi*,

Agé alors de cinquante-neuf ans.

Ainsi *Clotaire I* devint le seul monarque de l'empire français, comme avoit été *Clovis* son père. Il le fut à peine trois ans, encore s'écoulèrent-ils dans des chagrins cuisans, juste châtiment des douloureuses angoisses qu'il avoit fait souffrir aux autres. Clotaire I, 7e. roi de France.

Il avoit un fils nommé *Chramne*, qu'on croit né d'une maîtresse, et l'aîné des autres. Il se révolta souvent. Vaincu, puis rentré en grace, il reprenoit encore les armes. Dans une dernière rebellion, son père, qui jusqu'alors n'avoit employé que les frères du coupable contre lui, jugea à propos de marcher lui-même. La bataille s'engagea en Bretagne sur le bord de la mer. *Chramne* fut battu ; il auroit pu se réfugier sur des vaisseaux qu'il tenoit en rade ; mais il voulut sauver sa femme et ses enfans, et fut pris avec eux. Supplice de Chramne.

On s'attend à une punition de la part d'un homme aussi cruel que *Clotaire*, mais non telle que le supplice qu'il fit subir à cette malheureuse famille. Par

558—61. son ordre le coupable fut lié sur un banc dans une chaumière, où il s'étoit réfugié avec les siens, battu de verges, étranglé; puis on mit le feu à la cabane où ils furent tous consumés.

Mort de Clotaire premier.

562.

La vengeance satisfaite fit place aux remords. Clotaire est représenté errant dans les campagnes, allant de ville en ville, visitant les hommes célèbres par leur doctrine ou leur piété, les appelant auprès de lui pour en tirer des consolations, sans jamais pouvoir se distraire de sa douleur. Il la porta jusqu'au tombeau : pressé par le souvenir de ses meurtres pesant sur sa conscience, il marquoit en mourant, par d'effrayantes exclamations, la terreur que lui inspiroit le jugement qu'il alloit subir.

Clotaire I eut six femmes. On doute s'il les eut ensemble ou successivement. La première opinion est la plus probable, d'après ce qui lui arriva avec *Ingonde*, une de ses épouses. Elle avoit une sœur qu'elle desiroit établir. Dans cette intention elle prie *Clotaire* de lui procurer un mari sortable. Il va la voir, la trouve à son gré et l'épouse. *Vous m'avez chargé*, dit-il à Ingonde, *de lui chercher un mari convenable, je n'en ai pas trouvé qui le fût plus que moi;* et il garda les deux sœurs.

Il prit aussi en mariage, comme nous l'avons dit, la veuve de *Théodebalde* son petit-neveu. Aussi dit-on que son règne fut un tissu d'adultères, d'incestes, de cruautés, de meurtres, et de toutes sortes d'horreurs. 562.

Clotaire est le premier qui ait demandé des subsides au clergé. Il enjoignit, par un édit à toutes les églises de ses royaumes, d'apporter le tiers de leur revenu dans ses coffres. Quelques évêques se plaignirent, il les appaisa en leur faisant des dons particuliers, mais il ne rétracta pas son ordonnance. Il bâtit plusieurs églises, ce fut là tout le fond de sa piété; au lieu que *Childebert*, son frère, roi de Paris, outre quantité de monastères et d'hôpitaux fondés par sa libéralité, avoit publié une chartre pour abattre les idoles et les figures consacrées au démon, dans toute l'étendue de son royaume. Sans doute la religion adoucit en ce dernier le caractère féroce transmis par le sang aux enfans de *Clovis*; aussi fut-il regretté par le clergé qu'il protégeoit, par la noblesse qu'il traitoit avec affabilité, et par le peuple qu'il gouvernoit avec modération et sagesse, pendant que *Clotaire*, redouté de tous, ne se fit aimer de personne:

Subsides du Clergé.

Caractère de Childebert et de Clotaire.

Vely, t. 1, p. 92, 97.

562—65. sort destiné aux hommes qui, trop accoutumés à être obéis, veulent que, juste et injuste, tout plie sous leur empire.

§. IV. 562—628.

Les quatre fils et les petits-fils de Clotaire I, fils de Clovis; rivalité funeste de Frédégonde et de Brunehaut; période de 66 ans.

CARIBERT,

Agé de 40 ans.

Caribert, 8e. roi de France.

Mariages et mœurs des quatre frères.

APRÈS la mort de *Chramne*, il restoit quatre fils à *Clotaire*: *Caribert*, âgé de 40 ans, *Gontran*, *Sigebert* et *Chilpéric*, tous majeurs. De ces quatre princes, trois peuvent être cités comme ayant donné l'exemple du mépris de toute bienséance dans leurs amours et leurs mariages. *Caribert* l'aîné, avoit, en montant sur le trône, une femme de son âge, dont il se dégoûta, parce que ses graces avoient disparu avec sa jeunesse. Il la répudia et prit successivement et peut-être ensemble deux sœurs, Marofléde et Marcovelde, filles d'un ouvrier. La seconde étoit religieuse; l'impiété

jointe à l'inceste alluma le zèle de *St.-Germain*, évêque de Paris. Après plusieurs avertissemens inutiles, il lança contre le coupable la foudre de l'excommunication. *Caribert* n'en tint aucun compte : il n'y eut que la mort de sa maîtresse qui fit cesser le scandale. Ce prince, toujours peu délicat dans ses choix, épousa sur le bord du tombeau la fille d'un pâtre, nommée *Théodechisilde*. 562—65.

Gontran le second, à une maîtresse prise dans le plus bas étage, fit succéder une femme légitime qu'il répudia, et deux autres dont la condition et la fin sont incertaines.

Chilpéric le quatrième, entretint à la fois plusieurs femmes de condition servile. Entre elles il distingua quelques tems *Audovère*, qui lui donna trois fils ; il s'attacha ensuite à une des suivantes de la disgraciée, nommée *Frédégonde*, fille d'un simple villageois.

Cause de la haine de Frédégonde et Brunehaut.

Sigebert le troisième des frères, prince sage et réglé, qui avoit épousé *Brunehaut*, fille d'*Athanagilde* roi des Visigoths, et qui vivoit honorablement avec elle, fit honte à son frère *Chilpéric* de ses déréglemens, et l'engagea à demander en mariage *Galsuinde*, sœur de son épouse. Il le fit. La princesse vint ; mais *Frédégonde*,

562—65. par ses artifices, réussit à la faire renvoyer; quelques-uns même racontent qu'elle fut étranglée dans son lit par ordre de sa rivale. *Frédégonde* ne pardonna pas à *Brunehaut* d'avoir voulu introduire une autre femme dans le lit et sur le trône de son mari, ni *Brunehaut* à *Frédégonde* la disgrace ou le meurtre de *Galsuinde* sa sœur. C'en est assez pour expliquer la cause de la haine acharnée de ces deux princesses, et des suites funestes qu'elle eut.

Partage du royaume.

Chilpéric étoit auprès de son père quand il mourut. Il ne lui eut pas plutôt fermé les yeux qu'il s'empara de ses trésors. Avec ce secours, il se fit une armée et se rendit maître de Paris; mais ses trois frères réunis l'eurent bientôt réduit à un partage. *Caribert* l'aîné eut Paris et la partie de la Neustrie, étendue le long de la Seine jusque vers laLoire. *Gontran* eut la Bourgogne, et fixa son séjour tantôt à Châlons-sur-Saône, et tantôt à Orléans. L'austrasie, composée des pays contenus entre la Moselle, le Rhin et au-delà, échut à *Sigebert*, qui prit Metz pour sa capitale; et l'ambition de *Chilpéric* fut forcée de se contenter de la Belgique; en se rapprochant néanmoins de Soissons, qui fut le titre de

sa royauté, sous le nom de *Neustrie*. 562—65.

Chilpéric ne tarda pas à se trouver à l'étroit, dans son domaine : il se jeta sur les terres de *Sigebert* pour l'agrandir. L'austrasien, avec les hordes qu'il ramassa dans ses pays encore sauvages et au-delà du Rhin, l'eut bientôt fait repentir de son avidité. Pillant et ravageant, il vint jusqu'à Soissons, dont il s'empara. Il y fit prisonnier *Théodebert*, fils de *Chilpéric*; mais il le traita avec humanité, et après un an d'une captivité qui ne fut pas dure, il renvoya son neveu en lui faisant jurer de ne jamais porter les armes contre lui.

Guerre à cette occasion.

Le désir d'augmenter ses Etats, qui avoit fait entreprendre à *Chilpéric* cette guerre imprudente, obtint quelque satisfaction par la mort de *Caribert*, roi de Paris. Il ne laissoit que des filles. Sa succession élargit les royaumes de ses frères, sans que les princesses y eussent aucune part. On cite ce fait comme le second exemple de l'exécution de la loi salique, qui excluoit les filles du trône. Les partages ne se firent pas aisément entre des princes également avides. Après des débats qui ne se passèrent point sans provocations suivies de combats,

Mort de Caribert.

Deuxième exemple de l'application de la loi salique.

566—69.

566—69. ils convinrent de leurs limites; mais ils ne purent s'accorder sur la possession de Paris, que chacun vouloit s'attribuer exclusivement. Ne voulant pas céder l'un à l'autre cette ville, qui sembloit donner la supériorité à celui qui la posséderoit, ils s'engagèrent sous serment à n'en jouir qu'en commun, sous la condition expresse que celui qui y entreroit sans la permission des autres, perdroit non-seulement tout droit à la souveraineté de Paris, mais encore toute la part d'héritage qui lui seroit revenue dans le royaume de *Caribert*.

Les Lombards en Italie.

Les Lombards, à l'époque de la mort de ce prince, s'établissoient en Italie. C'étoit encore la Pannonie et les bords du Danube qui avoient vomi ces barbares. L'eunuque *Narsès*, général de *Justinien*, venoit d'enlever l'Italie entière aux Ostrogoths, et la gouvernoit avec sagesse. *Justin II*, neveu de *Justinien* et son successeur, ne se borna pas à vouloir dépouiller *Narsès* de son gouvernement; il le laissa insulter par l'impératrice *Sophie*, qui se permit de lui envoyer une quenouille. *Vas dire à ta maîtresse*, répondit *Narsès* à l'envoyé de l'impératrice, *que je lui vais filer une fusée qu'elle ne par-*

viendra jamais à démêler : et aussitôt, il appelle les Lombards qui avoient autrefois servi sous lui, et leur livre cette même Italie qu'ils l'avoient aidé à conquérir. Les foibles efforts des empereurs ne purent leur conserver dans le centre de l'Italie, que les territoires de Ravenne et de Rome, qu'ils continuèrent à gouverner encore près de deux cents ans par des *Vicaires* ou *Exarques*. Au bout de ce tems et à l'époque même où cessoit de régner la race Mérovingienne en France, l'exarchat tomba sous la puissance des Lombards, comme le reste de l'Italie ; mais ils ne devoient le posséder que trois ans, et leur destinée étoit de succomber, vingt ans après leur conquête, sous les mêmes princes qui avoient hérité du trône des Mérovingiens. 566—69.

Il n'est peut-être pas inutile d'observer que la mort de *Narsès*, âgé d'ailleurs de quatre-vingt-quinze ans, est antérieure d'une année à l'invasion des Lombards, et que cette circonstance a fait traiter de fable par quelques auteurs et la part qu'y auroit eu ce général, et les motifs qui y auroient donné lieu.

570—574.

CHILPÉRIC I.

Alors âgé de 30 à 35 ans.

Chilpéric, 9e roi de France.

UN traité arraché par la nécessité n'est pas de longue durée. Chacun des frères de *Caribert* se croyoit lésé. La querelle commença entre *Gontran* d'Orléans et *Sigebert* de Metz, pour la possession de quelques villes de Provence, et entre autres de Marseille. Les Marseillais mirent leur division à profit, pour ne recevoir ni l'un ni l'autre, et pour se maintenir maîtres de leur ville.

Pendant cette lutte de ses deux frères, *Chilpéric*, moins jaloux de *Gontran* que de *Sigebert*, qu'il croyoit avoir été plus favorisé dans le partage du royaume de *Caribert*, se jette sur l'Austrasie. Cette attaque donne du répit à *Gontran*, et lui fournit le moyen de se porter pour médiateur, inclinant cependant pour *Chilpéric*, qu'il croyoit le moins fort. Celui-ci étoit même parvenu à lui inspirer une crainte assez fondée de la trop grande puissance de l'Austrasien. Ils réunirent leurs forces contre lui; *Chilpéric* fit servir dans son armée *Théodebert*

on fils, qui avoit promis de ne jamais porter les armes contre son oncle. Le neveu les prit à regret; mais il n'en subit pas moins la punition de son parjure. Vaincu et poursuivi, il périt dans sa fuite, massacré, sans qu'on sache si ce fut ou non, par l'ordre de *Sigebert*. La déroute des deux alliés fut complète. Le roi de Bourgogne se réfugia à Tours, et celui de Neustrie à Tournay, avec *Frédégonde* sa femme. 570—74.

L'Austrasien laissa aller *Gontran* comme le moins dangereux; mais il poursuivit *Chilpéric* à outrance. Celui-ci alloit tomber entre les mains de son frère, qui, irrité de ses perpétuelles récidives, ne lui auroit pas fait grace. *Frédégonde* alors, pour débarrasser son mari, gagne deux scélérats, et fait assassiner *Sigebert* dans sa tente. Mort de Sigebert. 575.

La face des affaires change aussitôt. Les Austrasiens déconcertés retournent en désordre dans leur pays. *Chilpéric*, ou engagé avec eux par un traité, ou conseillé par sa politique, ne les trouble pas dans leur retraite. Il marche droit à Paris. *Brunehaut* y étoit venue, et y attendoit son mari pour partager son triomphe dans la capitale. Elle avoit amené avec elle

575—80.

e son conseil, les *maires du palais* uelquefois, et principalement sur la fin e la race Mérovingienne, ont été élus le peuple ou par les grands, ou r tous deux ensemble ; ce qui a nné à ces officiers la puissance qui a portés à la première place.

Dans cette énumération on ne trouve as d'officiers chargés des *finances* ; lors les impôts étoient peu consi-érables ; le service à la guerre étoit :r: nnel ; chaque seigneur, avec les r pes qu'il amenoit, apportoit de [ıı les substanter, et les rois fai- (nt comme les autres. Leurs reve- ı consistoit dans le produit de leurs res et métairies, et dans les dons ésens que les seigneurs et le clergé ır faisoient volontairement. Il y a apparence que c'étoit le régisseur chacune de ces parties qui en fai-oit la recette, laquelle passoit dans es mains du *chambrier* pour le service le la maison du roi.

Etat de l'Austrasie sous Brunehaut.

Pour contenir tous ces agens du gou-ernement dans les bornes de leurs attri-utions, il n'auroit pas moins fallu qu'un nonarque absolu en état de faire respec-er ses volontés ; mais que pouvoient en Austrasie un enfant de cinq ans, et une Espagnole sans alliance, et sans autre

575—8). soutien que l'éclat de sa dignité ? Peut-être *Brunehaut*, retournant dans ce royaume, y avoit elle perdu de sa considération par son mariage précipité avec son neveu ; mais certainement son caractère hautain, et la manie de gouverner, la mettoient en butte à tous les seigneurs possédés de la même passion. Qu'on juge des embarras d'une femme seule, exposée à tous les intrigans, le jouet et l'instrument des ambitions, des haines particulières, trop portée elle-même aux partis violens, inspirée encore par la fureur des autres : trompée, contrariée dans ses affections et ses désirs, elle se crut autorisée à employer les armes des foibles, la perfidie, le poison, l'assassinat. Ce tableau des perplexités de *Brunehaut* n'est pas présenté pour excuser ses crimes, mais pour donner à penser que, sans les circonstances difficiles où elle se rencontra, elle n'auroit point eu, sans doute, autant d'atrocités à se reprocher.

Entrée de Chilpéric à Paris.

Quant à *Frédégonde*, rivale de *Brunehaut*, on n'a pas même la foible consolation de pouvoir rejetter ses forfaits sur l'empire des circonstances. Elle suivit son époux à Paris, après le meurtre de son beau-frère. *Chilpéric*

entra se faisant précéder par les 575—80.
ses des saints, comme à la suite
'u procession, afin de ne paroître
violer le serment qu'il avoit fait
y point entrer sans le consente-
nt de ses frères : or, *Gontran*, roi
Bourgogne, existoit; et le roi de
leustrie quoique devenu très-puissant
la mort de *Sigebert*, croyoit de-
encore garder des ménagemens
ec le frère survivant.

Crimes de Frédégonde. 580—83.

L'affreux service que *Frédégonde* t rendu à son mari, auprès de Tournai, lui avoit acquis un grand empire sur son esprit. Elle s'en servit pour satisfaire sa haine et ses vengeances. *Mérovée*, l'imprudent époux de *Brunehaut*, s'étoit sauvé de son couvent. Il croyoit trouver un asile auprès de son épouse; mais les Austrasiens, menacés de la guerre par *Chilpéric*, refusèrent de le recevoir. Il erra dans le royaume de Bourgogne, tantôt fugitif, tantôt armé et résistant, mais toujours poursuivi. Enfin il tomba dans un parti des troupes de *Chilpéric*, et après s'être rendu, il fut assassiné presque sous les yeux de son père, qui ne donna pas le moindre signe de sensibilité.

Deux fils de *Frédégonde*, presque

580—83. au berceau, furent enlevés par une maladie assez commune aux enfans de cet âge. *Clovis*, frère de l'infortuné *Mérovée*, se voyant par ces accidens successeur unique de son père, la échapper des paroles qui annonçoient des dispositions peu favorables à belle-mère quand il seroit devenu le maître. La marâtre va trouver le roi *Chilpéric*, lui insinue et lui persuade que ses enfans n'ont péri que par des maléfices dont *Clovis* est l'instigateur ou l'auteur. Elle obtient que le prince lui soit livré avec ses complices, afin de tirer d'eux la vérité par la torture. Ceux-ci expirent dans les tourmens; et *Clovis* est trouvé mort dans son lit, percé d'un poignard qu'on avoit laissé auprès de lui, pour faire croire qu'il s'étoit tué lui-même dans la crainte du supplice.

Chilpéric vit encore ce crime d'un œil sec. Il ne fut pas plus sensible à la mort d'*Audovère*, que *Frédégonde* fit étrangler, quoiqu'elle lui eut laissé le trône libre, et qu'elle se fut retirée dans un couvent. Cette atrocité fut accompagnée d'une plus horrible encore. *Audovère* avoit une fille nommée *Basine* : *Frédégonde* avant de la renfermer dans un couvent, la fit déshonorer

580—83.

ses satellites, afin qu'elle ne pût
uver un mari d'un rang à lui donner
inquiétudes. Elle fit dégrader et dé-
oser *Prétextat*, évêque de Rouen,
ui avoit marié *Mérovée*. En général
s ceux qui la contrarioient ou man-
ent de dévouement à ses volontés
ıappèrent jamais à ses vengeances
ses précautions sanguinaires.

Disgraces de Brunehaut.

lgré ses crimes, sûre de l'impu-
é par l'aveuglement de son époux,
: vivoit tranquille dans une Cour
mise, pendant que *Brunehaut*,
mme un vaisseau dans une mer ora-
, se voyoit sans cesse agitée et
: en péril par les tempêtes des fac-
ions. On ne décidera pas quel genre de
rite l'attachoït à *Loup*, duc deCham-
ne, son ministre; mais à quelque
e que ce fût, il déplut aux seigneurs
rasiens. Ils retirèrent à la reine la
lle de son fils, et chassèrent son
ri : elle arma pour le retenir;
, elle descendit à des prières.
ces efforts furent inutiles. *Loup*
contraint de fuir et se retira chez
Iontran, roi de Bourgogne.

Conduite versatile de Gontran.

Ce prince offre dans sa conduite de
erpétuelles variations, que l'on attri-
ue les unes à foiblesse de caratère,
es autres à politique, en ce qu'à l'effet

580—83. de contrebalancer les partis l'un par l'autre; il s'allioit ordinairement au moins fort de ses frères, et ensuite de ses neveux, quand ils eurent succédé à leur père. Après la mort de *Sigebert*, il s'étoit déclaré protecteur de *Childebert* son fils, et l'avoit solennellement proclamé roi d'Austrasie. Dans une cérémonie publique qui passe pour une adoption, il le fit asseoir à côté de lui sur son trône. *Soyons*, lui dit-il, *couverts d'un* [illegible] *bouclier, et qu'une même lance n*[illegible] *défende*. Cette alliance, regardée comme sacrée, n'empêcha pas que ce fils adoptif ou que les seigneurs Austrasiens ses tuteurs, ne déclarassent la guerre au roi de Bourgogne, sur des prétentions peu fondées, que *Chilpéric* avoit suggérées, et qu'il appuyoit avec son neveu contre son frère. Cette guerre ne fut ni fort active, ni opiniâtre. *Gontran* s'en tira par quelques cessions peu importantes; mais à son tour il revint contre le roi de Neustrie, *Chilpéric* son frère: et avec le roi d'Austrasie, *Childebert* son neveu, ils mirent leur ennemi commun en grand danger. *Childebert* étoit déjà arrivé jusqu'à Meaux, et menaçoit Paris, lorsqu'un coup aussi imprévu que celui qui déconcerta les Austrasiens devant Tour-

nai, un coup porté par la même main, les éloigna pareillement de la capitale de la France. 580—83.

Frédégonde, qu'on ne peut voir paroître sur la scène sans s'attendre à un événement sinistre, habitoit avec *Chilpéric* le palais de Chelles, où il prenoit le plaisir de la chasse; revenant le soir, après un jour passé dans cet exercice, et descendant de cheval, il est poignardé, tombe et expire. Les meurtriers fuient en criant: *Arrête! trahison, ce sont des gens de Childebert*. Personne ne les poursuit; ils disparoissent.

Assassinat de Chilpéric. 58..

Le cri des assassins pour rejeter le crime sur *Childebert* ou sur *Brunehaut* sa mère, n'en imposa pas. L'opinion se prononça bientôt contre les vrais coupables, et on ne tarda pas à rassembler les circonstances qui confirmèrent les premiers soupçons.

On sut que *Chilpéric*, entrant gaiement le matin dans la chambre de sa femme, avant de partir pour la chasse, en étoit sorti triste et rêveur. Aussitôt après, la reine avoit fait appeler *Landry*, jeune homme aimable qu'on savoit être son favori.

Voilà tout ce que le public sut alors; mais les recherches produisirent d'autres découvertes. C'étoit la seconde fois que

484. le roi quittoit la reine, lorsqu'il sortit de sa chambre si déconcerté. La première fois il lui avoit dit adieu, comptant partir sur le champ pour la chasse; mais les chevaux n'étant pas prêts, il rentra pour attendre dans l'appartement de sa femme. Elle étoit à sa toilette : il s'approche doucement et lui donne familièrement un petit coup de baguette sur l'épaule. *Frédégonde*, toute occupée de son favori qu'elle attendoit, et ne soupçonnant pas que cette familiarité fût de son mari qui venoit de la quitter, lui dit sans se retourner : *Tout beau, Landry*; à quoi elle ajouta quelques paroles plus que libres; à peine sont-elles échappées qu'elle reconnoît son mari : il sort sans rien dire, mais avec des démonstrations qui n'échappèrent point à l'épouse. Elle envoie aussitôt chercher *Landry*, lui raconte son imprudence, lui fait sentir les suites funestes qu'elle peut avoir pour lui comme pour elle, et *Chilpéric* est assassiné.

Embarras de Frédégonde.

Le coup avoit été si prompt que *Frédégonde* n'avoit pu rien prévoir ni préparer. Tout étoit en trouble autour d'elle, les domestiques l'évitoient, le peuple murmuroit et commençoit à menacer. Déjà des pillards se répandoient dans le palais et enlevoient, sous

es yeux, ce qu'ils trouvoient de plus pré- 584.
ieux. Pour comble de malheur, *Childe-
ert*, fils de *Brunehaut*, sa mortelle en-
nemie, se trouvoit en force à six lieues
le Paris, et *Clotaire*, âgé seulement de
iam ois, le seul fils qui restât à *Frédé-
nde*, et dont la présence, malgré sa
nesse, auroît dû lui servir de sauve-
garde, étoit élevé dans un château loin
de la Cour, par ordre de son père, qui
craignoit des complots contre cet uni-
que héritier de sa couronne. Dans cette
extrémité, *Frédégonde* gagne l'asile de
la cathédrale de Paris, qui avoit autre-
fois protégé *Brunehaut*, et s'en fait un
rempart contre la fureur de *Childebert*,
qui marchoit sur Paris. De là elle écrit
à *Gontran*. Heureusement pour elle, ce
Prince arrive avant *Childebert*. Celui-ci
se présente aux portes. Il est refusé. Il
demande qu'on lui livre *Frédégonde*,
pour la punir du meurtre de son oncle.
Gontran renvoie l'affaire à l'examen des
Etats qu'il assemblera. De même qu'il
avoit fait reconnoître *Childebert* roi
d'Austrasie, pour soustraire ses Etats
à la rapacité de *Chilpéric*, il fait procla-
mer le petit *Clotaire* roi de Neustrie,
de peur de voir augmenter, par l'héri-
tage de *Chilpéric*, la puissance déjà
trop formidable de l'Austrasien.

585—90.

CLOTAIRE II,

Agé de 5 à 6 mois.

Clotaire II, 10e. roi de France.

Vengeance de Frédégonde.

C'EST trop présumer de la bonhomie de *Gontran*, que de croire, à cause des égards qu'il eut pour sa belle-sœur, pendant qu'elle resta auprès de lui, qu'il se laissa entièrement subjuguer par cette enchanteresse. On peut croire seulement, vu l'insouciance de ce prince, et son indifférence pour ses frères, qu'elle réussit à le persuader de son innocence; surtout ayant eu l'adresse de lui montrer un coupable. Ce fut un chambellan de son mari qu'elle avoit toujours détesté, et dont elle trouva moyen de se défaire, en rejetant sur lui son propre crime. Elle rendit victimes de la même calomnie tous ceux, serviteurs et autres, qui l'avoient abandonnée dans son embarras, au moment du meurtre de son époux.

Alarmes de Gontran.

Mézeray, t. 1, p. 126.

Effrayé du nombre de morts qui tomboient autour de lui, *Gontran* imagina un singulier préservatif. Il assistoit à la messe un jour de grande solennité. Dans l'instant où le diacre imposoit silence pour fixer l'attention sur les saints mystères, le roi se lève, se

tourne vers le peuple et dit : *Je vous supplie et vous conjure, au nom de Dieu, de ne me pas assassiner comme mes frères. Laissez-moi seulement trois ou quatre ans de vie, pour élever mes deux pupilles, afin qu'il y en ait au moins un capable de gouverner la France.* 585—90.

Exil de Frédégonde.

Mort de Prétextat.

Mais il prit, pour garantir sa vie, une précaution plus sûre que cette lamentable supplication ; ce fut d'éloigner *Frédégonde*. Il la relégua dans un château situé au confluent de l'Eure et de la Seine ; mais elle n'y fut pas si resserrée, ni si dénuée de moyens qu'elle ne vînt à bout de se défaire de *Prétextat*, évêque de Rouen. *Gontran* l'avoit rétabli. *Frédégonde* aposta deux clercs qui le poignardèrent au pied de l'autel. Elle se donna ensuite le barbare plaisir d'aller le visiter, comme touchée de son malheur, et eut même l'effronterie de lui offrir ses chirurgiens pour le panser ; il refusa ce dangereux secours, et l'accabla de reproches. Elle s'en consola, parce qu'il mourut.

Froide cruauté de Frédégonde.

Mezerav, t. 1, p. 153.

Encore un trait pour achever le portrait de Frédégonde et montrer le peu de cas qu'elle faisoit en général de la vie des autres. Pendant qu'elle demeuroit à Tournai, il s'éleva une que-

585—90. relle entre deux familles considérées, querelle qui partageoit toute la ville, et y causoit une guerre civile. Après de vains efforts pour l'appaiser, *Frédégonde* invite à un repas les principaux chefs, sous prétexte de conciliation. Ils s'y rendent au nombre de trois. Elle les fait placer à table sur une même ligne : *trois hommes, ayant chacun une hache d'armes, se plantent derrière eux, et tout d'un coup faisant haut le bras, leur fendent la tête à tous trois.* On ne doit pas oublier que *Frédégonde* se défaisoit souvent par le poison ou par d'autres moyens cachés, des complices et exécuteurs de ses noirs projets, et qu'il lui est arrivé de les abandonner à la torture, et de les livrer au supplice, pour faire croire qu'elle n'avoit aucune part à leurs forfaits.

Fausse politique de Frédégonde.

Voilà *Frédégonde* ennemie implacable, audacieuse dans ses vengeances, prodigue de sang ; on va la voir ingrate pour *Gontran*, auquel elle avoit les plus grandes obligations. On se rappelle qu'il l'avoit puissamment secourue dans l'état désespéré où elle se trouvoit après le meurtre de son mari. Si son fils étoit sur le trône de Paris, si elle régnoit elle-même sous son nom,

et toute puissante dans les états de son pupille, elle devoit cet avantage à la protection de son beaufrère. Mais ce prince ne s'étoit point prêté à toutes ses volontés pendant qu'elle étoit auprès de lui; il avoit rétabli *Prétextat* à Rouen; lui avoit montré à elle-même des soupçons sur sa conduite; l'avoit reléguée dans un château, qui étoit une espèce de prison. De plus, il disposoit, à ce qu'elle disoit, un peu trop en maître des états de son fils : peut-être se permettoit-il des remontrances au sujet de *Landry*, qu'elle avoit fait maire du palais. Elle résolut donc de l'embarrasser dans une guerre, afin qu'il la laissât tranquille. 585—90.

Il avoit paru en Austrasie sous *Sigebert*, un jeune homme nommé *Gondebauld*. Il se disoit fils de *Clotaire I*; et pouvoit l'être, tant ce monarque avoit eu de femmes et de maîtresses! Le prince vrai ou prétendu, trouva des partisans, et fut quelque temps traité comme fils de roi; mais les progrès qu'il faisoit dans l'estime des peuples, donnèrent de l'inquiétude aux seigneurs Austrasiens, qui gouvernoient sous *Sigebert*; ils firent arrêter le prétendant, et le renfermèrent dans un château-fort. Il s'en sauva, erra in- Gondebaud.

585—90. connu dans les états de Bourgogne où il se fit des amis, et voyagea plus ouvertement en Allemagne, en Italie, et jusqu'à Constantinople, par-tout bien reçu, parce qu'il étoit aimable, mais nulle part aidé, ni secouru.

Les troubles que la jalousie de l'autorité éleva en Austrasie, entre les grands du royaume et la reine *Brunehaut*, renouvelèrent les espérances de *Gondebauld*; il y reparut et trouva moyen d'y former une armée dont le succès ne répondit pas à ses efforts. *Frédégonde* qui, ne fût-ce que pour inquiéter *Brunehaut*, le secouroit secrètement, lui fit conseiller de porter ses armes en Bourgogne, où ses anciennes liaisons lui procureroient plus de facilité. Il la crut, se jeta sur les états de *Gontran*, qui, occupé chez lui, ne songea plus à elle.

Mais ce changement d'opérations, loin d'être utile à *Gondebauld*, lui devint très-funeste. Il se trouva par-là sur les bras les forces des deux royaumes. La victoire se rangea du côté des bataillons les plus nombreux. Poursuivi après une grande défaite, *Gondebauld* fut tué lorsqu'il se préparoit à se mesurer de nouveau avec ses vainqueurs, emportant du moins dans le tombeau

gloire d'avoir succombé noble- 585—90.
it.

Les manœuvres de *Frédégonde*, et ses intelligences avec *Gondebauld*, n'avoient pas échappé à *Gontran*. Il s'en vengea en serrant plus étroitement s liens avec *Childebert*, son neveu, son fils adoptif, qu'il déclara son tier. Il paroît qu'il donna quelque valeur aux mauvais bruits qui coururent sur la légitimité du petit *Clotaire* : *Frédégonde* fut contrainte de la constater. Elle l'affirma par la déposition de trois évêques, et de cent témoins qui jurèrent que *Clotaire étoit né sous la couverture du mariage*. Cette espèce de légitimation ne put donner à la mère l'assurance d'assister au baptême de son fils, quoiqu'elle en fût pressée à plusieurs reprises. La cérémonie se fit à Paris, avec une grande solemnité. *Gontran* fut le parrain de son neveu, malgré les instances de *Childebert*, qui appréhendoit que cette complaisance de son oncle, passant pour une reconnoissance des droits de son cousin, ne nuisissent à ceux qu'il prétendoit lui-même sur des parties considérables de la Neustrie.

Nouveaux embarras de Frédégonde.

591—92.

Ce fut le dernier acte de *Gontran*, qui a été le moins mauvais des quatre

Mort de Gontran.

593—94.

593—94. frères. Un peu de bonhomie, de l'attention pour ses sujets, une douce familiarité dans sa cour, de la considération pour le clergé, des fondations pieuses, un grand respect pour la religion, tout cela réuni, malgré des exécutions cruelles, trop communes et trop pardonnées dans ce temps, lui a fait donner le surnom de *bon*. On dit *le bon roi Gontran*; quelques légendes le gratifient même du titre de *Saint*.

Catastrophe dans le royaume d'Austrasie.

595—96. Cette mort n'accrut pas beaucoup le royaume du fils de *Frédégonde*, parce que le roi d'Austrasie, trop fort pour qu'elle pût lutter contre lui, s'empara de la plus grande partie de l'héritage; mais *Childebert* n'en jouit pas long-temps. Une mort précipitée l'enleva à l'âge de vingt-cinq ans, avec la reine sa femme, à peu d'heures l'un de l'autre. La mauvaise réputation des deux rivales, *Frédégonde* et *Brunehaut*, leur fit attribuer à l'une et à l'autre ce brusque trépas : à la première, parce qu'elle craignoit le surcroît de puissance advenu à ce prince, son neveu, qui s'étoit toujours déclaré son ennemi : à la seconde, parce qu'elle espéroit gouverner despotiquement sous deux enfans que son fils laissoit. L'un, nommé *Théodebert II*, eut l'Austrasie;

'autre, appelé *Thiéry II*, la Bourgogne. 595—96.

Mais si ce fut le crime de *Frédégonde*, l'avantage qui en revenoit à son fils ne fut pas de longue durée pour elle. Elle mourut deux ans après, de maladie, dans son lit; tranquille, si on peut l'être, quand on a tant de sujets de remords. En ce court espace de deux ans, elle avoit mis *Clotaire* en état de défendre son royaume contre ses ennemis et ses envieux, et même d'attaquer s'il étoit nécessaire. Mort de Frédégonde. 597.

Ainsi la France entière se trouva entre les mains de trois mineurs : *Clotaire*, âgé de treize ans, *Théodebert*, de dix, et *Thiéry*, de neuf. A cette époque, pourroit être placé le commencement de la toute-puissance des maires du palais. Ils avoient déjà, comme on a vu, une supériorité entre les autres officiers de la couronne : sous la minorité des trois princes qui gouvernèrent alors la France, ils prirent un empire absolu, tantôt autorisés par les grands, pour borner le despotisme des rois; tantôt soutenus par les rois, pour réprimer les entreprises des grands. C'est pendant les minorités orageuses qui ont suivi, qu'ils ont commencé à être élus Maires du palais. 598—602. *Mézeray*, t. 1, p. 175.

598—602. par le peuple et les grands; principe d'autorité qui les a rendus presqu'indépendans des rois.

Ces monarques si foibles, ne pouvoient refuser de les confirmer : il y en eut donc dans les trois royaumes : *Landry*, comme on l'a vu en Neustrie; *Bertould*, ou *Berould* en Austrasie, qui réunit à sa magistrature la Bourgogne, quoique ces deux royaumes eussent chacun leur roi, sous la tutelle de *Brunehaut*, leur grand'mère. Les maires de Paris et de Metz étoient ennemis personnels. Leur antipathie rendit opiniâtre et sanglante une guerre qui s'éleva entre les monarchies qu'ils gouvernoient. On verra que ce fut souvent l'intérêt des maires, beaucoup plus que celui des rois, qui arma les royaumes les uns contre les autres, et causa enfin la destruction totale de la race Mérovingienne.

Mauvaise conduite de Brunehaut.

Quand les rois petits-fils de *Brunehaut*, commencèrent à pouvoir agir par eux-mêmes, chaque royaume voulut avoir le sien chez lui. *Brunehaut* resta auprès de *Théodebert* en Austrasie. Ce fut alors qu'elle fut taxée publiquement de mener une vie licentieuse; on l'accusa d'avoir fait périr, sous des prétextes controuvés, des seigneurs

iches dont elle confisquoit les biens 603—605.
oour en gratifier, disoit-on, ses amans;
on lui reprocha enfin de corrompre
es mœurs de son petit-fils *Théodebert*,
fin de le captiver et de le gouverner
eule. Ces imputations vraies ou fausses
a rendirent si odieuse et si méprisable,
que les Austrasiens la chassèrent hon-
teusement. Elle se retira à la cour de
urgogne, tenue par *Thiéry II*, son
utre petit-fils, jurant à l'Austrasien
qui ne l'avoit pas protégée, une haine
mortelle, dont les effets furent terri-
bles pour ce jeune prince.

Querelle qu'elle suscite en Austrasie.

De la cour de Bourgogne elle portoit une attention jalouse sur celle d'Austrasie. Elle apprit avec dépit que *Théodebert* s'étoit marié sans la consulter. Il avoit épousé une fille belle et vertueuse, mais de basse extraction. Cette mésalliance servit de texte à des lettres hautaines et piquantes de la belle-mère à la bru. Celle-ci répondoit sur le même ton. Il fallut des négociations très-sérieuses pour les faire cesser.

Mézeray, t. 1, p. 161.

Trames odieuses de Brunehaut.

606—10.

Le séjour de *Brunehaut* en Bourgogne est marqué par des faits qui ont influé sur le sort de toute la famille royale. On veut qu'elle ait joué quant à la séduction envers *Thiéry II*, son petit-fils, le même

603—11. rôle de lâche complaisance qu'elle avoit rempli auprès de *Théodebert*. L'empire qu'elle prit en conséquence, lui procura d'abord le plaisir de faire entreprendre au roi de Bourgogne contre *Clotaire*, le fils odieux de *Frédégonde*, une guerre à laquelle elle eut l'adresse d'associer le roi d'Austrasie. Les deux frères vainquirent leur cousin, et s'approprièrent une partie de son royaume. Dans cette expédition fut pris un fils de *Clotaire*, âgé seulement de six mois, qui fut inhumainement massacré.

Mort de Théodebert II.

611—12. Autre plaisir bien digne de *Brunehaut*, si effectivement elle fut aussi coupable qu'elle a été accusée de l'être : fidèle à sa haine et à la vengeance qu'elle s'étoit promise contre l'Austrasien, elle arma le Bourguignon contre son frère, et rendit leur aversion interminable autrement que par la mort d'un des deux, en persuadant à *Thiéry* que *Théodebert* étoit un enfant supposé, et que par conséquent il n'étoit pas son frère. Dès-là ils se firent une guerre à outrance. *Théodebert* fut vaincu et pris. *Thiéry* préoccupé de l'opinion qu'il ne lui étoit rien, le fit dépouiller des habits royaux et renfermer dans une prison. Des auteurs disent qu'il le livra à *Brunehaut*, qu'elle le fit d'abord

raser, et assassiner quelques jours après. 612—13.
Il restoit deux petits enfans faits prisonniers avec leur père. Un soldat, envoyé par leur arrière-grand'mère, la défit de l'un en le poignardant, et de l'autre en le prenant par le pied et l'écrasant contre un mur.

Mort de Thiéry II. 613.

L'esprit turbulent et impérieux de *Brunehaut* ne lui permettoit pas d'être long temps sans querelle. Il lui plut de trouver à redire aux liaisons irrégulières de *Thiéry*, son petit-fils, et de lui faire à ce sujet des remontrances un peu vives. *Thiéry* s'en fâcha, et lui reprocha que ses défauts il les tenoit d'elle, de ses conseils et de ses exemples. Il alla même jusqu'à marquer du repentir de s'être laissé entraîner per ses insinuations perfides à des crimes atroces contre son malheureux frère et contre sa famille. Dans le transport de sa colère, il tira son épée, et l'en auroit frappée si les assistans ne se fussent jettés entre eux. *Brunehaut* ne dit mot, et se retira. Deux jours après, *Thiéry* est attaqué d'une maladie aiguë, qu'on traita de dyssenterie; et meurt à vingt-six ans, laissant quatre enfans en très-bas âge.

Dernières entreprises de Brunehaut.

Hâtons-nous de faire disparoître cette mégère de la terre qu'elle a trop long-

613. pare la mort affreuse de *Brunehaut* avec la mort si douce et si tranquille de *Frédégonde*; et qu'on observe, à l'égard des mêmes crimes, une conduite si différente de la part de la providence. (1)

Parallèle entre Frédégonde et Brunehaut.

On a souvent tenté des comparaisons entre ces deux furies. Il faut avouer qu'elles sont très-propres à être mises en parallèle, d'autant plus que l'histoire ne présente pas deux pareilles héroïnes en crimes, placées dans d circonstances à faire ensemble assaut de forfaits avec égalité. Cependant si nous convenons qu'elles se ressemblent dans leur vie, disons qu'il y a quelque différence dans leur réputation. Après la mort de *Frédégonde*, il ne reste que la mémoire de ses crimes. Le nom de *Brunehaut* au contraire rappelle des fondations célèbres, et des établissemens utiles, tels que les grands chemins, dont elle perça la France, et qu'on appelle encore *chaussées de Brunehaut*; mais en reconnaissant

(1) Nous avons présenté *Brunehaut* telle que *Mézeray* l'a peinte, *Vély* en fait un portrait tout différent. Nous adoptons l'opinion du premier, parce qu'elle nous paroît la mieux fondée.

ie ces monumens dignes d'éloges, 613.
onnent à la reine d'Austrasie quelque
éférence, dans l'opinion, sur sa rivale,
ouons qu'entre les personnages fa-
ux par des scélératesses réfléchies,
istoire n'offre pas deux méchans
ommes, aussi célèbres en crimes, que
s deux méchantes femmes.

Clotaire, orphelin à l'âge de six Fortune de Clotaire.
ois, fils d'une mère accusée et mal
stifiée de la mort de son époux, 614—21.
ossesseur peu assuré du plus petit *Vély*, t. 1, p. 210.
oyaume de France, envié et toujours
ttaqué par ses plus proches parens,
evient roi unique par la méchanceté
mprudente de sa tante, et réunit sous
on sceptre la monarchie entière.

Il ne porta pas la couronne avec une Gouvernement de Clotaire.
gale autorité dans les trois royaumes.
es Austrasiens et les Bourguignons
oulurent continuer à être gouvernés
ar leurs lois et que leurs pays conser-
assent chacun et leur titre de royaume
t leurs officiers : ensorte qu'on peut
lire que *Clotaire* ne fut réellement roi
que de la Neustrie, sa première posses-
ion. Il s'assura cependant la prépon-
dérance dans le gouvernement des deux
utres, en retenant auprès de lui les
principaux seigneurs d'Austrasie et de
Bourgogne, comme ses conseillers in-

614—22. times pour les affaires. de leurs pays. On remarquera qu'entre les seigneurs austrasiens, retenus à la Cour de Neustrie, se trouvoit un *Pepin*, dit *Pepin* de *Landen* ou *le vieux*, très-estimé de *Clotaire*, et possesseur de grandes terres entre la Meuse et le Hainaut.

Clotaire conserva à *Varnachaire*, qui lui avoit livré *Brunehaut*, la dignité de maire en Bourgogne. On dit que, dans le traité qui se fit alors entre eux, le roi lui avoit promis de ne le jamais destituer. Il établit en Austrasie un nommé *Radon*. Ces deux maires étoient comme des vice-rois. Il mit aussi Neustrie un maire en, nommé *Gondolon*. Sans doute celui-ci, étant sous les yeux du monarque, n'eut pas autant de puissance que les deux autres.

Inamovibilité des Maires.

Cette époque et les circonstances qui l'accompagnent, doivent fixer l'attention de quiconque aime à reconnoître de loin les causes qui préparent les révolutions. Jusqu'alors les maires du palais avoient été amovibles comme les autres officiers de la couronne. *Clotaire* qui avoit des ménagemens à garder, crut que pour obtenir d'eux dans ses trois royaumes un dévouement plus entier, il pouvoit sans trop d'inconvéniens se départir à leur égard, du

oit de les congédier à sa volonté, 614—22.
oit d'une importance majeure, et
ui neutralisoit jusqu'à certain point
nfluence dangereuse de ces ministres,
is les attributions desquels, entroit
puis peu le commandement des ar-
ées. Bientôt les rois perdirent jusqu'à
nomination des maires. Les seigneurs
revendiquèrent, et les rois, toujours
ur acheter une soumission plus fa-
le, crurent devoir y condescendre.
e maire alors ne fut plus l'homme du
oi, mais celui du royaume. Un dernier
as que firent ces officiers puissans vers
souverain pouvoir, fut de se rendre
éréditaires, et de là au trône le chemin
ur devint d'autant plus aisé, que la
Providence fit concourir d'une part une
uite de maires doués des plus grandes
ualités, et de l'autre une suite de
ces enfans qui n'eurent et ne purent
ais avoir que les dehors de l'auto-
ité. Nouvel exemple à ajouter à tant
l'autres, des faux calculs de l'ambition!
Clotaire en usurpant deux trônes, ne
it que préparer la chûte de sa propre
amille!

Clotaire avoit deux fils: *Dagobert*, Dagobert, roi d'Austrasie.
ort jeune, et *Aribert* ou *Caribert* en-
core enfant. Quand l'aîné eut acquis
'âge où la raison se développe, les 622.

622. Austrasiens s'ennuyant de ne pas avoir un roi chez eux, le demandèrent à son père. En effet, ce royaume, qui s'étendoit beaucoup en Allemagne, peuplé de nations mal domptées, et exposé aux incursions de voisins entreprenans, avoit besoin de la présence d'un monarque. *Clotaire* accorda son fils. On ne croit pas que ce fut bien volontiers; car, en faisant la part de *Dagobert*, il retint et appliqua à la Neustrie et à la Bourgogne des provinces limitrophes qui jusqu'alors avoient appartenu à l'Austrasie.

Cependant il réunit, peu de temps après, à la couronne de son fils, ce fleuron qu'il en avoit détaché; mais ce ne fut pas encore de bonne grace qu'il en fit le sacrifice. Il fallut, pour le déterminer, des instances des seigneurs austrasiens qui ne l'amenèrent qu'avec peine à satisfaire leur désir. En leur livrant son fils, encore peu capable de régner, il le recommanda, pour sa conduite personnelle, à *Arnould*, évêque de Metz, et pour le gouvernement, à *Pepin de Landen* qu'il fit maire, deux hommes d'une probité rare et d'une capacité reconnue.

Bravoure de Clotaire.

L'avènement de *Dagobert* au trône d'Austrasie, parut à *Berthould*, duc

xons une occasion favorable de 623.
sc straire au joug de la dépendance.
publia que *Clotaire* s'étant démis, Saxons étoient dispensés de la fidé-é qu'ils lui avoient jurée, et de l'im-t qu'ils lui payoient, et qu'ils ne roient rien à son fils. *Dagobert*, irrité cette distinction, marche contre eux. Il y eut une bataille. *Dagobert* y fut blessé, et il envoya à son père une touffe de ses cheveux ensanglantés, en témoignage du danger qu'il avoit couru.

Clotaire part aussitôt bien accompa- *Vély*, p. 242.
gné, arrive sur le bord du Veser. Les Saxons étoient de l'autre côté. Il se promène sur la rive, ôte son casque, et développe sa longue chevelure blanche pour être reconnu. *Bertould*, loin de se soumettre, insulte le roi de paroles et le provoque. *Clotaire*, irrité, pique son cheval, se jette dans le fleuve, suivi de ses braves, et le passe à la nage. L'insolent fuit épouvanté. Le monarque le poursuit, l'atteint, lui abbat la tête d'un seul coup et la fait porter au bout d'une pique. La déroute fut complette. *Clotaire* savoit comment il falloit me-r les Français.

Quoiqu'on reproche justement à ce Mort de
prince le meurtre de ses petits-cou- Clotaire.

623—27. sins, d'autres exécutions sanglantes non moins criminelles, et de la férocité dans le caractère, on l'a cependant nommé *Clotaire le Grand*. Il étoit habile dans l'art de gouverner, populaire, affable et libéral. Il avoit l'esprit orné pour le temps, aimoit les sciences, se piquoit de politesse et de galanterie. On le blâme d'avoir trop aimé la chasse. Il est mort à quarante-cinq ans. On a de lui un Code de lois sanctionné dans ce qu'on appeloit dès-lors un *parlement* de trente-trois évêques et de trente-quatre ducs assemblés par ses ordres. Cette collection lui donne une place distinguée entre les législateurs.

Vély, p. 246.

Origine des Sarrazins.

Pendant le règne de *Clotaire II*, une révolution qui devoit avoir une influence terrible sur notre hémisphère, éclatoit en Orient. L'arabe *Mahomet* y avoit conçu le projet de donner à sa patrie de nouveaux dogmes et un nouveau gouvernement. Sa doctrine, mélange confus d'erreurs grossières et de vérités sublimes, son éloquence et ses prestiges lui font en peu de temps un parti qui se grossit par la persécution. De Médine, où il est contraint de se réfugier, il repart bientôt avec les nombreux disciples qu'il s'est faits, assiége la Mecque où

'oit été proscrit ; s'en rend maître 623—27.
et y ceint le diadême, huit ans après
l'époque de sa fuite, époque fameuse
is les fastes de ses sectateurs et de la-
lle ils comptent les années de leurs
uales. C'est cette ère si connue sous le
m de l'*Hégyre* ou *de la fuite*. (*a*).
I successeurs de *Mahomet*, profitant
fanatisme de leurs soldats, étendent
ra dement leurs conquêtes en Asie,

(*a*) L'ère de l'Hégyre commence au vendredi 16 juillet 622. Les années en sont lunaires, de 354 et de 355 jours et leurs commencemens, parcourent, successivement et en remontant, toutes les saisons de l'année. Dans le cours d'un cycle de 30 ans, 11 seulement sont de 355 jours; ce sont les années 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 et 29.

Les mois de l'année arabique sont alternativement de 30 et de 29 jours : ce sont : 1. MOHARRAM, de 30 jours; 2. SEPHER, de 29; 3. RABI-AL-AOUAL, ou le premier, de 30; 4. RABI-EL-AKHER, ou le second, de 29; 5. DJIOUMADI-EL-AOUAL, de 30; 6. DGIOUMADI-EL-AKHER, de 29; 7. REDGEB, de 30; 8. SCHABAN, de 29; 9. RAMADHAN; de 30; 10. SCHOUAL, de 29; 11. DZOULCADA, de 30; 12. DZOULEDGÉ, de 29 et de 30 dans les années intercalaires.

Il suit de ce qui précède qu'une année moyenne de l'Hégyre est de 354 jours 8 heures 48 minutes : et comme l'année lunaire astronomique composée de 12 lunaisons moyennes, chacune de 29 jours, 12 heures, 44 minutes, 3 secondes, est de 354 jours, 8 heures, 48 minutes et 36 secondes, elles ne diffèrent entre elles que d'une demi-minute.

Il suit encore, et cette observation est essentielle pour la correspodance des années de l'Hégyre avec les nôtres, que 100 années de l'Hégyre équivalent à 97 années solaires 8 jours et un sixième; et 100 années solaires à 103 années de l'hégyre et 24 jours et demi à-peu-près.

623—27. en Afrique et en Europe. Dix ans seulement après la mort de leur prophête, ils étoient déjà maîtres de la Syrie, de la Phénicie, de la Mésopotamie, de la Perse, de l'Egypte, de la Lybie, de la Numidie et du Mont Atlas; et ils n'avoient pas encore un siècle d'existence, qu'appellés par la vengeance et par la trahison, ils pénètrent jusqu'en Espagne, ils s'en emparent; et l'Europe entière eût été leur proie comme les autres parties du monde, sans la valeur des Français et le génie de *Charles Martel*.

§. V. 628—691.

Commencement de la puissance des Maires du Palais, sous Dagobert I, *fils de* Clotaire II, *sous* son *fils* et *sous ses* petits-*fils; période de 53 ans.*

DAGOBERT I,

âgé de 25 *à* 26 *ans.*

628—30. *DAGOBERT*, fils de *Clotaire II*, a
Dagobert I, 11e roi de France. acquis le même honneur que son père en faisant reviser sous ses yeux les anciennes lois. Cet ouvrage fut le fruit de
Vély, p. 255. sa maturité. Dans sa jeunesse il respecta

u les mœurs qu'il a depuis recom- 628—30.
ıdées. Aucun roi n'a eu autant de
nmes légitimes et autres. Il étoit fastueux, prodigue. Quelques arts, entre autres la sculpture en orfévrerie, ont été pratiqués avec succès sous son règne. L'or et l'argent étoient abondans. On vante les richesses et la magnificence de sa cour ; mais on remarque que le peuple étoit écrasé par ce luxe. *Dagobert* se plaisoit à rendre lui-même la justice dans des séances publiques.

Après quelques débats avec son frère 631—33.
Caribert, il lui abandonna des provinces du midi de la France. Ce prince fit de Toulouse sa capitale ; mais il mourut quelque temps après, ne laissant qu'un fils au berceau qui vécut peu. Selon la coutume de ne pas vouloir ordinairement voir une mort naturelle dans celle des personnages importans, ou qui peuvent le devenir, on soupçonna *Dagobert* d'avoir fait empoisonner son neveu. Il ressaisit la partie du royaume qui lui avoit échappé et se trouva comme son père, unique roi des Français. Au bout de quelques 634—37.
années cependant il érigea l'Aquitaine en titre de duché héréditaire, et sous la condition de foi et hommage, en faveur de ses neveux *Boggis* et *Ber-*

Mort de Caribert.

Erection du duché héréditaire d'Aquitaine.

631—34. *trand*, autres fils de son frère *Caribert.* Cette érection est de l'an 637.

634—37. Sigebert II, roi d'Austrasie.

Les mêmes raisons qui avoient fait désirer aux Austrasiens la présence d'un roi sous *Clotaire*, se montrèrent aussi impérieuses sous *Dagobert.* Il se fit solliciter pour son fils, comme son père avoit été sollicité pour lui ; et enfin il accorda aux instances des seigneurs austrasiens *Sigebert II*, son fils, à peine sorti de l'enfance. En même temps il destina la Neustrie et la Bourgogne à *Clovis II*, autre fils qui venoit de lui naître.

Il eut la même politique que son père, de retenir auprès de lui quelques-uns des principaux seigneurs austrasiens, comme pour lui servir de conseillers, mais véritablement comme otages. On remarque aussi que de ce nombre étoit encore *Pepin*, quoiqu'il fût maire d'Austrasie.

Mort de Dagobert. 638

Mézeray, p. 180. *Vély*, p. 123.

Dagobert mourut à trente-cinq ans ; avec lui disparut la gloire des Mérovingiens. Pendant plus d'un siècle, la France déchirée pas des guerres intestines, n'est plus, après ce prince, qu'un cahos, suite de l'anarchie. Les mœurs se corrompirent, la religion se dégrada, les lois furent oubliées, les lumières s'éteignirent, et c'est beaucoup que

dans un pareil bouleversement, il soit reste quelques lueurs à l'aide desquelles on peut connoître quels ont été le gouvernement, les institutions, les habitudes des Français dans l'espace de cent treize ans, depuis *Clovis II* jusqu'aux simulacres de roi qui ont succédé à *Dagobert I*. 638.

Les rois se prenoient dans la race régnante, dans la postérité légitime ou illégitime, sans distinction; le peuple et les grands paroissent avoir eu part au choix, du moins par approbation pour celui que la naissance et la volonté du père indiquoient. L'inauguration se faisoit en élevant le monarque sur le pavois, ou le plaçant sur le trône, revêtu d'une tunique de pourpre, le front ceint d'un diadême enrichi de perles et de diamans, posé sur de longs cheveux tressés. Les grands juroient fidélité la main sur l'autel. Ils étoient appelés à l'administration. La paix pouvoit se faire sans eux, jamais la guerre. L'une et l'autre étoient proclamées dans les assemblées du *Champ de Mars*, composées des seigneurs, des premiers de la milice et du haut clergé. Ces assemblées ont aussi eu le nom de *parlement*. On y nommoit le général des troupes, qui, jusqu'à *Dagobert I* inclusivement, étoit

Gouvernement.

638. toujours le roi. Le changement de cet usage a causé la ruine de la famille Mérovingienne. Le revenu de ces monarques consistoit dans le produit de leurs domaines, les dons de la noblesse et du clergé dans des temps difficiles, et les impôts exigés des Gaulois et de leurs descendans. Les Francs payoient de leur personne. En temps de guerre, les rois étoient entourés d'une troupe de braves nommés *barons*.

Justice. Il n'y avoit pas une classe à part d'hommes chargés de rendre la justice, c'est-à-dire *des gens de robe*. Les ducs, sous eux les comtes et les seigneurs dans leurs terres jugeoient les causes, et on appeloit des uns aux autres, graduellement jusqu'au roi. Tous les délits étoient appréciés. Ainsi, en maltraitant d'injures, en tuant ou blessant un esclave, un serf attaché à la glèbe, un ingénu ou homme né libre, un prêtre, un évêque; en insultant une femme esclave ou libre; fille ou mariée : le coupable savoit ce qu'il devoit payer pour le rachat de sa faute, ou la peine corporelle qu'il devoit subir au défaut de rachat. Dans ce dernier cas le criminel étoit livré à la famille de l'offensé : ainsi la justice étoit prompte et facile. Il n'y avoit d'embarras que pour la

ıuve dans certaines causes obscures ; 638.
loi alors autorisoit à produire des
sonnes en nombre prescrit, selon
gravité du délit, qui juroient pour
contre l'accusé. On ordonnoit aussi
preuve par l'eau, par le feu, le duel
re les plaideurs eux-mêmes, ou les
npions qu'ils choisissoient. Tout
étoit accompagné de prières, d'un
nd appareil de religion, afin d'ins-
er de la crainte, en faisant intervenir
livinité dans les mesures prises pour
cerner les coupables.

Les canons faits dans les conciles de Religi
te époque, touchant la discipline du Mézeray
rgé, canons confirmés par les rois, t. 1, p. 15
rquent combien ces princes mettoient
nportance à rendre la religion res-
ıtable au peuple, par la bonne con-
te de ceux qui étoient chargés de
ıseigner. L'exemple, en effet, est si
cace, sur-tout quand il est donné
ceux qui sont au-dessus des autres ! Pag. 13
us voyons par l'énumération des
ques de ce temps, que la plupart
ient choisis dans les familles les plus
ingućes ; ils étoient appelés aux con-
s des rois, et consultés dans les
ndes affaires. Peut-être ces occupa-
ns brillantes les ont-ils quelquefois
raits des fonctions importantes de

638. leur ministère. Leur naissance, qui les appeloit à la cour, les jetoit dans les emplois des laïcs, les associoit à leurs plaisirs, les festins, le luxe, la chasse et les armes ; mais aussi plusieurs d'entre eux, revêtus des dignités éminentes du royaume, et puissans par leurs vertus, ont rendu de grands services à l'église et à l'état. Par les mêmes canons répressifs, on juge des désordres : il paroît qu'il y en avoit de forts répréhensibles dans le clergé inférieur, disséminé dans les campagnes.

Monasteres. Au commencement du septième siècle, temps où a fini, après la mort de *Dagobert I*, la puissance des rois Mérovingiens, on comptoit trente-cinq monastères d'hommes très-riches, dont quelques-uns pouvoient et ont pu jusqu'à nos jours lever des armées, tous fondés par des rois et des princes de leur sang. Les reines et les princesses n'ont pas eu moins d'émulation dans ce genre. Elles s'y sont quelquefois renfermées elles-mêmes dans leur veuvage, ou des temps de disgraces. Voy. p 222.

L'immensité des terres accordées pour ces fondations étonne à présent, parce qu'on ne se reporte pas au temps où ces libéralités ont été faites. La France étoit alors couverte de forêts, la guerre

avoit rendu incultes des contrées entières. Que pouvoient pour rendre fécondes ces terres frappées de stérilité, quelques habitans épars dans ces déserts ? Il falloit de grands rassemblemens d'hommes, qui dirigés par des chefs industrieux et absolus, travaillassent de concert avec assez d'activité, d'ordre et de continuité, pour ne pas laisser épaissir de nouveau les forêts qu'ils venoient d'éclaircir, déborder les eaux qu'ils venoient de diriger, renouveler les marais qu'ils venoient de dessécher. Le zèle de la religion a pourvu à tous ces besoins, elle a réuni sous la discipline monastique des hommes qui ont défriché, desséché, semé, planté, bâti. Les rois et les princes, témoins de leurs succès, leur abandonnoient autant de terres qu'ils vouloient en cultiver. Ce n'étoit pas alors leur donner des richesses, mais les charger de travaux pénibles ; travaux qui ont converti des solitudes sauvages en paysages agréables dont nous jouissons. 638.

Il nous a paru d'autant plus convenable de consigner ces faits dans l'histoire, que la destruction des monastères par toute la France, va bientôt effacer du souvenir jusqu'aux traces des services rendus par ceux qui les ont ha-

638. bités. Autour des monastères se sont bâties des villes qui portent encore le nom des saints auxquels leurs églises étoient dédiées. Leurs fêtes attiroient des concours, qui ont été dans beaucoup d'endroits l'origine des foires, si utiles au commerce dans ces temps de troubles, pendant lesquels, faute de communications libres et journalières, il avoit besoin de points d'appui.

Les établissemens des monastères ont encore eu un autre genre d'utilité que les fondateurs ne prévoyoient pas. Entre les hommes occupés de travaux manuels, il s'en est rencontré portés, par leur génie, à l'étude et propres aux sciences; ils ont copié des livres, conservé les anciens auteurs, et écrit les faits de leur temps; leurs recueils sont devenus les fastes de la nation. Ainsi, les monastères ont été utiles aux progrès de l'esprit, et à la propagation des lumières. Celles qu'on y trouvoit alors, quoique ce ne fût qu'un foible crépuscule, engageoient les princes et même les rois à y envoyer leurs fils pour y être élevés et instruits. Des monastères de l'autre sexe rendoient le même service aux filles en les recevant dans leurs enceintes.

Ainsi, pendant la partie du règne

des Mérovingiens qui a fini à *Dagobert I*, il y avoit un gouvernement, une police, un goût de science ; mais sous les rois qui ont suivi et qu'on a nommés *fainéans*, il n'y a plus eu qu'anarchie, licence et ignorance, jusqu'à l'extinction de la race Mérovingienne. Comme il ne nous reste, pour ce temps, que des faits bruts sans presqu'aucun développement, nous donnerons à cette partie de l'histoire la forme d'annales, afin qu'on saisisse mieux la filiation et la suite de ces infortunés monarques. *Infortunes !* car c'est à tort qu'on leur a donné le nom de *fainéans*, puisque presque tous sont montés sur le trône, à peine sortant du berceau et ont disparu, les plus âgés en finissant l'adolescence. 638.

CLOVIS II,

âgé de quatre ans, le premier des Fainéans.

CLOVIS II, qui à la mort de *Dagobert* son père, hérita de la Neustrie et de la Bourgogne, n'avoit que quatre ans. *Sigebert*, qui régnoit déjà en Austrasie, en avoit neuf. *Pepin*, délivré par la mort de *Dagbert*, de l'espèce de captivité où 638—40 Clovis II 12.e roi d France.

6

38—40. il étoit retenu, va prendre les fonctions de maire d'Austrasie, dont il portoit le titre. Il meurt avec la réputation d'un homme plein de probité, doué des vertus douces qui répandent le bonheur, et sur l'homme vertueux et sur ceux qui l'entourent. *Grimoald* son fils le remplace : premier exemple de succession dans cette place qui devint héréditaire.

Mort de Pepin-le-Vieux.

Clovis II avoit pour maire *Æga*, dont la générosité, la vaillance, l'affabilité font aimer le gouvernement de son pupille : il meurt regretté. Sa place est remplie par *Erchinoald*, parent du jeune roi. La reine *Nantilde*, mère des deux petits monarques, recommandable par ses vertus et ses talens, étoit le lien, entre les maires de ces deux enfans. La Bourgogne, sous le sceptre de *Clovis II*, faisoit cependant un royaume à part. Elle voulut aussi avoir son maire particulier, qui ne fut pas celui de Neustrie ; *Nantilde* recommanda aux seigneurs assemblés *Flavent*, un d'entre eux qu'elle estimoit, et ils l'élurent. Cette princesse cessa de vivre trop tôt pour ses enfans, dont elle tâchoit de soutenir l'autorité et de former les mœurs. Privé de ses conseils, *Clovis* s'abandonne à des désordres qui l'ont fait soupçonner d'aliénation.

La reine Nantilde.

641—49.

Sigebert II, roi d'Austrasie, meurt 650—54. mort de Sigebert.
t laisse un fils nommé *Dagobert II*,
tout au plus de deux ans. Le
ire *Grimoald*, successeur de *Pepin-*
-*Vieux*, son père, substitue au
s de *Sigebert*, le sien, nommé
Childebert, comme adopté par le roi
funt. Il n'a cependant pas la cruauté
faire mourir le jeune prince; mais il
e fait tonsurer, et renfermer secrète-
nent dans un monastère d'Irlande. Les
eigneurs austrasiens ne souffrirent pas
ong-temps cette usurpation; ils arrê-
èrent *Grimoald*, et l'envoyèrent avec
on fils à *Clovis*. Ce prince condamna
e père à mort. On ne sait ce que devint
e fils. *Clovis* alors fut regardé comme
eul roi de toute la France. Il ne mit
as d'autre maire en Austrasie pour
emplacer *Grimoald*, non plus qu'en
Bourgogne, après *Flavent* qui étoit
nort: de sorte qu'*Erchinoald*, maire
lu palais de Neustrie, le fut des trois
oyaumes, comme *Clovis* en étoit roi.

Ce prince meurt à vingt-un ans. Il mort de Clovis II.
voit épousé *Batilde*, d'une beauté
are: des pirates l'avoient prise sur les
ôtes d'Angleterre, amenée en France
t vendue au roi. On répandit le bruit
u'elle étoit princesse Saxonne. *Quand*
n est élevé par la fortune, dit Méze-

650—51. ray, *on n'a qu'à choisir la race dont on veut être.* Esclave ou princesse,
Mézeray, t. 1, p. 246. *Baltide* joignit à la beauté le charme de l'affabilité et une conduite sans reproche; elle donna trois fils à son époux, *Clotaire*, *Childéric* et *Thiéry*.

CLOTAIRE III,

âgé de 4 ou 5 ans.

Clotaire III, 13.e roi de France.

655—63.

LES trois fils de *Clovis II* étoient au berceau quand leur père mourut. On n'en reconnut pas moins *Clotaire III* pour roi de Neustrie, et *Childéric II* pour roi d'Austrasie; *Thiéry* le troisième n'eut point de partage. Tout cela se fit du consentement des seigneurs, du peuple, et sous l'influence de *Batilde.*

Ebroin.

664—68.

Elle eut l'imprudence de permettre, ou ne put empêcher qu'on installât maire du palais de Neustrie, *Ebroin*, homme actif, propre au gouvernement, mais incapable de souffrir partage dans l'autorité. Il suscita tant d'affaires, tant d'embarras à la vertueuse *Batilde*, que cette princesse, amie de la tranquillité, se retira dans l'abbaye de Chelles, où elle vieillit, sinon religieuse, du moins dans les pratiques les plus austères de

religion, qui lui ont mérité le titre 664—68.
e sainte.

L'esprit d'intrigue, le caractère do-
inant d'*Ebroin*, remplirent de trou-
s le règne de *Clotaire III*. Ce
ire se soutient contre les mécontens,
l'aide du nom de *Clotaire*; mais ce
outien lui manqua par la mort de ce
rince à l'âge de quatorze ans. Le peu
l'années qu'il vécut, annonce assez qu'il
ut personnellement étranger, et à la gé-
érosité avec laquelle fut accueilli à sa
our, *Pertharit*, roi des Lombards,
lépouillé de ses états par *Grimoald*,
luc de *Bénévent*, et aux secours,
nutiles d'ailleurs, qui lui furent don-
iés pour remonter sur son trône.

CHILDÉRIC II,

alors âgé de 18 ans.

Un des principaux ennemis d'*Ebroin* Childéric II, 14.e roi de France.
toit *Léger*, évêque d'Autun, que la
eine *Batilde* avoit bien désiré faire 668.
ire du palais de Neustrie, quand
a préférence fut accordée à *Ebroin*:
l y avoit donc rivalité entre ces deux
iommes, à la mort de *Clotaire*. *Ebroin*
nit sur le trône *Thiéry III*, ce jeune

668. prince resté sans partage à la mort de *Clovis II* son père. Cette promotion s'étoit faite sans consulter les seigneurs; aussi *Léger* n'eut-il pas de peine à les révolter contre ce choix, en leur représentant qu'*Ebroin* n'avoit agi ainsi que pour régner despotiquement sous le jeune roi, et afin qu'il eût à lui seul obligation de sa couronne. Pour déjouer ces projets, il leur propose d'offrir le trône à *Childéric* qui régnoit déjà en Austrasie et qui accepta l'offre qui lui fut faite. De là provint une guerre civile très-animée, dont l'issue fut que la même disgrace enveloppa le maire et son jeune roi. *Ebroin*, menacé de perdre la vie, fut obligé de prendre le froc : extrémité désespérante pour un ambitieux. Il se retira dans le monastère de Luxeuil. On coupa aussi les cheveux au jeune *Thiéry*, sans ordre de *Childéric II*, son frère, qui lui marqua de la compassion, et lui offrit

Vly, t 1, p. 271. des dédommagemens. *Je ne veux rien*, répondit-il noblement : *on m'a détrôné injustement, j'espère que le ciel prendra soin de ma vengeance.* Il se renferma dans l'abbaye de St.-Denys, non pour se faire moine, mais pour laisser croître ses cheveux.

Léger. 67—73. C'étoit un vrai service rendu à *Chil-*

l 'ic', roi d'Austrasie, que de lui 671—73.
:oir ouvert, par la réclusion de son
rère, la possession tranquille du trône
de Neustrie : mais soit que ce service
ait fait prendre à l'évêque *Léger* un air
d'autorité qui déplut au monarque,
soit que les déréglemens du jeune prince
aient été portés à un excès que le zèle
du prélat ne lui permît pas de souffrir ;
Childéric s'irrita de son ton ou de ses
remontrances. Dans un accès d'emportement
il voulut le tuer. On fit échapper
l'évêque, qui se retira dans l'abbaye
de Luxeuil, et y prit l'habit monastique.
Il y trouva *Ebroin*. On peut regreter
qu'il ne se soit pas rencontré
quelque moine observateur qui nous
auroit appris de quel œil ils se virent,
comment ils vécurent ensemble, s'ils se
raccommodèrent ou du moins s'ils en
firent semblant. Des chroniques rapportent
qu'ils y tinrent la conduite de
bons religieux, ce qui est difficile à
croire. La vérité est qu'ils abandonnèrent
le cloître aussitôt qu'ils le purent.
Léger, apparemment rentré en grace,
retourna à la cour de *Childéric* ; mais
sa faveur ne dura pas, et disgracié de
nouveau, il alloit perdre la vie, lorsque
le jeune monarque tomba lui-même
sous le fer de *Bodillon*, qu'il avoit fait

671—73. honteusement battre de verges, pour punir ce seigneur de quelques remontrances fondées, qu'il s'étoit perm à son égard. *Bichilde*, sa femme, (étoit enceinte, fut assassinée avec lu et un fils encore jeune. Un autre fils, appellé *Daniel*, échappa à la proscription, mais il fut confiné dans un cloître. Il en doit sortir un jour, pour régner avec quelque gloire, sous le nom de *Chilpéric II.*

THIÉRY III,

alors âgé de 22 ans.

Thiéry III. 15.e roi de France.

674—80. On s'attend à voir *Ebroin* faire reparoître *Thiéry*, qu'il avoit autrefois porté sur le trône, et qui étoit sorti de *St.-Denys*; point du tout. Il proclame un *Clovis* qu'il suppose fils de *Clotaire III*, mort à peine adolescent; et *Léger*, au contraire, s'attache à *Thiéry*, qu'il rejetoit auparavant.

Ebroin et Léger. *Vély*, t. 1, 298 et suiv.

Les deux factions étoient très-puissantes, fortifiées chacune par des évêques en assez grand nombre, de sorte qu'on pourroit regarder cette guerre comme une guerre ecclésiastique; chaque parti y apporta ce zèle ardent qui fait qu'on ne se pardonne pas. *Léger*

n fut victime. Poursuivi à outrance 674—80.
près quelques défaites, assiégé dans
ville épiscopale, contraint de se
endre, les partisans d'*Ebroin* lui firent
rever les yeux. Mais tout aveugle qu'il
oit, son ennemi le trouva encore
igereux; le tenant entre ses mains, il
i fit couper les lèvres, le fit déposer
dans un concile de ses adhérens, et
enfin assassiner. La faction contraire
'honora du titre de saint et de martyr.

Il semble que la mort de *Léger* termina les différens. *Ebroin* fit disparoître son fantôme de roi *Clovis*, et reconnut *Thiéry III*, dont il devint maire du palais. Comme il étoit souveraine sous ce prince, on peut lui savoir é de la justice que le roi rendit à *Dagobert*, fils de *Sigebert*, roi d'Austrasie. que *Grimoald* avoit relégué en Ecosse. *Thiéry* ne s'opposa pas à son retour, et lui rendit de bon gré une partie de l'Austrasie sur laquelle il régna; mais *Dagobert* fut tué dans une sédition excitée par des seigneurs mécontens. *Ebroin*, lui-même, fut aussi assassiné en Neustrie, fin bien méritée par un homme dont le génie turbulent mettoit tout en combustion autour de lui.

Privés de *Dagobert*, les Austrasiens Pepin.
refusèrent de se soumettre à *Thiéry*, ou 681—90.

681—90. plutôt aux maires qui gouvernèrent sous son nom. Cependant, afin de ne pas tomber dans l'anarchie, ils se choisirent deux chefs auxquels ils donnèrent le nom de *de princes et ducs des Français*. *Martin* et *Pepin*, dit *le Gros*, ou *de Herstal*. Ils étoient cousins germains et le dernier, petit-fils de *S. Arnould*, évêque de Metz, par *Ansegise*, son père, et de *Pepin-le-Vieux* ou de *Landen*, par *Dode* ou *Begga*, sa mère. Cet arrangement ne se fit sans contradiction. Les mécontens levèrent des troupes ; les deux princes allèrent au-devant d'eux, livrèrent bataille sur la frontière de Neustrie, et la perdirent. *Martin* fut tué en trahison à Laon, où il s'étoit sauvé. *Pepin* se retira en Austrasie. Des debris de son armée, grossie par les secours que lui amenèrent les seigneurs austrasiens, il en forma une plus considérable, et revint contre les mécontens, qui s'étoient appuyés de *Thiéry*. En vain *Pepin* tenta un accommodement ; il fallut combattre ; ce fut si malheureusement pour le roi, qu'il fut entièrement défait. *Pepin* le poursuivit jusqu'à Paris, et s'empara de la ville et de sa personne.

Pepin, maire du palais de

La manière dont se conduisirent ensuite le vainqueur et le vaincu, apprend

qu'on ne sait pas d'un traité sans doute 681—90.
o lu entre eux. *Thiéry* se renferme Neustrie, prince ou duc des Français.
s son palais, n'en sort qu'avec les rnemens de la royauté, le manteau de urpre, le diadème en tête, le scepe à la main, et traîné par des bœufs pas lents dans un chariot, qui étoit la ture affectée aux femmes ; donne udience, reçoit les hommages, et tous les honneurs de la royauté, lont *Pepin* a toute l'autorité sous le itre de maire du palais de Neustrie. La urgogne y étoit réunie. On ne parle plus de ce royaume. Quant à l'Austrasie, *Pepin* y règne, non comme maire du palais, mais sous le titre de *prince* ou *duc*, c'est-à-dire qu'il ne crut pas avoir besoin de se faire autoriser à la souveraine puissance par le nom d'un roi dont il se seroit déclaré maire.

Thiéry meurt dans cette inertie, et laisse deux fils, *Clovis III* et *Childebert III*; et même, selon quelques auteurs, un troisième appelé *Clotaire*, et d'où provint un jeune prince de même nom, que dans la suite, *Charles Martel* jugea convenable de montrer pour roi aux Austrasiens.

691—694.

§. VI. 691—752.

Puissance absolue des trois maires du Palais, Pepin de Herstal, Charles Martel, *son fils, et* Pepin-le-Bref, *son petit-fils sous les* derniers rois ainéans *de cette race*; *période de 60 ans.*

CLOVIS III.

âgé de 10 à 11 ans.

Clovis III, 16.e roi de France.

PEPIN place le premier des fils de *Thiéry* sur le trône de Neustrie, et continue d'en être maire pendant vie de ce prince, qui meurt de maladie à quinze ans.

Cet âge fait connoître qu'il n'eut que la part de représentasion à une assemblée des seigneurs neustriens, qui fut tenue à Valenciennes, sous l'influence du maire du palais. On y régla la forme de la convocation des armées, la manière de pourvoir à leur subsistance, et les rangs de ceux qui les composoient. Le principal étendard étoit la chappe de St.-Martin, espèce de banière empreinte de l'effigie du Saint, On alloit la

ndre avec pompe sur son tombeau, 691—694.
nme si on l'eût reçue de ses mains,
ı l'armée on la gardoit sous une tente
grande précaution, comme on au-
fait pour la personne même du
ınt.

ƆHILDEBERT III,

âgé de 11 à 12 ans.

CHILDEBERT III succède, âgé de ze ans, à *Clovis III*, son frère : *epin* met auprès de lui, maire du lais, *Grimoald*, son fils, aussi jeune le roi, moins pour gouverner, ıme il paroît par son âge, que pour ırer par succession la place à sa fa-le. Quant à lui, il continue, en gar-ınt son autorité en Neustrie, à régir Austrasie sans roi comme *duc et prince es Français*. Il donne des lois de po-;e, les fait exécuter, commande les mées, repousse les ennemis du de-ɔrs, convoque les seigneurs, préside ellement leurs assemblées, quoiqu'il fasse paroître le roi. Cependant il ne ouve pas toujours la docilité qu'il dé-re ; mais malheur aux mécontens qui tent avec éclat ! Il les fait rentrer ıs ce qu'il appelle le devoir, avec une

Childebert III, 17.e roi de France. 695—710.

696—710. fermeté et un empire qui l'a fait taxer de dureté.

Pendant ce temps *Childebert* vit renfermé dans son palais, fait sa principale occupation des pieux exercices de la religion et fonde des monastères. *Le septième siècle, dit* Mézeray, *fut celui de la grande chaleur de la vie monastique.* L'Historien fait une énumération de ces fondations. Il faut cependant que le roi se soit quelquefois occupé à entendre les causes de ses sujets, et qu'il l'ait fait avec discernement, puisqu'on lui a donné le surnom de *Juste*. Ces fonctions pacifiques ne portant pas ombrage au maire, étoient sans crainte abandonnées au monarque. C'est un trait digne d'éloge dans la vie de *Childebert* d'avoir profité de cette liberté pour le bien de ses sujets ; il laissa en mourant un fils nommé *Dagobert*, âgé de onze ans, comme il l'étoit lui-même en montant sur le trône.

DAGOBERT III,

âgé de 11 ans.

Dagobert III, 18.e roi de France.

711—13.

Mézeray, pag. 298.

Un roi qui n'avoit que onze ans, convenoit fort à *Pepin*. « Il l'installe sur « le siége royal de Neustrie, du con-

sentement des états. Après que l'enfant a été montré comme président à l'assemblée, qu'il a reçu les dons ou étrennes des Français, qu'on lui a fait bégayer une recommandation générale aux gens en place de défendre l'église, d'avoir soin des veuves et des pupilles, qu'on a publié devant lui les défenses ordinaires et la marche de l'armée, *Pepin* le fait conduire dans une maison royale, pour y être nourri et entretenu avec abondance et respect, mais sans aucun pouvoir ni fonction ». C'est là, en effet, toute l'histoire de *Dagobert III*. 711—13.

On ne trouve qu'un événement important sous son règne : mais il eut les plus grandes conséquences ; c'est la mort de *Pepin*, habile général, bon politique, sur-tout bien favorisé des circonstances. Les écrivains anciens sont obscurs sur une des époques principales de la vie de *Pepin*, que les modernes n'osent assurer si *Alpaïde*, mère de *Charles*, un de ses fils, étoit épouse légitime, et par conséquent ce fils, devenu si célèbre, étoit légitime lui-même. *Pepin*, d'une autre femme dont on ne connoît ni l'état ni le nom, eut encore un autre fils nommé *Childebrand*, que quelques-uns font trisaïeul Mort de Pepin.

714—15. de *Robert-le-Fort*, et tige par conséquent de la troisième race des rois de France : mais de *Plectrude*, bien reconnue pour véritable épouse, il eut *Drogon* et *Grimoald* : le premier mourut de maladie ; le second fut assassiné et laissa quatre fils, *Théodald*, *Hugues*, *Arnould*, *Godefroy*, que leur grand'mère *Plectrude* élevoit quand *Pepin*, son époux, mourut. L'ainé quoiqu'enfant avoit été pourvu comme son père de la charge de maire du palais, et *Plectrude* régnoit sous son nom.

Mézeray, t. 1, p. 503.

Charles-martel.

Le premier soin de *Plectrude* fut de s'assurer de *Charles* qui avoit vingt-quatre ans, et qui montroit des prétentions alarmantes. Elle l'enferma dans un château-fort, mais les Français las ou honteux d'obéir à une femme et à un enfant se soulèvent en Neustrie, forcent l'un et l'autre à fuir, élisent *Rainfroy* pour maire, et délivrent *Charles* qui est proclamé duc et prince en Austrasie. Sur ces entrefaites le nom de *Dagobert* vint à manquer à *Charles* et à *Rainfroy*; ce prince mourut à dix-sept ans, laissant un fils d'un an, qu'on a nommé *Thiéry IV* de Chelles, parce qu'il fut élevé dans cette abbaye.

716—20.

CHILPÉRIC II,

âgé d'environ 44 ans.

Charles sembloit devoir profiter de Chilpéric II, 19.e roi de France.
mpuissance d'un enfant au berceau, r se mettre sur le trône? Mais apemment les circonstances n'étoient mûres. Il préféra de montrer un :oi aux Austrasiens, et il choisit un *Clotaire*, issu du sang royal par *Thiéry III*, lequel lui auroit obligation de la couronne.

Par la même raison *Rainfroy*, négligeant aussi le petit *Thiéry*, tira *Daniel* fils de *Childéric II*, du monastère où il avoit été enfermé après la mort de son père, et lui fit prendre avec le sceptre le nom de *Chilpéric II*. Ce fut alors aux deux vrais souverains, à *Rainfroy*, maire de Neustrie, et à *Charles*, souverain en Austrasie, à vider ensemble la querelle.

Ils s'approchèrent entourés chacun d'une armée. *Rainfroy* avoit grossi la sienne, des troupes de *Eudes*, duc d'Aquitaine. Malgré ce secours, il fut vaincu dans une bataille sanglante et contraint de fuir avec *Chilpéric*, qui assistoit au combat. Le roi se retira

716—20. en Aquitaine, et *Rainfroy* erra en Neustrie.

Conduite politique de Charles. Evénement heureux pour *Charles!* Son roi *Clotaire* meurt. Il traite avec *Chilpéric*, qui préfère un trône sans puissance à la position d'un réfugié. Ce prince quitte l'Aquitaine. Le duc des Français le reçoit avec honneur; il s'établit auprès de lui maire de Neustrie. Il s'arrange aussi avec *Rainfroy*, auquel il abandonne l'Anjou, acceptant son fils en otage : ce seigneur y passa le reste de sa vie tranquille. Enfin *Charles* s'accommode aussi avec *Plectrude*, qui reçoit de lui des terres en Austrasie, où elle coule des jours heureux dans le repos convenable à son âge, et lui remet ses quatre petit-fils. Trois furent promus aux dignités éminentes du clergé. Un quatrième, qui passoit pour plus remuant que les autres, s'est trouvé mort inopinément, sans que les historiens parlent de violence, ni qu'ils en accusent *Charles* son oncle.

Mézeray, t. I, p. 138. Ces conciliations politiques eurent lieu en différens temps, pendant la vie et après la mort de *Chilpéric II*. On peut encore compter entre les mesures que *Charles* prit pour assurer sa puissance, les libéralités qu'il fit à ses troupes, à la vérité, aux dépens du

clergé, qu'il paroît n'avoir pas beaucoup ménagé. Il donna aux uns les biens des évêchés, aux autres ceux des monastères, quelquefois sans titre, quelquefois avec le titre d'abbés, de sorte qu'on trouve dans les catalogues des ...érieurs d'abbayes de filles, des gé...ux et des capitaines. De simples soldats dotoient leurs filles avec les revenus des paroisses, qui sans doute consistoient en dîmes. On croit que de-là sont venues les dîmes *inféodées* perçues par des laïcs. 716—20.

Chilpéric mourut à Noyon, dans sa cour rendue, selon ses vœux, inaccessible au mouvement des intrigues, comme au fracas de la guerre. *Vély* dit qu'il ne doit pas être mis au nombre des rois fainéans; *Mézeray* le traite d'imbécile. Pour prendre un juste milieu, on pourroit dire que tranquille et foible par caractère, il auroit été excellent homme privé, et qu'il fut roi très-médiocre. Il ne laissa pas d'enfans. Sans doute il n'étoit pas encore temps de se placer sur le trône de Neustrie, puisque *Charles* y assit le petit *Thiéry* de Chelles, âgé de sept ans.

734—37. ne sont pas entièrement exemptes. *Eudes* en mourut de chagrin. D'autres disent qu'il se fit moine de dépit. Son fils *Hunauld* qui lui succéda, mieux conseillé que son père, satisfit *Charles*, prêta serment de fidélité à lui et à ses fils, et vécut tranquille. Le prince des Français vola de nouveau en Bourgogne, où il avoit paru quelques indices de révolte, pacifia tout et retourna contre les Saxons qui se remontroient. En une même année, le Rhin et la Garonne le virent à la tête de ses armées sur leurs bords. *Childebrand*, son frère, le secondoit dans ses opérations militaires. C'étoit un prince modéré. Il paroît avoir très-bien vécu avec son frère. Sa postérité, qui fut nombreuse, a été la souche de plusieurs maisons illustres. Elles ont contribué, avec d'autres seigneurs, possesseurs aussi de grandes terres, à partager la France en fiefs.

Mézeray, p. 253.

Mort de Thiéry de Chelles.

Thiéry de Chelles mourut à l'âge de de vingt-trois ans, la dix-septième année de son règne imaginaire. On croit qu'il fut marié, et qu'il eut même un fils; mais *Charles* n'ayant pas apparemment besoin d'un simulacre de royauté, ne jugea pas à propos de le mettre sur le trône: de sorte qu'il y

eut interrègne pendant le reste de sa vie. 737—40.

INTERRÈGNE.

Usé par les fatigues, *Charles* languissoit, quoiqu'il n'eût guère que cinquante ans. Son état d'infirmité lui ôtoit le goût des opérations militaires. Les papes après s'être affranchis sous *Grégoire II* de la domination des exarques de Ravennes, luttoient alors contre les rois des Lombards pour la domination dans Rome. *Grégoire III*, à l'imitation de ses derniers prédécesseurs, vouloit s'en assurer la possession. *Luitprand* la révendiquoit comme une partie de son royaume. Le pontife n'étoit pas le plus fort; au contraire, il étoit très-pressé par les armes du monarque. Quoique la conduite de *Charles*, à l'égard du clergé de France, ne lui donnât pas lieu d'espérer beaucoup du prince Français, il compta que la politique pourroit le déterminer à ne pas souffrir l'agrandissement de son voisin, et le pria d'envoyer une armée en Italie, s'il ne pouvoit y venir lui-même. Mais *Charles* étoit allié de *Luitprand*; il avoit d'ailleurs assez d'affaires dans un royaume qu'il vouloit accoutumer à le reconnoître pour maître. Il se contenta

739—40. donc d'engager le Lombard à ne point inquiéter le pape, et il envoya de riches présens au tombeau des apôtres. D'ailleurs il en agissoit sur la fin beaucoup plus modérément avec le clergé, et on doit remarquer que si, dans sa détresse, il n'usa pas toujours assez sobrement des biens de l'église, du moins il eut la prudence de ne pas épuiser cette ressource, qui dans les temps suivans a été utile au royaume.

741. Mort de Charles Martel.

Charles Martel mourut tranquillement dans son lit, âgé de cinquante-trois ans. La vie des plus illustres guerriers n'est pas plus remplie de combats célèbres, de faits héroïques que la sienne : il étoit naturel qu'un homme, qui devoit tant à la guerre, imaginât un ordre de chevalerie, pour honorer et distinguer les braves qui avoient combattu avec lui. *Charles Martel* fonda celui de *la Genette*, dont les ornemens étoient simples comme la légende, consistant en ces mots, *Exaltat humiles*, (*il élève les humbles*). Devise convenable à des hommes que la bravoure militaire tire d'un état obscur, et présente glorieux aux regards de la nation.

Ordre de Chevalerie.

Il paroît que *Charles Martel* s'occupa, les derniers jours de sa vie, à consolider sa puissance, de manière que

ses enfans en pussent jouir sans troubles. Il en laissoit trois, *Carloman* et *Pepin*, de *Rolande*, austrasienne, et *Grifon*, de *Sénéchilde* la bavaroise. Il partagea en deux la monarchie, donna l'Austrasie à *Carloman*, et la *Neustrie* à *Pepin*. *Grifon* n'eut qu'un petit apanage, ce qui fait douter de sa légitimité. 741.

CHILDÉRIC III,

âgé de 11 à 12 ans.

742—45. Childéric III, 21e. roi de France.

APRÈS cinq années d'interrègne, depuis la mort de *Thiéry de Chelles*, il plut aux deux enfans de *Pepin*, qui régnoient sous le nom de *ducs et princes Français*, de remplir le trône. Peut-être y furent-ils forcés par les murmures des seigneurs, devenus excessivement puissans pendant les troubles. Ils y placèrent un *Childéric III*, qu'on a nommé l'*insensé*, certainement prince du sang, mais dont la filiation est incertaine. L'opinion la plus probable le fait fils de *Thiéry*, le dernier roi, et lui donne onze à douze ans. *Carloman* et *Pepin* continuèrent les exploits de leur père contre les Saxons, les Bavarois et les Sarrasins qui tenoient

742—45. encore des places dans le midi; enfin contre les Aquitains, soulevés par leur duc *Hunauld*.

Retraite de Carloman.

746—49. Au milieu de ces succès, auxquels *Carloman* n'avoit pas moins de part que son frère, il prend la résolution de quitter toutes les grandeurs et de se faire moine. Il avoit deux fils, l'un nommé *Dreux* ou *Drogon*. On ignore le nom de l'autre. On ne sait pas non plus s'il les recommanda à *Pepin*, mais il est certain qu'il ne fit ni à eux, ni à *Grifon* son dernier frère, aucune pait dans ses Etats. *Carloman* partit pour Rome, magnifiquement escorté, déposa ses dignités entre les mains du pape, qui lui coupa les cheveux, et se retira dans un petit monastère assez isolé. Cependant s'y trouvant encore importuné par les visites des seigneurs français qui allaient à Rome, il se renferma dans l'abbaye du Mont-Cassin, dont la règle sévère lui paroissoit un rempart plus assuré que la solitude même, contre les tentations séduisantes du siècle.

Moyens de Pepin pour se faire roi.

750. Dans le projet que *Pepin* méditoit, sans doute, de réunir en sa personne la souveraine puissance entière, il ne pouvoit plus trouver d'obstacles que dans son frère *Grifon*. Des seigneurs

qui avoient été dans le district de *Carloman*, plusieurs montroient de l'inclination pour ce jeune prince : raison pour *Pepin* de le retenir sous bonne garde à la Cour ; mais il s'évada et gagna l'Allemagne, où il forma un parti puissant, composé de Bavarois, de Saxons, avec les seigneurs de la domination de *Carloman*, auxquels se joignit le pape, qui fit des remontrances en faveur de *Grifon* pour lui obtenir un partage. 750.

Pepin ne laisse pas à cette espèce de conspiration le temps d'acquérir des forces. Il arrive près des mécontens, menace et négocie : joignant l'or et l'intrigue au fer et à la terreur, il gagne les uns par des gratifications en terres et en argent, soumet par la force les plus opiniâtres, ferme la bouche au pape par des présens. Quant à *Grifon*, il lui fait, du Maine et de l'Anjou, qu'il érige en duché, un apanage, dont il espère que son frère se contentera, et revient avec une nouvelle ardeur à son projet de se faire enfin conférer le titre de roi, dont il avoit toute la puissance.

Malgré les usurpations de *Charles Martel* sur les biens du clergé, il jouissoit encore d'un grand pouvoir sur l'esprit des peuples. *Carloman* et *Pepin*,

750. en succédant à leur père, avoient tâché, par beaucoup d'égards et de libéralités, d'effacer les préjugés défavorables que les démembremens de *Charles Martel*, traités de rapines, avoient élevés contre sa famille; mais la conduite des deux frères, l'un, montrant beaucoup de respect pour la religion, et l'autre, ayant poussé son dévouement jusqu'à prendre l'état monastique, calma tous les ressentimens : aussi, dans un parlement que *Pepin* assembla, et où se trouvoient beaucoup d'évêques, si quelques-uns n'étoient pas favorables au désir de *Pepin*, du moins ne paroît-il pas qu'il en ait trouvé de contraires, puisqu'aucun ne réclama pour l'infortuné *Childéric*.

Cependant le dessein de *Pepin* ne s'accomplit pas dans cette première assemblée. L'affaire étoit délicate. *Childéric* avoit pour lui la naissance et l'ordre de la succession non interrompue dans la ligne masculine des Mérovingiens, et n'avoit contre lui que sa jeunesse, et une incapacité traitée d'imbécillité qui pourroit se dissiper à mesure qu'il avanceroit en âge. D'ailleurs des auteurs assurent qu'il avoit une femme et des enfans ; mais les Français étoient las de l'espèce d'anarchie dans laquelle

ils vivoient : sortis d'un interrègne pour tomber sous un roi mésestimé, ne pouvant s'accorder entre eux, les seigneurs qui composoient le parlement, résolurent de s'en rapporter au pape. 750. Mézeray, p. 343.

Childéric détrôné.

Zacharie étoit son nom. Comme ses prédécesseurs, tantôt en simple dissention, et tantôt en guerre ouverte avec le roi des Lombards, pour la possession ou la domination dans Rome, il étoit naturel qu'il pût compter sur le secours de *Pepin*, dans le cas où ce prince lui auroit obligation de la couronne. La question fut posée en ces termes : *Quel est le plus digne de régner, ou celui qui travaille utilement pour la défense de l'Etat, et fait toutes les fonctions de la royauté sans avoir le titre de roi, ou celui qui porte ce titre, et n'est capable d'en faire aucun exercice?* Il n'y avoit de choix qu'entre deux partis; ou de faire une réponse conforme au désir de celui qui interrogeoit par l'organe de l'assemblée, ou de se déclarer incompétent dans cette affaire. L'intérêt du saint siége ne permettoit pas cette espèce de déclinatoire. Le pape prononça pour le gouvernant agissant, contre le roi inutile. *Cette décision, quand elle seroit bonne*, dit Mézeray, *iroit bien loin;* mais quelle qu'elle fût, 751. Mézeray, t. 1, p. 344.

751. les Français y adhérèrent. *Pepin* fut reconnu roi de France. Une sentence déclara *Childéric* déchu de la royauté, ordonna qu'il seroit rasé, revêtu de l'habit de moine et renfermé dans un monastère d'Allemagne. Les historiens qui lui reconnoissent une épouse disent qu'elle fut aussi voilée et confinée dans un monastère de France, ainsi que leur fils, nommé *Thiéry*, dont on n'a plus entendu parler.

752. Ainsi finit la première race des rois de France, nommés *Mérovingiens*. Dans une durée de trois cent trente-deux ans, elle donna vingt-un rois, si l'on borne ce nom à ceux de Paris, et trente-sept, si l'on compte ceux qui ont porté ce dernier titre tant à Orléans, qu'à Metz, à Soissons, à Toulouse et ailleurs.

Fin de la première Race dite des Mérovingiens.

ᴵISTOIRE

DE

FRANCE.

752 — 987.

Seconde Race dite des Carlovingiens, *comprenant quinze rois sous 235 ans d'existence.*

Les usurpations qui eurent lieu vers la fin de la seconde Race occasionnent dans son histoire presqu'autant de confusion que l'on en remarque dans la première. Pour la dissiper nous emploierons le moyen dont nous avons déjà fait usage ; celui de partager cette période en plusieurs autres de moindre étendue, bien distinctes entre elles par

les caractères qui leur sont propres et qui formeront autant de paragraphes. Nous en compterons trois :

I.e de 752 à 877. Splendeur d Carlovingiens pendant la succession directe non interrompue de ses *quatre* premiers rois : *Pepin* dit *le Bref*, *Charles I, le Grand* ou *Charlemagne*, *Louis le Débonnaire* et *Charles le Chauve ;* période de 126 ans.

II.e de 877 à 936. Commencement de la décadence des Carlovingiens et interruption de la succession directe, sous les rois : *Louis II* dit *le Begue*, fils de *Charles le Chauve* et ses *trois* fils *Louis III*, *Carloman* et *Charles III* dit *le Simple.* Quatre usurpateurs, au préjudice du dernier, règnent successivement et en concurrence avec lui, savoir : l'empereur *Charles le Gros* son parent ; *Eudes* fils de *Robert le Fort*, duc de France ; *Robert*, frère d'*Eudes* ; et le gendre du même *Robert*, *Raoul* qui survécut à *Charles*

quelques années ; période de 59 ans.

III.ᵉ de 936 à 987. Retour à la succession directe des Carlovingiens, et chute de cette famille sous les rois : *Louis IV d'Outremer*, fils de *Charles le Simple*, *Lothaire*, son fils et *Louis V* dit le *Fainéant*, son petit-fils. Ils ne régnent que sous le bon plaisir et la tutelle de *Hugues le Grand*, fils du roi *Robert*, et de *Hugues Capet*, fils de *Hugues le Grand* ; période de 51 ans.

---

§. I. 752—877.

Splendeur des Carlovingiens pendant la succession directe et non interrompue de ses quatre *premiers rois :* Pepin *dit* le Bref, Charles I *le* Grand *ou* Charlemagne, Louis *le* Débonnaire *et* Charles *le* Chauve; *période de 126 ans.*

PEPIN *dit* le Bref,

âgé de 37 à 38 ans.

752.
Pepin dit le Bref, 22e roi de France.

PEPIN dit le *Nain*, le *Petit* ou le *Bref*, a été ainsi surnommé, parce qu'il étoit de très-petite taille, mais fort et vigoureux : témoin ce qui arriva la première ou la seconde année de son règne, dans l'abbaye de Ferrière en Gatinois, où il tenoit sa cour.

Aventure du lion.

On mettoit alors entre les principaux divertissemens les combats contre les bêtes féroces. *Pepin*, présent à un de ces spectacles, voit un lion monstrueux, acharné sur un taureau qu'il étrangloit. *Qui de vous*, dit-il aux seigneurs qui l'environnoient, *qui de*

ous ira secourir ce taureau ? Tous se lent, pas un ne répond ; *Pepin* ite dans l'arêne, le sabre à la main, t d'un seul coup la tête du lion et en- même le col du taureau : *suis-je di-*, ajouta-t-il en se replaçant au milieu eux, *suis-je digne d'être votre roi ?* 752.

En effet, dans ces temps où la force du corps faisoit une grande partie du mérite militaire, une pareille action uvoit être un titre pour commander et régner ; mais le nouveau monarque *Pepin* en avoit de préférables : la prudence, l'esprit de conciliation, la prévoyance, l'adresse à profiter du circonstances et le talent du gouvernement. Conduite de Pepin.

Sous l'autorité absolue, quoique précaire, des maires du palais, les grands s'étoient partagé le royaume et formé de leurs lots des états plus ou moins indépendans, soumis néanmoins à des redevances plus ou moins onéreuses, à des reconnoissances honorifiques ers la couronne. Telle est l'origine fiefs en France. Les seigneurs, en evant l'investire du fief, promettoient oi et fidélité à leur supérieur de grade en grade depuis le dernier arrière-fieffé, u'au comte et au duc qui faisoit mmage au roi. On ne peut assurer , dès ce temps, on employa dans A l'égard des grands. Origine des fiefs.

572. cet acte de soumission les cérémonies qui ont eu lieu depuis. Le vassal se mettoit à genoux devant le seigneur : joignant les mains que le suzerain serroit avec les siennes, il lui juroit fidélité. Dans la formule de l'acte du serment étoient compris les engagemens du vassal, qui consistoient à aider son seigneur à la guerre, ou d'argent, ou de troupes qu'il envcrroit, ou de sa propre personne; de le racheter lui et son fils, s'ils tomboient entre les mains des ennemis, et d'autres obligatio quelquefois bizarres, mais auxquelles le vassal s'astreignoit, sous peine de perdre son fief et de subir une punition corporelle, même la mort.

Quoique *Pepin* roi pensât peut-être bien différemment de *Pepin* maire du palais, et qu'il n'eût pas été fâché de retirer aux seigneurs la souveraineté que son propre intérêt et celui des maires ses prédécesseurs avoient fait attacher à leurs fiefs, il laissa à leur égard les choses dans l'état où il les trouva, malgré la brèche que les grands fiefs faisoient à son autorité. Il y a même apparence qu'entraîné par les circonstances, ou déférant trop à la complaisance pour ses proches, il donna l'exemple, malheureusement imité par ses successeurs,

de mettre presque tout le royaume en fiefs. Des auteurs laborieux ont suivi la trace de ces fiefs donnés par *Pepin ;* ils y ont trouvé l'origine de ces démembremens qui, devenus héréditaires sur fin de cette race, ont rendu ces grands vassaux, sous le titre de comtes et de ducs, égaux en puissance aux rois de la seconde race, et à ceux de la troi-me, jusqu'à *Louis XI.* 752.

Mézeray, t. 1, p. 354.

Marcel, t. 2, p. 316.

Ainsi *Pepin* s'attacha, par leur intérêt, le plus fort des liens, les seigneurs qui l'avoient obligé. On ne voit pas que pendant son règne aucun des plus distingués d'entre eux ait été réfractaire à l'espèce de sujétion qu'exigeoit la vassalité, excepté *Gaïfre* ou *Waïfre*, d'*Hunauld*, duc d'Aquitaine. Le père avoit toujours contrarié *Charles Martel*, maire du palais, qui s'avançoit vers le trône ; le fils ne se montra pas moins opposé à *Pepin*, qui s'efforçoit d'étendre l'autorité royale. Pour bien juger ces ducs, et décider s'ils éritoient le nom de rebelles, que leur donnent presque tous les historiens du temps, il faudroit connoître quelle étoit l'autorité non contestée des monarques sur les grands vassaux, et les droits répressifs de ceux-ci, avoués par les lois. Or, les lois ne se sont formées

752. que par les exemples, c'est-à dire, qu'un roi étant le plus fort, a puni par la confiscation du fief, par la prison ou par la mort, un grand vassal qui lui avoit résisté à main armée, et que ce même roi ou ses successeurs ont apporté ce châtiment en preuve du droit de faire subir, dans le même cas, la même peine à un autre. Les formes protectrices se sont établies successivement et lentement.

Maures. Saxons repoussés. Deux ennemis pressoient la France, les Sarrasins ou Maures du côté de l'Espagne, les Saxons du côté de l'Allemagne. Les premiers avoient conservé Narbonne, d'où ils pouvoient envahir le Languedoc, et ravager les pays arrosés par la Loire. *Pepin* les bloqua dans cette ville, et ne put faire mieux pour ce moment, parce qu'il fallut repousser les Saxons dont les hordes nombreuses s'avançoient vers le Rhin. Il eut aussi à retenir dans leurs bornes les Bretons qui inquiétoient la Neustrie, et qui prétendoient à l'indépendance.

Mort de Grifon. Un autre ennemi plus dangereux, s'il eut été plus prudent, le tourmentoit. On a vu que *Pepin* avoit donné à *Grifon* son frère un apanage, dont un homme moins remuant auroit pu se contenter. Après avoir voulu s'emparer

752.

de la Bavière, où sa sœur, mère du duc *Tassillon*, l'avoit reçu, *Grifon* séjourna peu dans son apanage, composé de douze comtés situés au cœur de la France, et passa en Aquitaine, à la cour de *Gaifre*, qu'il savoit mal intentionné pour *Pepin*. Mais des attentions trop marquées pour la duchesse, donnèrent de l'ombrage à son époux, et *Grifon* fut obligé d'abandonner l'Aquitaine. Il tourna alors du côté de l'Italie, et comme il s'y rendoit avec des troupes, auprès d'*Astolphe*, roi des Lombards, il fut arrêté à l'entrée de la vallée de Maurienne, par celles que *Pepin* avoit commises à la garde des Alpes. Il y eut un combat, et *Grifon* y fut tué.

Affaires d'Italie.

Cette Italie devint pour *Pepin* un objet d'attention et de préférence, par l'intérêt que les sollicitations des papes lui firent prendre aux affaires de ce pays. Des états que les empereurs d'occident y possédoient autrefois, il ne restoit plus aux empereurs grecs, leurs successeurs, au midi, que la Pouille et la Calabre; au nord, que l'Exarchat de Ravenne et la Pentapole, nommée aussi duché de Rome. Les maîtres de Constantinople conservèrent encore quelqu'autorité dans ces provinces, confiées à un gouverneur nommé *Exarque*, mais avec

trop peu de forces pour se défend
752. contre les Lombards. Ceux-ci s'ente
dirent avec les papes, pour envahir l
états des Grecs en Italie, et ensuite i
se disputèrent ces dépouilles.

Le nord seul fut envahi; les de provinces du midi demeurèrent encor environ 300 ans, sous la dominatio des empereurs grecs, qui y tinrent d gouverneurs connus sous le nom d *Catapans*. En 972, elles furent dor nées en dot à *Théophanie*, fille d *Jean Zimiskès* et femme de l'empereu *Otton II*; mais les Grecs ayant refus de s'en dessaisir et appelé même les Sar rasins à leur aide, il en résulta de hostilités qui ne profitèrent qu'à ce derniers par les nombreux etablissemen qu'ils formèrent dans cette partie de l'I talie. Il fallut, pour les en déposséder la valeur extraordinaire des fils de *Tan crède de Hauteville*, gentilhomm normand, lesquels arrivés en Italie à titre d'auxiliaires, au commencement du onzième siècle, étoient maître non-seulement de la Pouille et de l Calabre, mais encore de la Sicile, que la moitié de ce siècle étoit à peine écoulée.

On a vu que *Charles Martel* avoit assuré au pape *Zacharie* la possession

de Rome; *Astolfe*, roi de Lombardie, 752.
ne voyoit pas sans jalousie cette capitale du monde entre les mains des souverains pontifes. Quoiqu'il eût reçu d'*Etienne II*, successeur de *Zacharie*, des secours pour s'emparer des états soumis aux Grecs, non-seulement il refusoit de donner au pape une part de sa conquête, qu'il avoit sans doute promise; mais encore il prétendit s'attribuer toute l'autorité dans Rome, et il assiégea le pape. *Etienne III*, successeur d'*Etienne II*, suivit l'exemple de son prédécesseur qui avoit eu recours à *Charles Martel*; le nouveau pontife trouve moyen de faire parvenir ses plaintes à *Pepin*. Des ambassadeurs envoyés par le roi de France, arrivent auprès d'*Astolfe*. D'abord ils obtiennent la levée du siége, ensuite que le roi de Lombardie ne mettra pas d'obstacle au désir que le pape montroit de passer en France. Ce ne fut qu'avec une extrême répugnance que le monarque Lombard consentit à ce voyage, dont il prévoyoit des suites désagréables.

Le pape en France.

Après avoir été élevé sur le pavois, à l'imitation de ses prédécesseurs, *Pepin* voulut, pour ainsi dire, faire intervenir la divinité dans son inaugu-

752. ration. Déjà il s'étoit fait solennellement couronner dans la cathédrale de Soissons, par *Boniface*, archevêque de Mayence, muni d'une autorisation spéciale du pape : mais pour frapper sans doute encore davantage l'esprit des peuples, tenant *Etienne III* en France, il résolut de faire réitérer cette cérémonie par le souverain pontife, et d'y admettre avec lui ses deux fils *Charles* et *Carloman*.

Couronnement de Pepin et de ses deux fils.

Mézeray, p. 361.

Beaucoup de seigneurs français ne se prêtèrent que difficilement au désir du roi. Ils avoient bien voulu choisir sa personne pour régner, mais sa dessein d'étendre ce privilége à toute sa race. Quelques-uns demandèrent un partage pour les enfans de *Carloman*, que la renonciation de leur père ne devoit pas priver de tout droit à la couronne. Il survint sur ces objets des discussions qui occasionnèrent des débats. Le pape ne se pressa pas de les abréger, jusqu'à ce qu'il eût obtenu lui-même des assurances pour l'exécution de ses projets sur l'Italie.

Ces différens intérêts se concilièrent enfin. *Etienne III* donna la couronne et l'onction sacrée à *Pepin*, à *Berte* son épouse, et à leurs deux fils aînés, *Charles* et *Carloman*. Dans cette action

solennelle il conjura les Français de n'élire jamais de rois que dans la postérité de ces princes. Il déclara excommuniés et maudits tous ceux qui en prendroient d'un autre sang. On ne sait ni le lieu ni le jour de cette cérémonie. La plus commune opinion la e dans l'église de St.-Denys. *Etienne* donna au roi le titre d'*avoué* et *défenseur* de l'église romaine, et à ses deux fils celui de *patrices romains*. Sans doute, il se plaisoit à regarder le don de ces titres comme un droit de requérir le secours de ces princes dans le besoin, et l'acceptation des princes ıme un engagement pris de protéger le saint siége, et de l'aider de leurs forces. 752.

Sort de Carloman et de ses fils.

752—53.

En effet, aussitôt après le couronnement, le roi de France se prépara à procurer satisfaction au pape. De son côté, *Astolphe*, roi des Lombards, instruit s projets d'*Etienne*, et craignant qu'il fit déclarer les Français contre lui, fit ir le prince *Carloman*, qui vivoit en eligieux dans un monastère de ses états, et le chargea de traverser les desseins le son frère dans l'assemblée des grands qui, selon la coutume, devoit décider le la guerre ou de la paix. Elle se tint Créci. *Carloman* y parla avec force

754—55. en faveur du roi des Lombards. On croit qu'il montra aussi quelque desir de procurer un établissement à ses deux fils, qu'il avoit laissés à la discrétion de son frère en prenant l'habit monastique. L'assemblée statua, non qu'on marcheroit sur-le-champ contre le roi de Lombardie, comme le pape le desiroit, mais qu'on enverroit à ce prince des ambassadeurs pour traiter d'un accommodement. Lorsque l'assemblée fut finie, et que les seigneurs se furent séparés, le pape, en vertu de l'autorité que l'engagement monastique lui donnoit sur *Carloman*, lui ordonna de se retirer dans un monastère d'Allemagne, où il mourut peu de temps après. On transporta ses fils dans un autre. Ils furent rasés, et on n'en a plus entendu parler.

Etats donnés au Pape.

Les ambassadeurs trouvèrent *Astolfe* disposé à ne point troubler le pape dans la possession de Rome, mais il voulut retenir l'Exarchat et la Pentapole comme lui appartenant par conquête. *Pepin* prévoyant cette réponse tenoit son armée prête. Aussi-tôt il passe les Alpes, et fond sur la Lombardie. *Astolfe* qui ne s'attendoit pas à cette brusque attaque, abandonne ses retranchemens, et se retire dans

Pavie. Prêt d'y être forcé, il convint de céder la Pentapole, et partie de l'Exarchat. Ce qu'il en retint, il le dut aux présens dont il combla le roi de France et les seigneurs qui l'accompagnoient. Le pape en marqua du mécontentement; mais *Pepin*, croyant avoir assez fait pour le pontife, repasse les Monts, et revient en France. 754—55.

Astolfe mourut. Le pape s'immisça dans les affaires des Lombards, et en fit obtenir la couronne à *Didier*, général du roi défunt, au préjudice du frère de ce prince. Il crut par ce service avoir assuré ses nouvelles acquisitions, mais il se trompa. *Didier*, sur le trône, fit reparoître les prétentions de son prédécesseur. Il reprit l'Exarchat et la Pentapole, et assiégea Rome. Persuadé que s'il tenoit le pape entre ses mains, il obtiendroit facilement la cession de ce qu'il désiroit, il offrit aux Romains de lever le siége s'ils vouloient lui livrer le pontife. 756—57.

Dans cette extrémité *Étienne* a recours au roi de France, sa ressource ordinaire. Il lui envoie couriers sur couriers, le somme de s'acquitter du vœu qu'il a fait de défendre l'église romaine; lui remontre que manquer à ce devoir ce seroit se rendre comp- *Mézerav.* t. 1, p. 366

756—57. table envers l'apôtre *St.-Pierre* lui-même ; qu'il n'y aura jamais de salut pour lui, s'il l'abandonne ; au contraire, si le monarque vient à son secours, il lui promet la félicité éternelle, et lui donne le prince des apôtres pour caution. Il écrivit des lettres encore plus pressantes aux deux jeunes rois, à la reine *Berte*, aux évêques, abbés, moines, à toute la nation collectivement, et enfin une dernière, le complément de toutes les autres, dans laquelle, à l'aide d'une prosopopée fort permise, et qui a été ridiculement taxée de supercherie, il faisait parler St.-Pierre lui-même d'un style, tantôt affectueux, et tantôt menaçant, qui pouvoit faire impression dans ce temps.

Aussi *Pepin* prit-il la résolution de repasser en Italie, pour donner à la puissance du pape une consistance qui la mît à l'abri de toute variation. Il mena les Français par le Mont-Cénis, encore couvert de neiges, dont ils escaladèrent les rochers avec leur intrépidité et leur promptitude ordinaire. Ils tombèrent comme la foudre dans la Lombardie qu'ils traversèrent en la ravageant, et marchèrent droit à Rome. *Didier* leva le siège et se réfugia dans Pavie, comme son prédécesseur ; comme lui il accorda tout ce que le pape désiroit, mais de plus

il s'engagea à un hommage et à un tribut envers la couronne de France. *Pepin* vainqueur céda, comme possesseur par conquête, au pape *Etienne*, et à ses successeurs, l'Exarchat et la Pentapole du duché de Rome, qui sont devenus le principal patrimoine de l'église. 756—

Réglem de Pe

La même année que le monarque fit de sa conquête un don si généreux au souverain pontife, il convoqua à Vernon, dans son palais, un concile auquel furent appelés les seigneurs, pour la sanction de divers réglemens qui, outre le clergé, devoient aussi regarder les laïcs. On y statua que les évêques sans diocèse, ne feroient aucune fonction sans la permission de l'évêque diocésain. Les statuts de Vernon soumettent tous les délits dont les laïcs, comme les ecclésiastiques, se rendroient coupables, à l'excommunication, dont les formes et le pouvoir sont tracés en ces termes : « Il n'est « permis de boire ni de manger en la » compagnie d'un excommunié; d'en » recevoir aucun don, de lui présenter » le baiser, ni même de le saluer : » quiconque le fréquentera encourra » même excommunication que lui ». On observera qu'alors tous les crimes, même le meurtre, se rachetoient par

756—757. une compensation en argent. C'étoit donc une bonne politique que de donner à l'excommunication un pouvoir qui devoit allarmer les riches et les grands, que la crainte d'une peine pécuniaire n'auroit pas retenus, et que la peine corporelle ne pouvoit atteindre. La plus parfaite impartialité est recommandée, dans les statuts de Vernon, aux juges laïcs et ecclésiastiques; mais les attributions ne sont point réglées; il leur est seulement enjoint de vider avant toutes les causes celles des veuves, des orphelins et des serfs d'église, et expressément défendu de prendre rien des parties, d'*autant que les présens chassent la justice de tous les lieux où on les reçoit.*

Cours plénières. Champs de mai. Les rois tenoient alors des *cours plénières* pendant les fêtes de Noël et de Pâques. Les monarques y paroissoient la couronne en tête, superbement vêtus. Ils recevoient splendidement les grands seigneurs, qu'ils défrayoient magnifiquement, et auxquels ils livroient même de riches habillemens, d'où est venu le mot de *livrées*. On croit que ce fut sous *Pepin* que les assemblées du Champ de mars furent transférées en mai, comme un temps qu'une température plus douce rendoit

lus convenable : les vassaux y faisoient 757—59.
mmage de leurs fiefs, et les nations
aincues y présentoient le tribut qui leur
étoit imposé. Ainsi les Saxons payèrent
à *Pepin*, dans une de ces assemblées,
une redevance de trois cents chevaux
qu'ils s'étoient engagés d'acquitter tous
les ans à pareille époque. Ce prince y
reçut aussi l'hommage de *Tassillon*,
duc de Bavière, son neveu, fils de sa
sœur, qui, accompagné des seigneurs
Bavarois, promit entre les mains de
1 oncle *service de vassal*; mais se
t peu à la légèreté du jeune homme,
Pepin le retint à sa cour. On y vit des
mbassadeurs de *Constantin Copro-
yme*, empereur de Constantinople,
ui, outre des aromates, des étoffes et
es bijoux précieux, lui apportèrent un
rgue, le premier qui parut en France.
e roi le fit placer dans l'église de *St.-
orneille*, de Compiègne, ville où ce
ince résidoit. Le but de ces présens
oit d'engager le roi de France à ne
is s'opposer aux efforts que l'empereur
isoit, de temps en temps, pour se
onserver quelques possessions en
alie.

Les guerres étrangères donnoient Guerre d'Aquitaine. 760.
oins d'inquiétude à *Pepin*, que celle
e *Gaifre*, duc d'Aquitaine, fils d'*Hu-*

760. *nauld*, qui avoit autrefois embarrassé *Charles Martel* par ses liaisons avec les mécontens ; il paroît qu'il suivoit le même plan que son père. On a vu qu'il avoit donné asile à *Grifon*. Il conservoit des intelligences avec *Didier*, roi des Lombards, et des liaisons avec les Sarrasins ou Maures d'Espagne, possesseurs de Narbonne, que *Pepin* lui-même avoit inutilement assiégée, et qu'il tenoit bloquée.

Droits de Suzeraineté.

Mézeray, p. 372.

Ce prince résolut de prévenir les effets de ces unions dangereuses, en attaquant celui qui pouvoit en être le chef. On peut juger par les demandes de *Pepin* à *Gaifre* quels étoient plusieurs des droits prétendus par les suzerains sur leurs vassaux, quoique souverains eux-mêmes. Il exigeoit qu'il rendît les biens que l'église de France possédoit en Aquitaine, et dont il s'étoit emparé ; que respectant les immunités des ecclésiastiques, il cessât d'envoyer des juges et des sergens sur leurs terres ; qu'il eût à rendre les déserteurs qu'il avoit reçus dans ses états, et à payer la somme stipulée par les lois pour le prix du sang de plusieurs *hommes du roi* tués en Aquitaine. Cette espèce de manifeste fut le signal d'une guerre qui dura sept ans.

Le roi de France la commença avec son impétuosité ordinaire. Il entra dans l'Aquitaine le fer d'une main, le flambeau de l'autre, et y fit tant de ravages que le duc, qui ne s'attendoit pas à cette brusque irruption, fut obligé de recourir, sur-le-champ, aux négociations et aux prières. La paix lui fut accordée sur la promesse qu'il fit de donner au monarque une entière satisfaction, promesse qu'il appuya en livrant deux de ses plus proches parens, et deux de ses principaux comtes pour otages.

761—64.

L'Aquitaine ravagée.

Mais quand il se fut ainsi procuré le temps de mieux prendre ses mesures, au lieu des actes de soumission auxquels il s'étoit engagé, il adressa au roi des envoyés qui, loin de le calmer, l'aigrirent par des airs hautains et des demandes inconsidérées. Cette démarche imprudente renouvela la guere. *Pepin*, pendant sa durée, mêla la politique aux opérations militaires. Il enleva à son ennemi la ressource de la diversion des Sarrasins, en les chassant de la France, sans retour, par la prise de Narbonne qu'il tenoit seulement bloquée; et il obtint même, malgré cette hostilité, un traité d'alliance avec le calife leur souverain. Il prévint et appaisa des mou-

761—64. vemens séditieux qui se préparoient en Bretagne ; enfin il détacha du duc plusieurs de ses vassaux et parens ; entre autres *Remistan*, son oncle, auquel il donna la moitié du Berri, enlevée au neveu, mais qui ne resta pas lo temps fidèle à son bienfaiteur.

764—65. Pendant ce temps, la guerre se fa it avec la plus grande animosité. Tou les villes que *Pepin* prenoit, ou il les renversoit de fond en comble, ou il les démanteloit. *Gaifre*, de son côté, ruinoit ses propres forteresses pour empêcher son ennemi de s'y établir ; l'Auvergne, la Saintonge, le Quercy, le Berry, le Périgord n'offroient que des débris et des restes d'incendies. Le roi étoit près de réduire son adversaire, lorsque son neveu *Tassillon* se sauva de sa cour et se retira en Bavière, où il étoit appelé par les grands de ses états. Il fallut alors négocier pour empêcher que ce jeune prince ne se joignît à *Gaifre*, auquel il auroit pu procurer le secours de *Didier*, roi des Lombards, dont il avoit épousé la fille.

765—66. Quand *Pepin* se fut mis en sûreté de ce côté, il reprit avec plus d'activité la guerre d'Aquitaine qui n'avoit point été interrompue. *Remistan*, voyant l'extrémité à laquelle son neveu étoit ré-

luit, n'avoit pas tardé à se repentir de désertion; mais il eut le sort ordinaire aux hommes qui flottent entre partis. Pris les armes à la main, il fut pendu pour *foi mentie*. Le vainqueur s'empara de Bourges, regardée comme la capitale du duc, y construisit des fortifications, y bâtit un palais, dans le dessein apparent de s'y fixer. 767.

Le malheureux *Gaifre* se battoit en désespéré, et obtenoit quelquefois des succès. Enfin, à la septième campagne, il se trouva resserré et investi dans un coin du Périgord, et fut ou tué dans un combat contre les soldats du roi, ou assassiné en trahison par ses propres sujets, qui ne voyoient d'autre moyen que sa mort pour mettre fin à la désolation de leur pays. La conquête de toute l'Aquitaine suivit de près la catastrophe de ce prince. Les annalistes et romanciers du temps en font un traître, un perfide; réputation à laquelle doivent s'attendre ceux qui ne réussissent pas dans un temps de faction, mais réputation que la postérité rectifie quelquefois.

Ce fut le dernier exploit des armes et de la politique de *Pepin*. Il mourut d'hydropisie à l'âge de cinquante-trois ans. Cette maladie lui donna le temps 768. **Mort de Pepin.**

768. de disposer de ses états. Il les partagea entre ses deux fils, *Charles* et *Carloman*, déjà couronnés : un troisième, nommé *Gilles*, fut envoyé dans un monastère pour y être élevé, et se fit religieux. *Charles* eut l'Austrasie et dépendances avec une partie de Neustrie jusqu'à la Seine ; *Carloman* le reste de la Neustrie, le royaume Bourgogne, l'Alsace, et chacun d'eux une part des conquêtes que leur père avoit faites en Aquitaine. *Pepin* eut aussi trois filles dont deux moururent jeunes et l'autre fut abbesse de Che[illegible]s.

Tous ces enfans étoient nés de *Berthe au grand pied*, ainsi nommée parce qu'elle en avoit un plus grand que l'autre. Elle étoit fille d'un comte de Laon. Les historiens lui reconnoissent un caractère doux et affable. Elle suivoit son époux dans ses voyages et expéditions, et lui a souvent servi de conseil. On vante son talent à tenir une cour splendide où elle attiroit les grands et les attachoit par-là au nouveau roi ; service plus utile qu'on ne pense dans un commencement d'administration. Quelques auteurs donnent encore d'autres filles à *Pepin*, et entr'autres *Berthe*, mariée à *Milon*, comte d'Angers, père de l'invulné-

rable *Roland*, et *Chiltrude*, femme de 768.
René, comte de Gênes, mère d'*Ogier le Danois*, personnage renommé dans les romans de chevalerie, et qui peut figurer dignement à côté de son cousin *Roland*.

Dans le préjugé où l'on est d'admirer ôt que de blâmer les expéditions ıltaires, quelqu'onéreuses qu'elles ent aux peuples, nous ne condamrons pas celles de *Pepin* contre un sal, peut-être uniquement coupable d'avoir été trop puissant. Nous nous abstiendrons aussi de discuter si l'assentiment de la nation et la déposition du dernier roi Mérovingien furent volontaires, si cette déposition fut nécessitée par la mauvaise administration des derniers rois, et non provoquée par des moyens frauduleux et des motifs de bien public, capables d'en imposer à la multitude. Nous dirons simplement que *Pepin* a régné, qu'il a régné avec gloire, et que quoique fils de *Charles-Martel* et père de *Charlemagne*, son nom entre ces deux hommes célèbres, brille encore avec éclat dans l'histoire.

768.

CHARLEMAGNE,

âgé de 24 à 25 ans.

Charlemagne, 23 roi de France.

Esquisse du règne de Charlemagne.

Quarante-sept années d'un règne glorieux, des victoires multipliées, les barbares repoussés des frontières et subjugés, les factions éteintes, la paix intérieure assurée, des lois sages promulguées et mises en vigueur, la religion protégée, les sciences renouvelées : voilà ce qui fonde la réputation de *Charles I*, connu sous le nom de *Charlemagne* ou le *grand*. Cette réputation a été portée, par les historiens, jusqu'à l'excès de l'admiration. En écrivant la vie de ce monarque, nous nous renfermerons dans les bornes d'une juste estime ; mais dussent quelques ombres se mêler à l'éclat de ses actions, il n'en restera pas moins pour certain que *Charlemagne* tient un rang distingué entre les plus grands princes qui ont occupé des trônes.

Partage du royaume.

768—69. Le partage que *Pepin* avoit fait de ses états entre ses deux fils, de l'aveu des grands du royaume, de l'aveu de ces mêmes grands, subit des changemens dont les deux frères parurent se contenter. *Charles*, âgé de vingt-quatre

à vingt-cinq ans, fut couronné à Noyon, roi de Bourgogne et de Neustrie; et *Carloman*, âgé de dix-huit ans, le fut à Soissons, commme roi d'Austrasie, de laquelle dépendoit une grande partie de l'Allemagne. 768—69.

Mais ils montrèrent, dès le commencement, peu d'accord dans une affaire qui leur étoit commune. *Pepin* leur avoit laissé l'Aquitaine par indivis, prévoyant sans doute qu'il pourroit survenir, pour possession absolue de cette province, des difficultés qui ne seroient surmontées que par la réunion et le concours de leurs forces. En effet *Hunauld*, dont on a déjà parlé, père du malheureux *Gaifre*, voyant son fils mort, sortit de son monastère, et reprit les armes, secondé de quelques-uns de ses vassaux. *Charles*, menacé de plus près, se mit le premier en état de défense contre le vieux duc. Il lui enleva, par des négociations, le secours de ses alliés, l'accabla ensuite de toutes ses forces, le poursuivit de forêts en forêts, de cavernes en cavernes; enfin on lui amena l'infortuné *Hunauld* et sa femme, qu'il avoit épousée apparemment en quittant le monastère. Mais le prisonnier, mal gardé, se sauva et trouva un asile chez *Didier*, roi des

L'Aquitaine soumise. 769—70.

769—70. Lombards. L'Aquitaine fut entièremen
soumise. *Charles* avoit appelé *Carloma*
à cette expédition ; mais après y avoir à
peine paru il s'en retira. On n'a point d'au
tres preuves plus détaillées de la mésin
telligence entre les deux frères ; on sai
seulement qu'elle a existé, et que l
reine *Berthe*, leur mère, eut beaucou
de peine à les empêcher d'éclater.

Mort de Carloman. Cette princesse avoit un autre suj
de sollicitude qui regardoit son fils aîn
Charles vivoit avec une femme nom
771—72. mée *Himiltrude*, dont il avoit un fi
appelé *Pepin*. Qu'il y ait eu mariag
ou non, on ne sait par quel mot
Berthe obtint du jeune roi divorce
séparation, et elle lui amena elle mê
d'Italie *Hermengarde*, sœur de *Didie*
roi des Lombards. Cette union du
peu. *Charles* fit divorce, renvoya l
princesse à son frère, et épousa *H*
degarde, princesse allemande. *Ca*
man, au contraire, fidèle à ses pre
miers engagemens, n'eut qu'une fe
Gerberge, qui lui donna deux f
prince mourut à la fleur de l'âge, da
la quatrième année de son règne. P
de doute que sa couronne n'apparti
à ses fils, mais les seigneurs austras
dit-on, la déférèrent au roi de Ne

is qu'il la sollicitât, et il devint ainsi 771—72.
ıl monarque de toute la France.

L écrivains du temps, qui d'ailleurs en très-petit nombre, passent si :rement sur un fait aussi important me l'est l'exhérédation de ces orphe-, qu'on croit apercevoir dans leurs ıcences la timidité qu'imprime la issance d'un usurpateur. S'il est peut-e dur de flétrir de ce nom un si nd prince que *Charlemagne*, du oins peut-on marquer quelqu'étonne-ıt de ce que rien ne fut offert par beau-frère, capable de calmer les uiétudes de sa belle-sœur. La jeune ve se crut obligée de se retirer, avec deux enfans au berceau, chez *Tassillon*, duc de Bavière, cousin de son époux, et de là chez *Didier*, dont *Charlemagne* avoit répudié la sœur; persuadée sans doute que le ressentiment qui devoit rester au roi des Lombards de l'affront fait à sa sœur, lui procureroit à elle-même un asile plus sûr dans son royaume; mais peut-être de la protection que *Tassillon* et *Didier* lui accordèrent, vinrent les malheurs qui firent passer, comme on le verra, les Etats de ces princes dans les mains de *Charlemagne*.

772—73. Première expédition contre les Saxons.

Sa renommée commença comme ce de tous les héros de la fable et d l'histoire, par des exploits guerriers Les Saxons ont été pendant la plu grande partie de son règne, le but d ses armes et le sujet de ses triomphes On doit entendre, par la dénominatio générale de *Saxons*, les peuples qu occupoient le milieu de la Germanie au delà du Rhin, auxquel se joignoien souvent ceux qui habitoient les côte de la mer Baltique, et les rives de grands fleuves qui se jettent dans l'O céan; enfin, toutes les nations, depu la partie méridionale vers la Bohême jusqu'aux glaces de la Norwège. Ce hordes, restes des anciens *Scythes* peu constantes dans les régions qu'elle occupoient, avançoient, reculoient chassoient leurs voisins, ou s'incor poroient avec eux. Ils étoient pou les Français, comme un orage mena çant suspendu sur leurs frontières toujours prêt à y lancer les feux d la guerre, avec tous les fléaux qui l'ac compagnent.

Les rois de la première race avoien eu beaucoup de peine à les contenir *Charles Martel* et *Pepin* son fils don nèrent l'exemple d'entrer chez eux, e de prévenir leurs fureurs en les repous

sant au loin, *Charlemagne* les imita. 772—73.
Il y avoit, quand il monta sur le trône, une espèce de trêve que les succès de *Pepin* avoient procurée. Instruit par leurs préparatifs qu'ils se proposoient de la rompre, *Charles* entre brusquement dans leur pays, gagne une bataille décisive sur les bords du Véser, s'empare d'une de leurs principales forteresses, où étoit le temple de leurs faux dieux, le détruit de fond en comble, brise les idoles, et ne se retire qu'avec les otages qui lui répondoient de la soumission de ceux qui restoient; mais pour plus grande sûreté, il mit des garnisons dans plusieurs forts, les uns bâtis exprès, les autres pris à l'ennemi, et servant de postes avancés pour l'atteindre promptement s'il remuoit de nouveau.

Du fond de l'Allemagne *Charles* passe en Italie, où il étoit appelé par les intérêts de l'église romaine. On doit se rappeler que, par la protection de *Pepin*, l'état ecclésiastique s'étoit augmenté de plusieurs parties arrachées à l'empire grec, convoitées par les rois des Lombards. Ce n'étoit qu'à regret que *Didier* les voyoit entre les mains des souverains pontifes. A *Etienne III*, avoit succédé *Adrien I*. Non moins

Affairees d'Italie.

772—73. désireux que son prédécesseur de con-
server et d'acquérir, et aussi contrari
que lui par le roi des Lombards, il eut
à l'exemple de ses prédécesseurs, re-
cours au roi de France, et le pria d
venir en Italie régler les prétentio
respectives.

773—74. On ne sait si l'irruption du monarqu
français fut précédée d'explications, d
plaintes, de manifestes; mais l'histoir
nous le représente escaladant tout d'u
d'un coup les Alpes, et se précipitan
dans la Lombardie, à la tête d'une ar-
mée si nombreuse, qu'on pouvoit bie
juger qu'elle n'étoit pas destinée uni-
quement à terminer un petit différen
entre voisins. En vain *Didier* lui op-
pose quelques troupes ramassées à l
hâte; ses soldats l'abandonnent, le
uns frappés de terreur, les autres sé-
duits par le pape. Réduit à sa cour et
un petit nombre de sujets fidèles. *Di-
dier* se renferme dans Pavie. *Adalgise*
son fils, se réfugie dans Véronne. To
deux sont assiégés. *Adalgise* pressé, s
sauve à Constantinople. Il avoit re
dans Véronne la veuve de *Carloma*
avec ses deux fils. Ils tombèrent entre le
mains de *Charlemagne* : on ne sait q
sort il fit à sa belle-sœur; mais il e

voya ses neveux en France, et l'histoire n'en parle plus. 773—74.

Pendant que l'armée française serroit Pavie, le roi alla à Rome visiter le tombeau des saints apôtres. Il y fut reçu avec la plus grande solennité, se fit mettre sous les yeux la donation de *Pepin* et la confirma. De retour à son camp devant Pavie, il apprit que pendant le blocus tous les fléaux s'étoient rassemblés dans la ville, que la misère y étoit extrême, que la peste et la famine y exerçoient leurs ravages, et que le peuple, réduit au désespoir, ne connoissoit ni frein ni loi. On sut qu'*Hunauld*, ce vieux duc d'Aquitaine, qui s'étoit réfugié à la cour du roi Lombard, et l'avoit suivi dans Pavie, avoit été assommé par des femmes dans une émeute populaire, comme cause des maux qu'elles enduroient. La fureur de la populace fut portée à un excès qui fit craindre à *Didier* le même sort.

Didier détrôné.

Mézeray, pag. 396.

Dans cette appréhension, il se rendit sans condition. Si, en s'abandonnant ainsi à son ennemi, il compta sur sa générosité, il se trompa. Le vainqueur l'emmena en France et le confina dans un monastère; rasé et revêtu du froc, ou simple prisonnier, *Didier* y mourut peu de temps après. Que pou-

H 2

773—74. voit-il lui arriver de pire en se défendant ?

774. La nécessité de régler le gouvernement de Rome y appela *Charlemagne*. Quoiqu'en disent les écrivains ultramontains, il paroît que ce prince en garda la souveraineté, puisqu'il y établit des juges en son nom, et des gouverneurs dans les villes qu'il rendoit dépendantes du St.-Siége. Il se réserva même le droit de confirmer l'élection du pape et de donner l'investiture aux évêques. Pour l'utile, il le laissa au souverain pontife ; en récompense, *Adrien* lui confirma le titre de *patrice* qu'*Etienne* lui avoit conféré lorsqu'il le sacra avec *Pepin*, son père. On dit que les Romains ne trouvèrent pas bon que le roi de France conservât tant d'autorité. Mais comment auroient-ils pu l'empêcher ? Quant au pape, il n'eut qu'à se louer du patrice, qu'il trouva toujours aussi disposé à accorder, que lui-même l'étoit à demander. Ces affaires finies, *Charlemagne* reprit le chemin de la France. En passant par Milan, il reçut la couronne de fer qu'on imposoit aux rois de Lombardie, changea le titre de ce royaume, et le fit appeler *royaume d'Italie*.

775—76. Saxons. Pendant qu'il étoit au-delà des monts,

les Saxons crurent pouvoir impunément insulter ses frontières. Ils furent repoussés par ses lieutenans ; mais ils revinrent souvent à la charge sous la conduite de *Vitikind*, un de leurs principaux chefs, auquel on ne donne pas le titre de roi, mais que sa valeur a rendu célèbre. Les Saxons ne cessèrent les hostilités que quand ils surent que *Charlemagne*, en personne, accouroit à eux. Alors ils posèrent les armes, vinrent en foule se prosterner à ses pieds avec leurs femmes et leurs enfans, et demandèrent à grands cris le baptême. Ils savoient que rien ne pouvoit être plus agréable à leur vainqueur. Pour affermir la bonne volonté qu'ils manifestoient, il joignit aux soldats qu'il laissoit chez eux des missionnaires, et bâtit dans plusieurs lieux des monastères où se tenoient des écoles qui enseignoient le dogme et la morale évangélique. Il reçut, dans une assemblée générale qu'il convoqua à Paderbonn, leur serment de fidélité prêté par les députés qu'ils lui envoyèrent, et il leur signifia que s'ils y manquoient, ils devoient s'attendre à perdre leurs terres et leur liberté. *Vitinkind* ne participa point à ces actes de soumission; il s'étoit retiré en Dannemarck.

775—76. Deuxième expédition.

775—76. A cette même assemblée parurent les députés des Sarrasins, ennemis moins dangereux, parce qu'il n'y avoit pas entre eux le même concert qu'entre les Saxons. L'objet de leur mission étoit d'implorer la protection de *Charlemagne*, contre *Abdérame*, premier roi Maure de Cordoue, qu'une révolution, qui anéantit le pouvoir des Califes en Espagne, venoit de placer sur ce trône.

Les Ommiades en Espagne.

A *Mahomet*; aux généraux qui l'avoient si utilement servi, *Abubekre*, *Omar* et *Othman*; à son gendre *Ali*, et au fils d'*Ali*, *Assan*, qui avoit été forcé d'abdiquer, avoient succédé en Orient, dans la dignité suprême du califat, les descendans d'*Ommias*, oncle de *Mahomet*. Ces califes connus sous le nom d'*Ommiades*, conservèrent la souveraine autorité depuis l'an 661 jusqu'à l'an 750. Les *Alidés* se ressaisirent alors du pouvoir en la personne d'*Aboul-Abbas*, qui commença la dynastie des *Abassides*, et qui poursuivit les *Ommiades* avec la dernière rigueur. *Abdérame*, l'un de ces derniers princes, échappa aux recherches dirigées contre eux, et réfugié en Mauritanie où il se cacha quelque temps, il passa de-là en Espagne, où l'ancien respect pour

le sang d'*Ommias*, lui fit bientôt un puissant parti. Proclamé roi à Séville, en 756, il prit le titre d'*Emir Al Mouménim* ou de *Miramolin*, c'est-à-dire *Seigneur des Croyans*, et fixa son siège à Cordoue, où sa postérité se maintint pendant près de 300 ans. Au bout de ce temps, et après une anarchie de quarante années qui prépara sa ruine, elle s'éteignit en 1038 par la mort funeste de *Motamed-Allah*, le dernier des *Ommiades*, lequel fut massacré par ses propres sujets. Alors s'opéra un démembrement général de la monarchie arabe en Espagne. Elle se fondit en une multitude de petits royaumes dont la foiblesse devoit amener la chûte, et dont les rivalités l'accélérèrent encore. 775—76.

La première révolution, celle qui porta *Abdérame* sur le trône, ne se fit pas sans contrarier l'ambition de la plupart des grands qui s'étoient flattés de l'indépendance. Ils s'en vengèrent par les révoltes qu'ils suscitèrent et qui occupèrent tout le règne du nouveau monarque, mais qui ne l'empêchèrent pas de prévaloir. Contenus ou dépouillés, ils furent contraints de céder, mais ce ne fut qu'après avoir employé tous les moyens de résistance, et parmi

Expédition de Charlemagne en Navarre. 778.

778. ceux-là fut l'intervention qu'ils réclamèrent de *Charlemagne*. Pressé par les sollicitations de leurs députés et par celles de divers autres seigneurs tant Maures que Chrétiens qui se disputoient la Navarre, et dont les intérêts mêlés et confondus tenoient le pays dans un état de guerre perpétuelle, il se détermina à passer en Espagne pour y rétablir l'ordre. Mais après s'être emparé de Pampelune, il s'arrêta dans le cours de ses conquêtes, concilia les prétentions des princes, fixa leurs limites, forma des alliances entre eux sans distinction de religion, et par l'union qu'il établit partout satisfit encore à la politique, en procurant à ses états une barrière contre les entreprises des Sarrasins du midi. En 801, il étendit cette barrière d'une mer à l'autre, par la conquête de la Catalogne, que *Louis* son fils enleva aux Sarrasins. *Charlemagne* y plaça, sous le nom de comtes de Barcelone ou de comtes de la Marche ou de la frontière d'Espagne, des gouverneurs qui, par les concessions de *Charles-le-Chauve*, devinrent depuis héréditaires, en demeurant néanmoins vassaux de la couronne. Mais peu à peu ce lien se relâcha, et il se rompit tout-à-fait en 1137 par la réunion de la Ca-

talogne à l'Arragon lors des fiançailles du dernier comte *Raymond-Bérenger IV*, dit *le Vieux*, avec *Pétronille*, âgée de deux ans, fille et héritière de *D. Ramire, le moine*, roi d'Arragon. 778.

Comme *Charlemagne* revenoit triomphant de son expédition de Navarre, et apparemment avec quelque négligence, son arrière-garde fut attaquée et pillée par les Gascons qui habitoient les Pyrénées. *Roland*, son neveu, fils de sa sœur, périt dans l'action avec beaucoup de paladins qui l'accompagnoient. On dit qu'on voit encore à Roncevaux des tombes d'une dimension gigantesque, sous lesquelles gissent ces héros rendus plus célèbres par nos anciens romans que par l'histoire. Roncevau Roland.

Plus connu au contraire dans l'histoire que par les romans, *Vitikind*, du Danemarck où il s'étoit retiré, ranima le courage de ses compatriotes, leur amena des secours et avança avec eux jusqu'à Mayence. *Charlemagne* le repoussa jusqu'à la Lippe, gagna contre lui, sur les bords de cette rivière, une victoire qui fit tomber entre ses mains une autre idole très-révérée, qu'il détruisit avec son temple. *Vitikind* se sauva encore dans son ancien asile du Danemarck. Saxons, Troisiè expédition 779.

779. Il paroît que le monarque auroit mieux aimé soumettre les Saxons par les lois que par la violence. Il en promulgua une dont il espéroit un grand succès, et qui eut un effet contraire, quoique l'appât d'un bienfait y fût joint à la sévérité du châtiment. Cette loi portoit que le droit d'hérédité n'auroit lieu que du père aux enfans et des frères aux frères. Le prince, dans les degrés éloignés, devoit seul recueillir la succession, et pouvoir en gratifier qui il voudroit, parens ou autres. Ainsi présumoit le législateur: les collatéraux pour n'être pas privés de l'héritage, les autres pour l'obtenir, se conformeroient aux usages prescrits par le gouvernement, et changeroient leurs mœurs agrestes contre des habitudes plus douces. Mais les fiers Saxons ne pensoient pas ainsi; plus piqués du droit usurpé sur leurs propriétés que flattés de la restitution: « On nous fera « donc, disoient-ils, des libéralités de « nos dépouilles, et nous serions assez « lâches pour recevoir des successions « enlevées à nos parens, à nos voisins, « à nos amis? C'est ainsi qu'on fait au « cheval un licol de son propre crin ». Le résultat de ces réflexions fut une convention tacite entre eux de ne rece-

Mezeray, t. 1, p. 404.

voir aucun de ces honteux présens, tant qu'une goutte du sang généreux des Saxons couleroit dans leurs veines. 779.

Tranquille cependant sur cette mesure qu'il croyoit fort prudente, *Charles* s'éloigna de la Saxe, et courut en Italie, où il se formoit contre sa puissance des intrigues dont le pape l'avertit. *Adalgise*, le fils du malheureux *Didier*, étoit chef de l'entreprise. Il y avoit fait entrer plusieurs seigneurs de ce pays, où son père avoit régné, et dont il avoit lui-même partagé le trône. Il étoit aussi secondé par l'empereur de Constantinople, qui ne perdoit pas l'espérance de se conserver toujours un pied en Italie. La seule présence de *Charlemagne* dissipa ces complots. Il y a apparence qu'il effraya plus qu'il ne punit; et pour couper court à toutes les factions, en montrant qu'il étoit déterminé à garder l'Italie, il en donna la couronne à *Pepin*, son second fils, âgé de sept à huit ans. Il fut sacré à Rome par le pape en présence du père, qui, par la même occasion, fit couronner son troisième fils, *Louis*, âgé de trois ans, roi d'Aquitaine. Il fixa le séjour du premier à Milan, et celui du second à Toulouse, en leur donnant à tous deux des tuteurs pour leur per-

Louis et Pepin, rois 780—81.

780—81. sonne, et des gouverneurs pour leurs Etats. Il avoit encore un fils aîné nommé *Charles*, auquel il ne donna pas d'apanage, parce qu'il le menoit avec lui dans ses courses militaires, et qu'il l'admettoit dans ses conseils, comme destiné à remplir son trône. Ces trois fils étoient nés d'*Hildegarde*, qui lui donna quatre filles, et mourut vers ce temps, généralement regrettée.

782—83. Saxons. Quatrième [illegible] édition.

Il n'y a pas de moyens que *Charlemagne* ne tentât pour gagner les Saxons. Il tenoit chez eux des assemblées générales, des cours plénières, dans lesquelles il étaloit toute la magnificence du trône. Il tâchoit aussi de les amener à la religion par la majesté des cérémonies dans les jours solennels. Le peuple accouroit, regardoit avec curiosité, admiroit; mais au fond du cœur il conservoit plus de ressentiment de la destruction de ses idoles et de leurs temples, des mauvais traitemens faits à ses prêtres et de leur dispersion, qu'il ne sentoit de penchant pour un culte qui contrarioit ses passions.

Vitikind, connoissant bien ces dispositions, étoit sûr de ne pas manquer de soldats, quand il présentoit aux Saxons le moyen de secouer le joug

qu'ils détestoient. Le monarque avoit laissé sur la frontière une armée nombreuse ; *Vitikind* en rassembla une plus formidable, composée, non-seulement de Saxon, mais de *Sclaves*, de *Sorabes*, et d'autres peuples habitant au-delà de l'Elbe et vers la Baltique. Il fondit, à leur tête, sur les Français, dont il fit un grand carnage. Dans le massacre furent compris les prêtres et les moines qui se rencontrèrent sous la main de ces furieux.

782—83.

Irrité de cette affreuse boucherie, *Charles* revient déterminé à tout détruire et à mettre un désert entre lui et ces féroces guerriers. Ils demandent encore grace et l'obtiennent, mais à la terrible condition de livrer quatre mille des plus mutins ; *Charles* leur fit trancher la tête en sa présence.

Saxons. Cinquieme, sixieme et septieme expéditions.

784—85.

Excepté la déplorable représaille de ces quatre mille malheureux égorgés, dont le compte encore peut être inexact, il est permis de ne pas regarder comme bien constaté, le nombre des victimes de cette affreuse guerre, quoiqu'attesté par les écrivains du temps, savoir : six mille tués dans un combat, et de neuf à trente mille dans une espèce de battue que fit le prince *Charles*, fils de *Charlemagne*, traversant tout le pays,

784—85. de l'orient à l'occident, du midi au septentrion, brûlant, saccageant et poursuivant les malheureux habitans dans leurs forêts, les marais, les cavernes, et les retraites les plus sauvages. *Vitikind*, désolé de ces sanglantes expéditions, hors d'état de s'y opposer, prit le parti de céder à la force. Après avoir traité avec le lieutenant de *Charlemagne*, il alla le trouver dans le palais d'Attigni, lui jura fidélité, fit hommage des terres que le roi lui donna en France, embrassa la religion chrétienne et y persista. On aime à croire que sa conversion fut sincère, et que ce ne fut pas une simple garantie qu'il voulut donner de sa soumission.

Bretons soumis.

786. On a vu sous l'année 752, que les Bretons, renfermés dans l'Armorique, espèce de presqu'île, aisée à défendre contre un agresseur, se regardoient comme indépendans : *Charlemagne* leur dispute ce privilège, les force par ses lieutenans d'y renoncer, et reçoit, dans l'assemblée de Vorms, le serment par lequel ils se reconnoissent vassaux de la couronne

Conspiration.

787—88. Cette même assemblée vit aux pieds du monarque des seigneurs qui avoient conspiré, non-seulement contre sa puissance, mais contre sa vie. Ils avouè-

rent leur crime, demandèrent pardon 788--89.
et l'obtinrent, à la seule condition d'un voyage aux tombeaux de différens saints qui furent indiqués à chacun d'eux. La peine étoit légère, mais au retour ils furent arrêtés; quelques-uns retenus en prison, d'autres même privés de la vue. Ces nouvelles rigueurs furent-elles une violation du pardon qui leur avoit été accordé, ou la suite de quelques nouvelles menées? C'est ce que l'on ignore.

Réunion de la Bavière.

L'inflexible sévérité de *Charlemagne* auroit dû contenir les mécontens et les envieux de sa puissance : cependant, depuis la destruction du royaume des Lombards, un *Arégise* ou *Arigise*, gendre de *Didier*, et duc de Bénévent, éleva ses prétentions jusqu'à vouloir se faire un royaume, de son duché. Un court voyage du monarque en Italie dissipa cette fumée de vanité. Du silence de l'histoire sur le traitement fait au duc, on peut conclure qu'il ne fut pas rigoureux; mais on attribueroit volontiers cette conduite indulgente, moins à la clémence de *Charles*, qu'au systême qu'il pratiquoit de n'avoir jamais deux ennemis à la fois, ce qui le faisoit toujours triompher. Or, dans le projet formé par *Arégise* pour sa royauté,

788. se trouvoit mêlé *Tassillon*, duc de Bavière, cousin de *Charlemagne*. Il étoit époux de la fille de *Didier*, laquelle avoit à venger sa sœur renvoyée honteusement par *Charlemagne*, son père détrôné, et *Adalgise* son frère, errant et privé de ses droits à la couronne de Lombardie.

Le roi de France avoit fait avertir son cousin par le pape de se tenir en garde contre les insinuations de sa femme. Cependant il se trouvoit toujours plus ou moins mêlé dans les entreprises contre *Charlemagne*. Quand ce prince eut rompu les fils de l'intrigue d'*Arégise*, il se tourna promptement contre *Tassillon* et enveloppa la Bavière de trois armées. Les Bavarois, trop certains, par le sort des Saxons, de celui qui les menaçoit, supplient leur duc de conjurer l'orage par sa soumission. Il acquiesce à leurs prières, promet à son cousin d'être désormais tranquille, et lui abandonne *Théodon* son fils en otage.

Mais à peine *Charlemagne* étoit éloigné, que *Tassillon*, cédant aux pressantes instances de sa femme, prend de nouvelles mesures pour recommencer la guerre. Il y avoit diversité d'opinions entre les seigneurs de Bavière sur la conduite de leur duc, et entre eux

des factions que Charlemagne, sans 788.
doute, n'ignoroit pas. Soit par force, soit [illegible]r adresse, *Tassillon* est entraîné à l'[illegible]blée d'Ingelheim que *Charle*-[illegible]*e* [illegible]ésidoit. Là se trouvent d'au-tr[illegible] grands vassaux de la couronne. Les propres sujets du duc, ceux qui s'étoient déclarés contre la guerre, l'accusent, devant ce tribunal, de *tra-hison et foi mentie*. Il est convaincu, non-seulement par témoins, mais par sa propre confession, et condamné par ses pairs à perdre la vie : mais, en considération de ce qu'il étoit son proche parent, le roi commua la peine en une clôture perpétuelle dans un monastère. Il y fut renfermé avec *Théodon* son fils, rasés tous deux, et revêtus de l'habit monacal. Le titre de duché de Bavière fut éteint. Divisé en plusieurs comtés non héréditaires, ce pays donna moins d'inquiétudes à *Charlemagne*, que réuni sous un seul chef. Le bonheur qui accompagnoit ses armes, remit entre les mains de ses généraux, après une victoire sanglante, *Adalgise* qu'ils firent mourir. Ainsi, et *Didier*, le protecteur de la veuve et des enfans de *Carloman*, et *Tassillon* son allié, furent punis par la perte de leurs états et de leur liberté, des services rendus à ces infortunés.

788—98. A la guerre, à la politique, aux soins du gouvernement, *Charlemagne* joignoit le goût des lettres qu'il fit renaître et qu'il cultiva. Il convient de fixer l'état où se trouvoient les arts et les sciences à cette époque, afin de mieux connoître la rapidité ou le ralentissement de leurs progrès dans les siècles qui suivent.

Sciences et arts.

Mabillon, dipl. lib. 1, p. 11.

Duchêne, t. 2, p. 108.

Plusieurs écrivains recommandables de l'antiquité avoient été conservés par les copies que les moines en avoient faites dans leurs paisibles retraites. *Charlemagne* donna une attention particulière à ce genre de travail. Il l'introduisit jusque dans son palais. Les princesses ses filles s'en occupèrent. Les religieuses s'y appliquoient encore. Ainsi les livres se multiplièrent par ses soins. On y employa le beau caractère romain, dont il reste encore des traces dans les manuscrits de ce temps.

Personne ne doute qu'on ne doive à *Charlemagne* le goût d'étude, le désir d'apprendre qui se manifesta pendant son règne. Quelle devoit être l'émulation lorsqu'on le voyoit parcourir les écoles : *Etudiez*, s'écrioit-il, *appliquez-vous, rendez-vous habiles. Je vous donnerai des évêchés, de riches abbayes, et il ne se passera pas un mo-*

ment où je ne m'empresse de vous témoigner mon estime. Il présidoit lui-même 789. aux examens. Mécontent un jour du peu de progrès des jeunes étudians qu'il rassembloit dans l'école de son palais, il leur dit : *Parce que vous êtes riches, que vous êtes fils des premiers de mon royaume, vous croyez que votre naissance et vos richesses vous suffisent, que vous n'avez pas besoin de ces études qui vous feroient tant d'honneur; vous vous complaisez dans une vie délicate et efféminée, vous ne songez qu'à la parure, au jeu et au plaisir; mais, je le jure, je ne fais aucun cas de cette noblesse, de ces richesses qui vous attirent de la considération, et si vous ne réparez au plutôt, par des études assidues, le temps que vous avez perdu en frivolités, jamais, non jamais vous n'obtiendrez rien de Charles.*

Paul, diacre d'*Aquilée*, historien Lombard, avoit écrit en faveur de *Didier*, son souverain. Il se trouvoit même enveloppé dans une conspiration contre *Charlemagne*. On donnoit à ce prince des conseils violens contre lui, ils n'alloient pas à moins qu'à le faire, condamner à la mort, à avoir les yeux crevés, ou le poing coupé. *Eh! qui nous dédommagera*, répondit-il, de

789. *la perte d'un homme en même temps si bon poète et si bon historien!* et il se contenta de le renfermer. Cette modération est remarquable de la part d'un prince si sévère.

Il employoit par préférence, aux affaires d'état, ceux qui se distinguoient dans les sciences. Une bibliothèque formée par ses soins ornoit son palais. Pendant son repas il se faisoit lire des ouvrages estimés, ou conversoit avec les savans. La nuit, il se relevoit pour étudier le cours des astres. *Charlemagne* parloit plusieurs langues, et on a de lui des vers latins assez bons pour le temps. Il avoit formé une académie qui s'assembloit dans son palais. Chacun des membres s'étoit décoré de quelque nom illustre de l'antiquité. *Charlemagne* avoit pris celui de *David*, un autre se nommoit *Homère;* Alcuin, *Horace*.

Cet *Alcuin* étoit un prodige de science pour le temps où il vécut : on a de lui des traités sur la grammaire, sur la géométrie, et sur le chant, qui étoit la musique de ce siècle; des vers, des commentaires sur l'écriture-sainte; des discours, beaucoup de lettres dans lesquelles il répond aux questions qu'on lui faisoit de toutes parts. Il y montre

général plus d'érudition que de 789.
ûût, et comment en espérer dans un
mme qui avertissoit ses élèves de
ndre garde de se *gâter* en imitant Virgile? *Non egetis luxuriosâ Virgilii vos pollui facundiâ*, disoit-il. *Alcuin* aimoit les raffinemens, les difficultés, et vouloit passer pour inventeur. On aperçoit aussi dans ses lettres qu'il souffroit avec peine qu'on lui résistât, et on peut le mettre à la tête de ces savans qui ont eu le défaut de vouloir dominer les sociétés littéraires.

Il recommandoit beaucoup l'étude de la grammaire; en effet, elle a empêché que la langue latine n'ait achevé de se corrompre par le mélange du *tudesque* ou *roman rustique* qu'on parloit alors. La grammaire a même contribué à avancer l'épuration des deux dernières qui, dans la suite n'en ont plus fait qu'une, dont s'est formé notre *français* actuel. *Charlemagne* avoit fait lui-même une grammaire tudesque, et avoit traduit en cette langue des termes d'arts et de sciences, afin que le peuple pût les entendre.

La théologie, l'étude de l'écriture-sainte et des pères, faisoient l'occupation principale de ceux qui s'adonnoient aux sciences. La dispute sur le

787—92. genre d'honneur dû aux images, dispute qui a troublé l'Orient et l'Occident, a enfanté les livres que l'on intitule *Carolins*, parce que *Charlemagne* les envoya, sous son nom, à l'église d'Orient. On y remarque un bon fonds de raisonnement, et les germes de la science de la critique. En général, les écrits de ce temps sont plus substantiels qu'élégans : l'éloquence des discours prononcés est sans chaleur; le style des traités est diffus, la latinité incorrecte, les chroniques sont surchargées de fables qui étouffent les faits : point de chronologie. Cependant il faut distinguer l'histoire des Lombards par *Paul* d'Aquilée, nommé *Wanefrid*, et celle de *Charlemagne* par *Eginard*, son secrétaire, et qu'on croit avoir été son gendre. La première est louée pour son exactitude ; la seconde réunit à cette qualité les grâces de la diction.

Il n'y avoit aucun des savans, sur-tout des académiciens, qui ne se piquât de faire des vers. Tous les ouvrages en prose en sont semés, et il reste des pièces de poésie particulières sur toutes sortes de sujets, et en grand nombre. Mais il s'emble qu'on s'étudiât plutôt à faire beaucoup de vers qu'à les faire bons. La rime commençoit à s'y intro-

luire. On aimoit les acrostiches et l'on e faisoit des difficultés pour les vaincre. 789—92.
Le pape *Adrien* envoya à *Charlemagne* ine pièce de vers de sa façon, dont ous les mots commençoient par un C, première lettre du nom du prince. Au reste, ces poëtes s'etoient bien facilité t de la versification par les licences 'ils prenoient. Outre celle de faire syllabes longues ou brèves, selon ır besoin, ils ne se faisoient pas scrule de couper les mots en deux, et en écarter des parties pour trouver le r mesure. Ceci seroit difficile à comprendre sans exemple; en voici deux conservés par *Baluze*. Le premier est d'*Alcuin*, écrivant à un de ses amis.

Te cupimus APEL peregrinis LARE camœnis.

L'autre est l'épitaphe de *Charlemagne* :

FEBRU migravit quinto ARII ex orbe Kalendas. (*a*)

(*a*) On pourroit rendre en français le ridicule de ces deux vers, par les deux qui suivent :

En des sons étrangers t'entre *voul ant* tenir
Le vingt-huit Jan *il quitta* vier- *la terre.*

789—92. Il ne nous est point resté de ch sons en langue vulgaire, il y en avo cependant. Sans doute elles célébroie les événemens du temps; et la perte ces poésies fugitives en est une vér table pour l'histoire.

Charmé de ces belles invention Alcuin s'écrioit : *Ecce Athenæ nov conficiuntur nobis : (une nouvel Athène a paru parmi nous)*. Avert ment de se tenir en garde contre l'e thousiasme de son siècle. Des conte tations qui s'élevèrent sur le jour préf ou devoit être célébrée la pâque, er gagèrent à observer les phases de lune, à étudier ses mouvemens. L'é du ciel étoit déjà connu, puisque lo temps auparavant on calculoit l éclipses ; mais il fut alors enjoint au membres du clergé de savoir le *compi ecclésiastique*, pour régler les fêtes les solennités : plusieurs allèrent delà de ce qui étoit prescrit, et parut des traités d'arithmétique, qui malgré leur imperfection, ont servi d base à l'invention et à la solution d problêmes importans. Comme on sai rarement se tenir dans de justes bor nes, quelques savans exaltés pré dirent prédire l'avenir par l'aspect astres, et la combinaison des nom

Voici une idée des systêmes astronomiques du temps : « La lune n'éclaire que par la réflexion de la lumière du soleil. Elle est comme un miroir qui réfléchit la lumière, sans renvoyer la chaleur. Les autres planètes brillent de leur propre lumière. Les étoiles reçoivent la lumière du soleil. Il se nourrit d'eau et est plus grand que la lune, la lune est plus grande que la terre. Chaque planète a » une couleur particulière que l'éloigne- » ment empêche de distinguer. Le ciel est » composé d'un feu subtil. Il est rond, » concave. La terre seule immobile est son centre. De ses cinq zones, il n'y a » que les deux tempérées habitées. » On faisoit dès-lors des sphères célestes. 789—92. Spicilég. t. 3, p. 325.

Les opinions varioient sur la figure de la terre. Les uns la faisoient ronde, les autres carrée, mais tous divisée seulement en trois parties : l'Europe, l'Afrique et les Indes. Quant à la géographie particulière, il en reste peu de traces. Il est cependant difficile que *Charlemagne* ait parcouru tant de pays, sans en faire faire des descriptions ; mais elles doivent être très-imparfaites et peu utiles dans l'usage, parce qu'on ignoroit l'art des divisions, et le rapport des échelles.

789—92. La géométrie n'a pas été absolument ignorée, puisque ce prince commença un canal pour joindre le Rhin au Danube. Cette entreprise échoua, non faute des connoissances géométriques telles que le nivellement des terres, la conduite des eaux; mais parce qu'on manquoit des moyens mécaniques inventés depuis, tant pour les épuisen et les excavations, que contre les ébou lemens, qui opposent souvent tan d'obstacles à ces sortes de travaux.

Les médecins se nommoient et s sont long-temps depuis nommés *Phy siciens*. *Charlemagne* se servoit pe d'eux, mais il estimoit la science. Il établi à Salerne, une école qui est venue fameuse, et entretenoit une a thicairerie dans son palais : la médecin consistoit en ordonnances de médica mens. On ne voit pas que l'on com les opérations chirurgicales, sans de faute de savoir l'anatomie.

La peinture, la sculpture, l'art d l'orfèvrerie, n'étant pas exercés par de personnes qui en fissent une professio expresse, se sont bornés à quelque essais plus ou moins heureux, selon l goût des artistes. On connoissoit procédés de la fonte. *Charlemagne* n pu bâtir des palais, des forteresses, e

ponts, des villes même comme Aix-la-Chapelle, sans le secours de l'architecture. 789—92.
Si on juge de la science par les vestiges
s monumens qui restent, elle s'appli-
oit plus à la solidité qu'à l'élégance.
Le chant de l'église attira de *Charlemagne* une attention particulière. L'office divin entroit pour beaucoup dans les solennités, je dirois presque
s les plaisirs de la cour. On y assis-
toit régulièrement le jour, on ne s'en dispensoit pas la nuit. Les rois de
ance avoient un office réglé dans leur
ais, et des chantres attachés à leur
elle. Pendant un des voyages de
C rlemagne à Rome, il y eut un défi entre ses chantres et ceux du pape. Le roi décida en faveur des Italiens, et ordonna que ce chant, qu'on appela le chant *grégorien*, fût préféré dans tout le royaume. Il s'en établit des écoles dans les cathédrales, les élèves refluèrent dans les autres églises. On s'envoyoit réciproquement des gens instruits qui enseignoient par mémoire, parce que la note n'étoit pas encore inventée. C'est l'origine de la musique des églises, qui a été très-utile pour propager la véritable musique, attendu que les laïcs ont pu l'apprendre à peu de frais, de maîtres déjà stipendiés.

789—92. On voit par cette esquisse de l'état des sciences sous *Charlemagne*, qu'il y avoit plus d'efforts que de succès ; mais ses tentatives n'ont pas été inutiles, puisqu'elles ont tiré les sciences de l'oubli où elles s'ensevelissoient, et qu'elles en ont répandu dans la nation le goût qui s'est perpétué, genre de gloire qui a peut-être plus contribué à rendre célèbre le nom de *Charlemagne*, que ses exploits guerriers.

Guerre des Huns.

Mézeray, t. 1, p. 416.

La réunion de la Bavière à la France donna des inquiétudes à des colonies de Huns, qui habitoient la Bohême, l'Autriche et d'autres pays plus éloignés. Redoutant le sort des Saxons, ils se liguèrent contre le vainqueur de leur svoisins, et subirent le même sort. On ne sait s'ils commencèrent les hostilités, ou si *Charlemagne* les prévint ; on doit seulement remarquer, qu'allant combattre des idolâtres, il crut devoir enflammer son armée d'un zèle religieux. On fit dans le camp des processions pendant trois jours, pieds nuds : on ordonna des prières, et sur-tout l'abstinence du vin, mais ceux qui ne pouvoient ou ne vouloient pas s'en passer, se rachetoient de cette privation par l'aumône. On sait ces détails de *Charlemagne* lui-même, qui les écrivit à *Fastrade*, son épouse.

Cette reine avoit succédé à *Hildegarde*, mais ne l'imitoit pas dans ces manières douces et prévenantes qui attachent les cœurs. Ses airs hautains et impérieux, déplurent à quelques seigneurs austrasiens. Ils aigrirent sur-tout *Pepin*, ce fils d'*Himiltrude* que *Charlemagne* ne mettoit point au rang de ses enfans légitimes, puisqu'il ne lui avoit pas donné d'apanage ; il étoit contrefait, mais beau de visage, et avoit beaucoup d'esprit. Le chagrin d'être si désagréablement distingué de ses frères, se joignant à celui d'être peu ménagé par sa belle-mère, lui fit prendre part à un complot contre son père. Les conjurés s'assembloient les nuits dans une église; un prêtre, qui s'y trouva par hasard, les entendit. Ils l'aperçurent et délibérèrent d'assurer leur secret par sa mort; mais ils lui firent grace sur sa promesse de se taire, et sitôt qu'il fut en liberté, il alla tout révéler : les coupables saisis et amenés devant un tribunal, furent condamnés à différens supplices. A la sollicitation de son conseil, *Charlemagne* fit grace de la mort à *Pepin*, et le relégua dans un monastère. *Fastrade* survécut peu à cet évènement, et ne laissa que des filles. Elle fut remplacée par *Lutgarde*,

793.

Conspiration de Pepin.

794—98. qui ne vécut que six ans, et ne laissa point d'enfans.

Dispersion des Saxons.

Pendant ces six années *Charlemagne* bâtit le palais autour duquel s'est formée la ville d'Aix-la-Chapelle. Il en fit son principal séjour, sans renoncer cependant aux autres châteaux qu'on tenoit toujours préparés à le recevoir dans différentes provinces. La seule crainte de son ressentiment, fit rentrer dans le devoir les seigneurs bretons qui souffroient toujours impatiemment le joug de la féodalité, et tâchoient de le secouer. Ils apportèrent dans une assemblée générale leurs armoiries et leurs écussons, et les présentèrent au monarque en signe de soumission. On ne sait si ce fut une nouvelle révolte des Saxons qui détermina *Charlemagne* à les affoiblir en les divisant. Il fit transporter beaucoup de familles sur les côtes maritimes de la Flandre, encore mal peuplée; mais les Saxons transplantés, ne perdirent pas pour cela l'amour de la liberté. Ils l'inspirèrent au contraire aux nations auxquelles ils s'incorporoient. On a même prétendu que, par ce mélange, de dociles qu'ils étoient, les Flamands sont devenus remuans et insubordonnés : ce qui a fait dire que *Charlemagne, au lieu d'un diable, en avoit fait deux.*

De nouveaux troubles le rappelèrent en Italie. Le pape *Adrien*, son ami, étoit mort. L'élection de son successeur éprouva des contradictions. *Léon*, prêtre de l'église romaine, l'emporta sur ses compétiteurs; mais son triomphe l'exposa à de mauvais traitemens qui le déterminèrent à se réfugier en France. Il y fut reçu avec la plus grande solennité. Cependant, comme ses ennemis étoient les parens d'*Adrien*, que *Charlemagne* avoit toujours protégés, il ne voulut pas les condamner sans les entendre, et partit pour l'Italie.

799. Affaires d'Italie.

Sans nous dire clairement quels étoient les griefs reprochés au pape, les historiens nous apprennent qu'il avoit été cruellement maltraité, jeté dans un cachot, et qu'il portoit sur son visage les marques des efforts qu'on avoit faits pour lui arracher les yeux.

Procès fa[it] au pape.

Arrivé à Rome, le monarque français convoque un concile. *Léon* y plaide sa cause, et quand il est question de prononcer, les évêques déclarent qu'ils ne se croient pas compétens pour juger celui qui a le droit de juger tout le m[onde], sans pouvoir être jugé par [pe]rsonne. On lui défère le serment. Il [mo]nte en chaire dans l'église de St.-P[ierr]e : là, en présence des évêques, du

799. monarque, et de tout le peuple assemblé, il jure qu'il est innocent des crimes qu'on lui impute; en conséquence de cette justification, ses calomniateurs sont condamnés à la mort; mais il obtient leur grâce, et la cérémonie finit par une procession solennelle, pour remercier Dieu de l'heureuse issue de cette affaire. On ne peut s'empêcher d'observer que, puisque le pape se croyoit si sûr de son innocence, si pur de tout reproche, il auroit mieux valu pour son honneur être jugé solennellement que de se purger par serment.

Charlemagne déclaré empereur.

800. La justification de *Léon* fut suivie d'une autre cérémonie qu'on peut attribuer autant à la politique qu'à la reconnoissance. Le pape venoit d'éprouver, comme ses prédécesseurs, les heureux effets de la bienveillance du monarque français; il ne pouvoit espérer les mêmes avantages de l'empereur de Constantinople, qui conservoit encore une ombre d'autorité dans Rome. *Léon* résolut de la faire disparoître entièrement, et de la remettre toute entière entre les mains de *Charlemagne*. Ses prédécesseurs avoient fait des patrices, il se crut en droit de faire un empereur.

Le jour de St. Pierre, pendant que ce prince étoit en prières devant le

tombeau des saints apôtres, *Léon* s'approche, accompagné des seigneurs romains, lui met le manteau de pourpre sur les épaules, sur la tête, une couronne d'or enrichie de diamans, et le proclame empereur d'occident. Tout le peuple applaudit : et *Charlemagne* surpris, dit-on, se prêta néanmoins à l'empressement général. *Irène*, meurtrière de *Constantin*, son fils, régnoit à Constantinople. Ne pouvant empêcher la création de ce nouvel empire, elle offrit de joindre celui d'orient à celui d'occident, en donnant sa main à *Charlemagne*. Comme il se trouvoit veuf, on dit qu'il fût tenté d'accepter la proposition; mais cette mégère fut détrônée et mourut en exil. Ce fut avec son successeur *Nicéphore Logothète* que *Charlemagne* posa les limites des empires d'orient et d'occident. La Liburnie, au fond du golphe de Venise, l'Istrie, la Dalmatie, la Croatie, la Bosnie, l'Esclavonie ou Pannonie, entre la Drave et la Save, demeurèrent à *Charlemagne*. Dans ces provinces il ne resta à l'empire d'Orient que les villes maritimes et les isles qui bordent la Dalmatie, ce qui fut suffisant d'ailleurs, pour conserver aux Grecs le domaine de la mer Adriatique que les Vénitiens n'étoient

800.

801. pas encore en état de leur disputer.

Ici finit la vie militaire de *Charlemagne*. Les guerres qu'il eut encore, furent presque toutes soutenues par ses capitaines, et la victoire n'en resta pas moins attachée à ses drapeaux. Il devint plus sédentaire dans ses palais, s'appliqua plus assidument à policer ses vastes États, et dicta ces lois qui lui ont acquis une gloire plus solide que celle des armes.

Lois de Charlemagne.

A juger des Français par les lois de *Charlemagne*, pour prévenir ou ré-
801—803. primer les désordres, les mœurs étoient encore sauvages, et la civilisation peu avancée. Il fit revivre *la loi salique*, la réforma, y fondit celles des Ripuaires, des Allemands, des Bavarois, et en fit un code approprié aux différentes nations qui composoient son empire. Il y ajouta successivement des réglemens selon les temps et les besoins. On les a nommés *capitulaires*, parce qu'ils étoient rangés par *chapitres*. On aperçoit, par les ménagemens du législateur, qu'il a souvent été obligé de conserver et d'autoriser des usages qu'il n'approuvoit pas, tels que les duels privés et judiciaires ; le rachat par argent, de la peine due au crime, au lieu du châtiment personnel ; des

variations au sujet du divorce et du libertinage entre personnes libres, qu'il défend dans un endroit et que dans d'autres il se contente d'assujettir à des réglemens. Sa principale attention se portoit sur le clergé, comme devant donner l'exemple. Il prescrit aux ecclésiastiques la subordination entre eux, leur propre instruction, celle des peuples, la réforme des abus et de la superstition, qu'il faut bien distinguer, dit-il, de la religion. Il assure leur subsistance par les dîmes, afin que n'étant pas dépendans du peuple, ils soient plus fermes dans leurs remontrances et la répression des vices. A cette occasion il leur recommande, non pas l'éloignement de la société, mais la discrétion dans la participation aux habitudes et aux plaisirs des laïcs. 801—803

Même réserve est imposée aux juges, à tous ceux qui sont admis à la magistrature, qui est une espèce de sacerdoce; ils suivront les lois, jugeront avec équité, sans acception de personnes : sur-tout ne recevront jamais de présens, car *où entrent les présens, de là s'enfuit la justice*. Il n'y a point d'état qui ne trouve ses devoirs dans les capitulaires. La solennité apportée à la confection et à la publication des

803. lois, les rendoit plus respectables au peuple et par suite plus efficaces.

L'empereur y mettoit un grand appareil, paroissoit sur son trône, la couronne en tête, le sceptre de justice à la main, entouré des évêques, des princes, seigneurs et grands officiers de la couronne. Il faisoit lire les capitulaires devant le peuple assemblé, en accompagnoit la proclamation d'un discours paternel, en recommandoit l'exécution; la surveilloit d'ailleurs, par des hommes de confiance qu'il envoyoit dans toutes les parties du royaume, tantôt secrètement, tantôt revêtus d'un caractère public, et c'étoit ordinairement sur leur rapport qu'étoient réformées ou confirmées les lois, ou qu'on en faisoit de nouvelles.

Retournés dans les lieux soumis à leur autorité, les princes, les gouverneurs et autres personnes constitués en dignité dictoient au peuple avec la même pompe les décrets émanés du trône. Les évêques, par leur sanction, leur imprimoient un caractère auguste et sacré. Accoutumés à respecter ces organes de la loi, les peuples se trouvoient disposés à l'obéissance par la confiance dans la probité et les lumières de ceux qui la présentoient.

Au comble de la gloire et de la 801—803.
puissance, *Charlemagne* fut encore ex- Normands.
posé aux attaques des Saxons qu'il fallut 804—807.
mer ; il en transporta un grand *Mézeray*,
ıbre dans les montagnes de l'Hel- t. 1, p. 423.
ıe, et ce sont eux, dit-on, qui y
propagé l'amour de la liberté si
re aux habitans de ces cantons. Il
e vit aussi menacé par les *Normands*, peuples du nord, qui non
ontens d'exercer la piraterie sur mer,
nf oient les côtes, remontoient les
ıves, pilloient, ravageoient et se
etiroient promptement, chargés de butin. Témoin lui-même un jour de leur
lace, il s'écria comme par pressentiment : *hé quoi ! à ma vue ! dans ce haut
oint de gloire où est la puissance des Français ! ha ! que sera-ce un jour, si
a France s'affoiblit? Que de calamités
ils lui feront souffrir!* Cependant *Charlemagne* ne manquoit pas de vaisseaux.
Il en avoit depuis l'embouchure du Tybre jusqu'en Germanie. Il avoit donné des soins particuliers à sa marine. Boulogne en étoit l'établissement principal, et il y avoit fait relever le phare de Caligula, nommé depuis *la tour d'ordre*. On parle même de combats sur mer livrés aux Grecs dans lesquels les Français remportèrent la victoire.

807—808. Pendant que des corps de Normands inquiétoient les rivages, d'autres sous le nom de Danois, joints à des restes de Saxons, pénétroient dans les terres.

Pertes de Charlemagne. Un de ces princes Danois fit une irruption en France. A la vérité, il fut repoussé; cependant, l'empereur ne se mit à l'abri de nouvelles hostilités, que par un traité auquel il ne se seroit peut-être pas déterminé dans la vigueur de son âge; mais outre qu'il s'affoiblissoit, il perdit dans cette circonstance son fils aîné, *Charles*, le compagnon de ses victoires, auquel il destinoit l'empire, et qui lui fut enlevé par une maladie.

Le même genre de mort ouvrit le
810—12. tombeau à *Pepin*, roi d'Italie, son second fils, qui laissa un fils nommé *Bernard*, et cinq filles. Mais ces enfans n'étoient pas nés en légitime mariage. Si l'on en excepte *Louis le Debonnaire*, les enfans de *Charlemagne*, ont eu, en général, une conduite peu réglée. On a voulu en trouver la cause dans l'indulgence que leur père avoit pour lui-même à cet égard. Mais cette imputation calomnieuse, fondée sur le grand nombre de ses femmes et sur le nom de concubines, porté par les dernières, a été détruite par cette observation : que les concubines alors, étoient des femmes de second rang,

dont la société, pour ne pas produire d'effets politiques, n'en étoit pas moins légitime, comme étant de la même nature que celle qui a été appellée depuis, *mariage de conscience* ou *de la main gauche*. 813.

Il ne restoit à *Charlemagne* que *Louis* roi d'Aquitaine. Ce prince mena d'abord son trône, une vie qui n'étoit pas empte de reproches. Il en vint des intes à son père. Les réprimandes de 'empereur, et les mesures qu'il prit eurent un tel succès, qu'il reçut, sur son , autant de témoignages avantageux, u'on lui en avoit porté de désagréables. ces nouvelles, le bon père s'écria : *emerçions Dieu de ce que ce jeune rince sera meilleur que nous*. Il ne se rompa point pour les mœurs; mais il lit mal pour les talens. Voulant asrer la sûreté de ses états, il associa à 'empire ce fils dont il avoit conçu de si elles espérances, donna la couronne l'Italie à *Bernard*, son petit-fils, et les envoya, chacun dans son royaume.

Louis associé à l'empire Bernard, roi d'Italie.

Charlemagne survécut peu à ces dernières dispositions. Il mourut à Aix-la-Chapelle, dans la soixante-douzième année de son âge, et la quarante-huitième le son règne. On voit, par son testament, qu'il traitoit son royaume comme ne grande famille. Il y fait des legs à

Mort de Charlemagne. 814.

814. des personnes de toutes conditons, laïcs, ecclésiastiques, libres, esclaves, des dons riches aux cathédrales et aux monastères. Les biens de nos rois consistoient en domaines qu'ils affermoient ou que des préposés faisoient valoir pour eux. Les redevances se payoient en nature. *Charlemagne* connoissoit tous ses régisseurs, entroit dans le détail de leur gestion : il paroît par son testament qu'il ne regardoit pas comme au-dessous de lui d'allier ces soins domestiques aux devoirs de la royauté. Il fut inhumé dans l'église d'Aix-la-Chapelle, qu'il avoit bâtie. Ses actions le peignent suffisamment. Nous n'en ferons pas d'autre éloge que celui qui a été renfermé dans une très-courte épitaphe : *Il a noblement agrandi et heureusement gouverné la France.*

Mézeray, p. 441.

LOUIS I, *le Débonnaire,*

âgé de 36 ans.

Louis I, le Débonnaire, 24e roi de France.

Louis I, le seul fils qui resta à *Charlemagne*, a été appelé *le Débonnaire* : surnom qui désigne une vertu, mais dont l'excès et une imprudente confiance ont fait chez lui un défaut.

Ses premieres démarches. 814—15.

Dans ses voyages assez fréquens à la cour de son père, il n'avoit pas craint

mécontenter ses sœurs et les femmes 814—15.
les environnoient, en censurant
-être avec trop d'aigreur, la vie
ı régulière qu'elles menoient sous
yeux, et pour aisi dire avec la per-
on tacite du vieil empereur. Sans
ute, il eut quelques avis d'une ca-
: qui se formoit pour l'exclure du
ɹöne, et y appeler *Bernard*, roi
l'Italie, fils naturel de *Pepin*, son
:. Il se hâta donc de quitter l'Aqui-
ıe où il régnoit. Son arrivée à Aix-
Chapelle, fut signalée par la disgrace
ses sœurs, qu'il renferma dans des
ıbayes dont elles étoient titulaires; les femmes qui peuploient la cour furent congédiées. Il fit punir du dernier supplice deux jeunes seigneurs qui passoient pour amans des princesses. Peut-être étoient-ils auteurs ou complices du complot formé ou projetté pour faire passer la couronne à *Bernard* : entreprise mal concertée, dont les suites ont été si funestes au jeune roi d'Italie.

Son portrait.

Louis le Débonnaire étoit remarquable entre ses sujets, par sa taille et par son adresse dans tous les exercices. Il avoit le regard doux et accueillant, parloit bien le latin et le français, entendoit le grec : on lui avoit fait apprendre le *tudesque* dans sa jeunesse,

14—16. mais il le négligea. *Louis* aimoit la musique et les spectacles ; sobre et frugal, chaste, religieux, plus appliqué à la science théologique, qu'il ne convenoit à un roi; très-aumônier, il se plaisoit à donner lui-même. Il ne montroit pas, pour la compagnie des savans, le même goût que *Charlemagne*, son père ; cependant il les souffroit sans répugnance près de lui. On lui a reproché d'avoir fait sa société habituelle de gens de *basse et serve condition*, et de leur avoir distribué trop généreusement des terres et des dignités. Sa conduite, pendant tout son règne, prouve qu'il avoit peu de prévoyance, qu'il combinoit mal ses projets, et exécutoit avec une précipitation peu réfléchie. De-là toutes les fausses démarches qui lui ont causé des chagrins si cuisans, et qui ont occasionné tant de troubles dans son royaume.

Etat de la France.

Ce prince parvint au trône dans un moment et sous les auspices les plus favorables. La renommée de la puissance de la France s'étendoit dans les pays les plus reculés, non-seulement les empereurs grecs, mais les potentats de l'Asie, recherchoient son alliance; plusieurs d'entr'eux avoient envoyé à *Charlemagne* des présens, témoignages d'une estime éclatante, dont son fils

toit. Il n'avoit plus qu'à jouir. Après 814—15
légers mouvemens de la faction que
jeune monarque réprima par sa sévérité, tout resta calme autour de lui. Les grands vassaux vinrent lui faire hommage. *Bernard*, son neveu, roi d'Italie, lui jura fidélité. Les seuls Normands troublèrent un moment cette tranquillité générale. Ils parurent sur les côtes de la Belgique et de la Neustrie. *Louis* se présenta devant eux. Ils n'osèrent mettre pied à terre; mais la fierté de leur retraite indiquoit des projets pour des temps plus opportuns.

Le nouveau roi se concilia l'estime Réformes.
des peuples, par l'attention qu'il eut 816.
d'envoyer, dans les provinces, des commissaires chargés d'examiner la conduite des gouverneurs et des juges, et de remédier aux maux causés par leur négligence ou leur corruption. Cette sage institution, ouvrage de *Charlemagne*, et interrompue quelque temps, fut renouvelée par son fils. Il donna aussi une preuve de bonté, qui fut applaudie, en renvoyant dans leur patrie une grande partie des malheureux Saxons que son père en avoit exilés.

Comme l'exemple du clergé avoit alors une grande influence sur les mœurs des peuples, *Louis* s'appliqua à rectifier

816. ce qu'il y avoit d'irrégulier dans la conduite des clercs. L'éclat des dignités ecclésiastiques, les richesses qui y étoient attachées, les faisoient rechercher par toute espèce de moyens, de sorte que la simonie étoit très-fréquente. Les évêques, les abbés, paroissoient à la tête de leurs troupes : il y eut même des abbesses qui menèrent leur contingent à l'armée, d'où résultoit un faste, un luxe, la vie dissipée et souvent licentieuse des camps, que les prélats rapportoient dans leurs palais, les abbés et abbesses dans leurs monastères. Le monarque assembla à Aix-la-Chapelle un concile, qui fit des canons sévères contre tous ces désordres. Ceux qui étoient mécontens de la réforme s'en prirent au réformateur; et on date de cet acte d'autorité la haine que plusieurs membres de ce corps puissant conçurent contre le Prince; ce qui fut cause que, dans les malheurs qui le poursuivirent pendant tout son règne, il trouva dans le clergé plus d'ennemis que de partisans.

Louis sacré par le pape. 816—17. Depuis un an il portoit le titre d'empereur. Son père lui avoit ordonné d'en prendre lui-même la couronne sur l'autel, en présence des évêques assemblés; comme s'il eut voulu faire

entendre par-là qu'il la tenoit de Dieu seul. Soit excès de dévotion, soit condescendance pour l'opinion du temps, *Louis* voulut encore recevoir la couronne des mains du pape *Etienne IV*, qui étoit venu en France pour faire confirmer son élection qu'on lui contestoit. Le roi fit en même temps poser la couronne sur la tête d'*Ermengarde* son épouse. 816—17.

Partage des États à ses enfans. 817.

Cette princesse lui avoit donné trois fils. Par une imprudence qui a été la source de tous ses chagrins, il leur partagea, dès leur enfance, tous ses états, ne se réservant rien à donner, dans le cas où il pourroit lui survenir d'autres enfans, soit de cette même reine, soit d'une seconde, si la première venoit à mourir. Il associa *Lothaire* son fils aîné, à l'empire, et lui assura la Neustrie, ou la France proprement dite; il donna à *Pepin*, son second fils, l'Aquitaine, et la Bavière à *Louis*, son troisième fils.

Mort de Bernard. 818—19.

Ces royaumes qui se prolongeoient en Germanie et en Espagne, composoient tout l'empire de *Charlemagne*, à l'exception de l'Italie qu'il avoit donnée à *Bernard*, son neveu, lorsque la mort lui enleva *Pepin*, père de ce prince. Ce jeune roi, oubliant le vice

818—19. de sa naissance, prétendoit, comme fils de l'aîné de *Louis*, qu'il auroit dû hériter des états de son grand père : cependant il se soumit à l'hommage que son oncle exigea. Mais susceptible de penchant à des projets téméraires, comme on peut l'être à dix-neuf ans, il forma celui, ou de détrôner son oncle, ou de lui enlever du moins le titre d'empereur. *Louis*, averti à temps, passe les monts et surprend le jeune imprudent que son armée abandonne. Dans cette extrémité, il prend le parti d'aller se jeter aux pieds de son oncle ; et se livre à lui sans condition. *Louis* le fait comparoître devant un tribunal, lui et ceux de ses complices qui s'étoient aussi rendus. Les laïcs sont condamnés à mort, les évêques à être dégradés et renfermés dans des monastères ; lui-même à perdre la vue. Le jeune prince se défendit courageusement contre les bourreaux envoyés pour exécuter la sentence. Il saisit l'épée de l'un d'entre eux, en tua cinq, et ne succomba qu'accablé par le nombre. Il mourut, trois jours après, de ses blessures. Cette cruelle exécution, quand elle se présente à la mémoire, empêche qu'on plaigne *Louis* des chagrins que ses enfans lui causèrent.

819—20.

Pénitence de Louis.

Il s'en repentit à la vérité; et toute sa vie il fut tourmenté de ses remords. En vain il chercha à les appaiser, en s'imposant lui-même une pénitence publique. On le vit dans un concile, tenu à Thionville, se prosterner devant les évêques en présence du peuple, avouer sa faute, et en demander l'absolution. Il fit grâce aux laïcs qui survivoient, et rappela les évêques et autres ecclésiastiques déposés; entr'autres le fameux *Vala*, abbé de Corbie, homme rigide et entreprenant, qui prit une part active aux troubles de ce règne et qui devoit naturellement y influer par ses talens, par sa réputation, et encore par sa naissance, car il étoit cousin-germain naturel de *Charlemagne*, comme fils de *Bernard*, bâtard de *Charles Martel*. *Louis* auroit mieux marqué son repentir s'il eut rendu la couronne à un fils nommé *Pepin*, que laissoit *Bernard*. Mais il la donna à *Lothaire*, son propre fils. Nouvelle imprudence par laquelle il se priva de l'avantage, offert par cet événement, de se réserver un royaume, pour en gratifier un autre enfant s'il lui en survenoit, sans démembrer les états donnés aux trois frères. Ce qui auroit dû être prévu arriva. *Ermengarde* mourut. *Louis*

821—22. épousa *Judith*, fille d'un seigneur bavarois. Dans la solennité de son mariage, il confirma et fit jurer par les seigneurs présens, qu'ils maintiendroient le partage fait à ses trois fils ; et afin que la ratification fût plus assurée, il envoya chacun des jeunes rois dans son royaume, sous l'inspection de gouverneurs chargés de leur conduite. Cette disposition ne dut pas plaire à la nouvelle épouse qui pouvoit appréhender de voir par-là ses enfans, si elle en avoit, réduits à une mince légitime. Cette crainte, si elle l'eut, se réalisa. Elle donna le
822—23. jour à un fils qui fut nommé *Charles*.

Naissance de Charles le Chauve.

Administration.

Les années qui s'étoient écoulées depuis la catastrophe de *Bernard* avoient été remplies par des événemens qu'il suffit d'indiquer. Les Bretons, toujours remuans, reprirent les armes. Ils s'étoient donné un duc que quelques auteurs nomment roi. L'empereur marcha contre eux en personne. Le chef fut tué, et ils se soumirent. Le vainqueur destitua les seigneurs qui lui étoient suspects, et en mit d'autres à leurs places. A cette occasion il parcourut quelques autres provinces, changea des gouverneurs, fortifia ses frontières, se fit rendre compte de la manière dont la justice étoit rendue, et les contri-

824—28.

ı ıarties et payées. On voit par *caq ires* qu'il y avoit sur toutes parties de l'administration des lois ;es dont *Louis* recommandoit forte-t l'exécution.

Guerres malheureuses.

·J ıs guerres importantes et des mou-.ns turbulens suivirent ces années cıtiques. Les Sarrasins d'Espagne at-u ent les Français, gardiens des ıeres, au revers des Pyrénées. :r sés par les Maures, et forcés de se ·eurer en France, ils s'engagèrent dans (montagnes dont les habitans leur oit promis de les guider; mais ils les èrent dans des gorges où les Sar-ins qui étoient en embuscade les llèrent en pièces. L'empereur en-voya des troupes pour tirer vengeance de cette trahison. Elles furent aussi dé-faites. Il se trouva donc contraint d'a-bandonner les montagnes et de rap-procher ses frontières du centre de son royaume. Les habitans de ces monta-gnes abandonnées, se réunirent et for-mèrent le royaume de Navarre, dont ils donnèrent la couronne à un de leurs chefs. Les Bulgares resserrèrent aussi la France du côté de la Pannonie, et du Frioul, où ils s'avancèrent. Enfin les Normands descendirent sur les côtes du Poitou, pillèrent, ravagèrent, s'emparèrent, à

824—28. l'embouchure de la Loire, de l'île de Noirmoutier, ainsi nommée des débris d'un monastère noirci par le feu qu'ils y mirent. Par-là commencèrent à être entamés les vastes états de *Charlemagne.*

Conduite de Louis le Débonnaire à l'égard de ses enfans.

829.

De plus, la conduite sage et prudente que ce prince avoit tenue à l'égard de son fils étoit mal imitée par *Louis* à l'égard de ses enfans. *Charlemagne* l'avoit, à la vérité, envoyé, encore adolescent, dans son royaume d'Aquitaine, pour le former au gouvernement; mais il prenoit soin de le faire venir de temps en temps à sa cour pour lui donner des conseils. Il s'informoit aussi de sa conduite à ceux qui revenoient de ce pays, et proportionnoit l'autorité qu'il lui laissoit, sur le bien qu'il en apprenoit.

Mais *Louis* ne surveilla ses fils ni de près ni de loin : soit foiblesse, soit indolence, il leur laissa prendre dans les royaumes qu'il leur avoit confiés, un ascendant qui le fit oublier lui-même. *Lothaire,* qu'il avoit associé à l'empire, non content du titre et de la puissance qui y étoient attachés, se fit couronner par le pape, parce qu'il savoit combien cette cérémonie ajoutoit à l'autorité du prince et à la soumission des peuples. Le père en marqua

lque mécontentement; mais il s'a- 829.
ıucit, parce qu'il vouloit obtenir de
n fils une condescendance en faveur
Charles, fils de *Judith*.

Cette princesse voyoit avec regret
n fils sans apanage, pendant que ses
ères étoient si avantageusement dotés. 830—31.
algré la sanction solennelle donnée à
ur partage, elle ne désespéra pas
'en former un pour le jeune *Charles*.
l n'y avoit rien ou peu de chose à
endre sur l'Aquitaine et la Bavière
ui étoient trop peu étendues. Elle
atta si bien *Lothaire*, ou l'intimida
ellement qu'il abandonna des contrées
le l'Allemagne sur le Haut-Rhin, une
partie de la Bourgogne, les Suisses et
Grisons, dont on composa un état qui
ut appelé le royaume de Rhétie.

Il leur fait un nouveau partage.

Ces variations agitoient tous les esprits. Rien de plus propre à faire naître des factions que l'incertitude sur la durée du crédit, des dignités, et de la puissance que l'on possède. Le danger est encore plus pressant, lorsque la cour se trouve composée, comme l'étoit celle de *Louis*, d'exilés rappelés, plus mécontens de leur ancienne disgrâce, que flattés de leur nouvelle faveur; de seigneurs restés fidèles, et à leur gré, trop peu récompensés; enfin,

Troubles à la cour.

830—31. d'envieux, d'ambitieux, d'intrigans, le uns bas et obscurs, les autres décorés capables de donner de l'importance e de la considération à un complot.

Comme il faut à des conjurés, pou ainsi dire, un point de mire, qui d'a bord ne peut être quelquefois le princ lui-même, les cabales se réuniren contre *Bernard*, comte de Barcelonne que l'empereur avoit mis au timon de affaires. C'étoit l'impératrice qui l avoit attiré la confiance de son mar Elle le fit combler d'honneurs et d charges. Entre ces dernières, la mali gnité distinguoit celle de grand cham bellan, qui donnoit à ce seigneur, bea et galant, un accès facile auprès d'elle Tant de faveurs accordées à sa recom mandation, firent dire qu'elle avoit en sorcelé son mari : comme s'il falloi d'autre sortilège à une jeune épouse qu ses charmes pour captiver un vieil époux

Première révolte des enfans de Louis.

Les mécontens s'animent, les un les autres, à la disgrâce du ministr qui leur portoit ombrage. Ils persuader au peuple, toujours prêt à adopter le soupçons et à accueillir les impu flétrissantes, que tout se conduit la passion d'une femme, que le roya dépérit, qu'il faut des réformes, qu'on doit commencer par le chef. L

›ale appelle à son secours *Pepin*, ›ı d'Aquitaine, esprit léger. Elle lui ısinue qu'à lui appartient, par préféence, l'honneur de cette réforme, ce qu'il est le plus voisin, et plus ›able que ses frères, et qu'il va se ouvrir de gloire en ouvrant les yeux son père, et en l'arrachant à la séuction d'une femme qui le déshonore.

L'empereur et l'impératrice sont renfermés dans des cloîtres.

Pepin arrive, surprend son père. 'empereur fuit du palais de Verberie, rmet à *Bernard*, ce ministre menacé, se cacher dans quelqu'asile, envoie femme à Laon, dans un monastère, -même se retire à Compiègne. Les ›njurés se saisissent d'*Héribert*, frère *Bernard*, et lui crèvent les yeux : arrêtent l'impératrice, et ne lui font e de la vie qu'à condition qu'elle ra le voile, et engagera son époux se revêtir aussi de l'habit monastique à abdiquer. Pour qu'elle puisse le 'ésoudre à ce sacrifice, on lui accorde ıe entrevue avec son époux; ils demeurent d'accord qu'elle prendra le voile, mais sans se faire raser; que pour lui il demandera un délai avant de se ;terminer.

Peut-être comptoit-il sur le secours de *Lothaire*, son fils aîné, qui, sur la nouvelle de ce singulier événement,

830—31. accouroit d'Italie avec une armée : quant à *Louis*, roi de Bavière, il restoit tranquille chez lui pendant ces troubles. *Lothaire* n'eut garde de désapprouver l'entreprise de son frère, puisque la réclusion de leur père devoit le rendre seul maître de l'empire dont il avoit déjà le titre; aussi mit-il dans ses procédés plus de fermeté que *Pepin*. Il relégua sa belle-mère dans un monastère de Poitiers où elle étoit sévèrement gardée, et renferma son père dans l'abbaye de St.-Médard de Soissons, sous la direction de quelques moines, qu'il chargea de lui inspirer le goût de leur état.

Pepin, après avoir porté les premiers coups à son père, s'étoit retiré et l'avoit abandonné à son aîné, sans qu'on sache le motif de cette conduite. On pourroit la prendre pour un remords, si c'étoit de bonne grâce qu'il eût contribué ensuite à la délivrance de son père, mais ce fut le dépit, plutôt que le repentir, qui l'y engagea, et ce fut la politique qui tira de son inertie *Louis*, roi de Bavière.

Malgré les intentions et les ordres de son fils, l'empereur n'étoit pas si resserré qu'il ne fut accessible aux seigneurs qui venoient le visiter; ils ne le

nittoient ordinairement que le cœur rré de douleur et pleins d'indignation ntre son fils dénaturé. Sa patience, sa douceur, lui avoient acquis beaucoup de partisans entre les moines qu'on lui avoit donnés pour geoliers. Au lieu de lui insinuer de l'inclination pour leur état, comme il leur étoit recommandé, la plupart ne travailloient qu'à raffermir son esprit et lui inspirer du courage.

Un d'entre eux, nommé *Gondebaud*, conçut le projet de le délivrer de se captivité, et de le remettre sur le trône. Il va trouver le roi d'Aquitaine, lui remontre qu'il n'est dans cette affaire que l'odieux instrument de son frère qui ne travaille que pour lui-même, et agit, sans daigner le consulter, avec une hauteur dont il doit être révolté; qu'outre cela, il doit prévoir que si *Lothaire* parvient à se rendre maître des états de son père, il deviendra si puissant que rien ne pourra lui résister; et que n'a-t-il pas à craindre de ce despote ambitieux? Ces réflexions touchent et émeuvent *Pepin*. Présentées à *Louis* de Bavière avec la même énergie, elles le tirent de sa léthargie. Les deux frères se déterminent à faire rendre à leur père sa couronne. Sûr de ce côté, le

830—31. moine négociateur court chez *Lothaire*, lui fait part des dispositions de ses frères, lui insinue qu'ils sont en train d'accommodement avec leur père, que l'opinion change, que les grands du royaume s'ébranlent, et que s'il ne se prête pas à un arrangement, il court risque de demeurer seul exposé au courroux d'un père si justement irrité.

L'empereur délivré.

831—832.

L'observation du moine étoit juste; en trois mois en effet l'opinion étoit tellement changée, que *Louis*, du fond de son cloître, étoit alors presqu'en état de donner la loi. Il consent à une conférence avec ses trois fils. *Lothaire* désiroit qu'elle se tînt en Neustrie. Les principaux seigneurs des trois royaumes y furent convoqués, et eurent ordre de s'y rendre peu accompagnés; mais comme le zèle, lorsqu'il se réchauffe, devient plus ardent à proportion de ce qu'il s'est refroidi, ils vinrent en si grand nombre, et tellement disposés, que quoiqu'ils n'eussent chacun que de foibles escortes, réunies elles formoient une armée qui fit trembler *Lothaire* : il demanda à son père une entrevue particulière. Dans cette conférence, *Louis* lui accorda son pardon; mais à condition qu'il livreroit les sci-

gneurs qui l'avoient conseillé, et qui pouvoient être regardés comme chefs de la conspiration. 831—3.

Ils avoient prévu le sort qui les attendoit, et fait tous leurs efforts pour empêcher la conférence; ne pouvant y réussir, ils tâchèrent de la troubler, menacèrent, coururent aux armes; mais la présence subite de l'empereur, qui parut dans la plus parfaite intelligence avec *Lothaire* et ses deux autres enfans, appaisa le tumulte. Les coupables furent arrêtés, jugés, condamnés à la mort, du consentement même des trois rois. L'empereur leur accorda la vie, se contentant de faire raser les laïcs, et renfermant les évêques dans des monastères.

Punition des révoltés.

Un des premeirs soins de *Louis*, fut de rappeler son épouse. On ne sait quels délits lui avoient été imputés; mais l'empereur, avant de l'admettre auprès de lui, exigea qu'elle se purgeât des accusations par un serment public; *Vala*, son adversaire, fut relégué dans un château. Il accorda aussi à *Bernard*, comte de Barcelone, qui avoit été le premier prétexte de ces mouvemens, et qui étoit caché dans les cavernes des Pyrénées, de revenir. Le comte demanda le combat pour se pur-

L'impératrice rétabl

831—32. ger des accusations intentées cont
Il parut dans l'arène ; mais il
présenta pas de champion cont
homme qu'on voyoit de nouveau
ronné du rempart de la faveur. l
pereur renvoya *Lothaire* en It
Louis en Bavière. Quant à *Pepin*
avoit été le premier instrument
troubles, et dont il craignoit
remment l'esprit léger et l'impruc
il le retint à sa cour, avec défens
sortir sans sa permission ; mais le
s'évada quelque temps après.

Pepin détrôné. 832. Sans doute il ne rapporta p
Aquitaine des dispositions pacif
Outre l'humiliation d'avoir été r
comme prisonnier, il lui avoit ét
tranché, ainsi qu'à son frère, de
ties de leurs états pour en compos
au jeune *Charles*, fils de *Ju*
mais celle-ci peu satisfaite, si el
procuroit à son fils une couronne
brillante que celle de Rhétie, im
de tourmenter par des vexations
des *Pepin*, prince vif et impatien
de lui faire prendre le parti d'un
conde révolte, qui fourniroit de
sons pour le détrôner, et de fair
ser son sceptre dans les mains de *Ch*
On dit que cette politique perfic
fut conseillée par le moine *Gondet*

qui à titre de libérateur de *Louis*, jouissoit d'un grand crédit à la cour. 832.

L'empereur, fatigué des bruits de conspiration qu'on faisoit parvenir à ses oreilles, et des soupçons qu'on lui inspiroit, part pour l'Aquitaine, assemble les Etats : *Pepin* s'y justifie tant bien que mal. Il paroît que le fort de la punition tomba sur ce *Bernard*, comte de Barcelone, qui avoit été ministre de *Louis* et favori de *Judith*, et qu'on voit avec étonnement entre les seigneurs, contraires à l'empereur. Il fut privé de ses emplois et dégradé de ses honneurs. *Pepin* fut encore retenu comme prisonnier dans son propre royaume. Il s'évada une seconde fois, prit les armes. Son père revint, le priva de sa couronne dans une assemblée solennelle et la donna à *Charles*.

Cette disposition en faveur de *Charles* inspira aux deux frères de *Pepin* des alarmes sur ce qu'ils avoient à craindre de la complaisance de leur père, foible vieillard, qu'ils voyoient subjugué par sa jeune épouse. Ils se donnèrent rendez-vous entre Strasbourg et Basle, dans une plaine qu'on a apelée depuis le *champ du Mensonge*. Ils y arrivèrent à la tête de troupes nombreuses. L'empereur, de son côté, avoit rassemblé une

Deuxi révolte.

Vély, t. 2, p. 3

833.

833. armée, où se trouvèrent, comme dans le camp opposé, des seigneurs qui se connoissoient presque tous, compagnons d'armes, parens et amis.

Entre personnes de ce caractère, il étoit naturel qu'il s'établît des entrevues et des conversations. *Lothaire*, maître de l'Italie, avoit amené avec lui *Grégoire IV*. Le pontife se flattoit d'être médiateur entre le père et les enfans; mais il montra apparemment quelque partialité: car *Lothaire*, qui comme aîné, et déjà décoré du titre d'empereur, jouoit le principal rôle dans cette affaire, l'ayant envoyé faire des propositions à son père, celui-ci le reçut à la tête de ses troupes avec hauteur et fierté, sans aucun des honneurs ordinairement accordés en France aux souverains pontifes. Ces conférences tournèrent mal pour le vieil empereur. Soit que les évêques et seigneurs qui lui étoient attachés, ne fussent pas si habiles que ceux de ses fils, soit que la cabale fût trop forte, plusieurs sujets fidèles se laissèrent entraîner par les rebelles. Les déserteurs en attirèrent d'autres. Insensiblement ils défilèrent, et en moins de trois jours l'empereur se trouva presque seul comme à Compiègne. Pour un prince que ses

fautes auroient dû instruire, c'étoit 833—34
trop de se laisser tromper deux fois de la même manière.

Il prit cependant quelques précautions; la principale fut de faire sauver les principaux de ceux qui lui avoient montré de l'attachement, et qui pouvoient en être cruellement punis. On met à la tête *Drogon*, son frère, évêque de Metz, d'autres prélats et des seigneurs en petit nombre. Tranquille de ce côté, *Louis* se remet pacifiquement entre les mains de ses fils, pour n'être pas exposé à l'insolence de leurs milices; leur livre avec lui, *Judith* son épouse, et son fils *Charles*, sous la seule condition qu'ils ne perdront ni la vie, ni les membres. Aussitôt les seigneurs s'assemblent tumultuairement. Ils déclarent *Louis* déchu de la royauté et de l'empire, et proclament *Lothaire* seul possesseur des deux couronnes: il refuse. On le presse en le menaçant d'en élire un autre. Alors il accepte comme contraint. L'impératrice est reléguée dans un monastère de Lombardie, *Charles* est laissé auprès de l'empereur son père. Après ces opérations, *Pepin* et *Louis* partent chacun pour leur royaume, chargeant *Lothaire* du soin de confirmer ce qui venoit d'être

834. fait, et ce qui avoit été arrêté entre eux pour la suite.

Abdication de l'empereur.

La principale affaire de *Lothaire* étoit d'obtenir de l'empereur une abdication censée volontaire, qui couvrît les irrégularités de sa prétendue élection. Sans doute il employa tous les moyens de persuasion et de douceur, pendant les voyages qu'il fit, traînant son père après lui, entouré de gens chargés de le faire consentir à une renonciation, ne fût-elle qu'apparente. Convaincu par la durée de la résistance de son père, de l'inutilité de ce genre de tentatives, il en vint à des mesures plus sévères.

Déposition de l'empereur.

La première persécution qu'il pratiqua contre son père, fut de le priver de son fils bien-aimé *Charles*, et de l'envoyer dans le monastère de Prum, sans cependant lui faire couper les cheveux : cérémonie qui l'auroit rendu incapable de toute fonction civile le reste de sa vie. Il y en avoit encore une autre également tirée des lois ecclésiastiques, qui opéroit le même effet : c'étoit de condamner un homme à une pénitence publique, après lui avoir fait confesser authentiquement ses fautes, et de le revêtir de l'habit de pénitent, qu'il ne pouvoit plus quitter.

Déterminé à employer ce moyen, *Lothaire* assemble à Compiègne un concile d'évêques qui lui étoient absolument dévoués, présidé par *Ebbon*, archevêque de Reims, frère de lait de *Louis*, et qui néanmoins avoit toujours été son ennemi le plus acharné; ils lui composent dans ce conciliabule d'iniquité une confession, chargée de tous les aveux qu'ils croyoient les plus capables de le rendre criminel aux yeux du peuple. « Je suis, lui faisoit-on » dire, coupable d'homicide et de sa» crilège. J'ai violé mes sermens, con» senti à la mort de mon neveu, fait » violence à mes parens, entrepris des » guerres sans nécessité, au grand » dommage de mon royaume. Je n'ai » point écouté les remontrances que » des personnes zélées me faisoient » pour le bien de mes sujets; je les au » ai contraire fait arrêter, dépouiller de » leurs biens, traîner en exil; j'ai fait » condamner des absens à mort; vio» lenté les juges, pour leur faire ren» dre des sentences iniques. J'ai rompu » l'accord fait avec mes enfans pour le » bien de la paix, contraint mes sujets » de se parjurer par de nouveaux ser» mens, et les ai armés les uns contre » les autres pour s'entredétruire. En-

834.

Mézerav, t. 1, p. 506.

834. » fin, sans nécessité, j'ai fait une ex-
» pédition guerrière dans le saint temps
» de carême, et délibéré de faire une
» assemblée générale dans l'extrémité
» de mes États le jour du jeudi saint,
» lorsque les chrétiens ne doivent s'oc-
» cuper qu'à se disposer à célébrer le
» saint jour de pâques. »

Il s'agissoit de déterminer le pénitent à lire publiquement cette confession. On a droit de présumer qu'outre les prières et les instances pour vaincre sa répugnance, les émissaires de son fils employèrent la menace de mauvais traitemens, sinon dirigés contre lui, du moins contre sa femme et son fils, ou d'autres personnes qu'on savoit lui être chères. La vérité est qu'il parut dans l'église, pleine de spectateurs, plutôt avec l'air consterné d'un homme abattu par la crainte, qu'avec la componction d'un pénitent.

On avoit étendu un tapis au bas du sanctuaire. Le vieillard se prosterne, écoute l'exhortation qu'on lui fait de confesser ses péchés et d'en accepter la pénitence. Il prend la cédule fatale, la lit à voix intelligible, entrecoupée de soupirs et de sanglots, déceint lui-même son épée et la jette au pied de l'autel en signe d'abdication. On le

épouille ensuite de la pourpre impé- 834.
, et de tous les ornemens royaux,
on le revêt de l'habit de pénitent.
·ès cette humiliante cérémonie,
othaire ne voulant pas perdre son
ère de vue, dans la crainte d'une
štractation, le mène et le tient en-
rmé dans le palais d'Aix-la-Chapelle,
ntrefois le siège de sa grandeur, main-
enant séjour d'opprobre et d'ignominie.

Quand la nouvelle de cette étrange Sa réhabi-
érémonie se répandit en France, elle litation.
excita une indignation générale. Les 835.
ıx fils de *Louis*, *Pepin* d'Aquitaine Mézerav.
Louis de Bavière, soit retour de t. 1, p. 588.
ndresse pour leur père, soit honte
oir contribué à son infortune,
mment leur aîné de lui rendre la
rté. Il tâche de les amuser par des
›messes; mais ils arment, chacun de
r côté, et se réunissent auprès de
'aris, où le fils coupable avoit trans-
orté son malheureux père. Se voyant
›ssé par ses frères, et obligé de fuir
u côté de ses Etats d'Italie, ne pou-
ant d'ailleurs emmener son prisonnier
ans une violence manifeste, il le laisse
ans l'abbaye de Saint-Denys, sans
'de, et maître de lui-même.

›s deux fils l'y recueillent. Le pre-
nier usage qu'il fit de sa liberté, fut de

385. se présenter à l'église, de protester de son innocence et de la violence qu'on lui avoit faite. Il ne voulut cependant pas reprendre les ornemens impériaux qu'on ne l'eût absous et dispensé de la pénitence publique. Il reçut ensuite la couronne et le sceptre, *se ceignit de la ceinture militaire avec la délibération et le conseil du peuple français.*

Lothaire fuyant ne renonça pas à sa proie. Quand ses frères furent partis, il retourna contre son père, et eut des succès qui leur firent appréhender q leur père ne succombât encore. Ils revinrent donc à son secours, et prirent si bien leurs mesures qu'ils enveloppèrent leur frère près de Blois. L'empereur étoit avec eux. *Lothaire* se flatta de pouvoir encore séduire les troupes de son père. Il les tenta, mais inutilement. Au contraire les siennes l'abandonnèrent. Blois vit alors presque la représaille de l'humiliation de Compiègne, avec la différence qu'il est moins fâcheux pour un fils de s'humilier devant son père, que douloureux pour un père d'être publiquement mortifié par son fils.

L'orgueil de ce fils dénaturé dut cependant étrangement souffrir, lorsque, n'ayant pas d'autre moyen de

tirer du danger où il s'étoit jeté, il 835.
ut obligé de demander pardon à son
ɪère à la vue de toute l'armée. L'empe-
eur parut sur son trône, dans sa tente
ɪuverte de tous côtés. *Lothaire* s'ap-
ɪrocha, se mit à genoux, écouta avec
ɪumission la réprimande de son père
ɪui lui tendit les bras. Il lui permit de
'etourner en Italie, et lui enjoignit,
ɪour toute punition, et lui fit solen-
ɪellement promettre de ne jamais re-
'enir en France sans y être appelé.
De ses complices, le seul *Ebbon* subit
ın châtiment, encore assez léger, puis-
ɪu'on se contenta de lui ôter l'arche-
'êché de Reims, sans le dégrader. Il
ɪut même permission de se retirer en
Italie auprès de *Lothaire*.

On ne se douteroit pas que l'espèce Nouveau Partage. 836—37.
l'exil de ce prince dans son royaume,
ɪu-delà des monts, fut abrégé par *Ju-*
lith, sa belle-mère, qu'il avoit tant
ɪutragée. Mais l'intérêt présent est sou-
'ent un moyen puissant pour faire ou-
ɪlier les injures passées. Quoiqu'à l'oc-
:asion des troubles, la part du jeune
Charles dans l'empire de son père, se
ût beaucoup accrue par celles qui
ɪvoient été retranchées aux enfans re-
ɪelles, l'impératrice n'étoit pas con-
ente, et harceloit sans cesse son époux,

836—37. afin qu'il l'augmentât encore. Le foible *Louis* céda à ses importunités, et fit même peut-être plus qu'elle n'espéroit; car il associa cet enfant de sa vieillesse au royaume de Neustrie, qu'il s'étoit conservé, et que vingt ans auparavant il avoit donné à *Lothaire*. Mais la révolte qui avoit remis celui-ci entre les mains de son père avoit facilité cet arrangement et le concert qui régna dans la suite entre *Judith* et lui, est une preuve qu'il y avoit donné les mains. *Charles* prit donc le titre de roi de Neustrie, et cessa de porter celui de roi de Rhétie. Ceci se passoit au château de Créci, où l'empereur avoit convoqué l'assemblée des grands vassaux, qui approuvèrent cette destination, et tous les changemens de territoire qui en étoient une suite. *Pepin*, roi d'Aquitaine, qui s'y trouvoit, ceignit lui-même l'épée à son jeune frère, et lui mit la couronne sur la tête. Ce prince, qui le premier des enfans de *Louis*, avoit levé l'étendard de la rébellion contre lui, mourut, à son arrivée en Aquitaine, avec la consolation du moins d'avoir fini par un acte de complaisance envers son père. Il laissa deux fils, *Pepin* et *Charles*.

Ce partage de Créci ne paroissoit pas *Judith* bien assuré, s'il n'étoit apnyé du consentement de *Lothaire*. lle l'invita de se rendre à la cour de n père. Il hésitoit, parce qu'il craiit quelque piège. Ce fut le moine . *ıdebaud* qui eut encore l'honneur le cette négociation. Il se détermina à ıasarder cette démarche. Lorsqu'il étoit rêt à partir, il fut attaqué d'une maadie, qui étoit une espèce d'épidémie jui se répandit dans sa cour. Il guérit, ıinsi que beaucoup d'autres; la mort enleva presque que les seigneurs qui oient conseillé et aidé dans ses révoltes. On regarda cette distinction comme un coup de la justice divine, qui punissoit ceux que la justice humaine avoit épargnés.

837—38.

Rappel de Lothaire.

Dernier partage.

Remis de sa maladie, et arrivé près de son père, sa belle-mère lui proposa un nouveau partage, savoir: de diviser en deux les états qui avoient composé l'empire sous *Charlemagne*, et qui le composoient encore, la Bavière et l'Aquitaine exceptées. On en fit deux moitiés, dont *Lothaire* eut le choix; il prit tout ce qui avoit appartenu au royaume de Rhétie, dont le nom avoit été effacé à Créci; se conserva l'Italie

837—38. et le titre d'empereur. *Charles* eut la Neustrie, c'est-à-dire, la France, à peu près telle qu'elle existe à présent. *Lothaire* jura de servir de tuteur à son jeune frère, et de le protéger contre toutes les entreprises qui attaqueroient l'intégrité de ses états. Cette espèce de menace ne pouvoit regarder que *Louis*, qui avoit été oublié ou négligé dans la nouvelle distribution, et qu'on avoit borné à sa Bavière, mince contrepoids dans l'équilibre qui auroit dû régner entre ces frères.

L'Aquitaine donnée à Charles. 839.

L'Aquitaine avoit été réservée; de droit elle appartenoit à *Pepin*, fils aîné du roi de même nom, qui venoit de mourir. Ce dernier prince, à la vérité, avoit été détrôné par son père, pour avoir pris les armes contre lui; mais il s'étoit passé depuis tant de traités, entre autres celui de Créci, dans lequel il avoit paru comme roi d'Aquitaine, qu'il devoit être censé réhabilité et réintégré dans son royaume. *Louis*, cependant, le donna à son bien-aimé *Charles*, au préjudice du jeune *Pepin*. Celui-ci, sous prétexte de veiller à son éducation, fut gardé à la cour, comme dans une prison, dont il s'échappa; quant à l'autre frère, *Charles*, encore trop jeune, pour qu'on eût rien à en

raindre, le grand'père l'avoit laissé vec sa mère. 839—40.

Mais puisque *Louis* ne craignoit pas commettre une injustice, il devoit faire tourner au profit de la paix de la concorde entre les frères, en donnant au roi de Bavière quelque part u beau présent qu'il faisoit à celui de eustrie. Sans doute, cette condescendance auroit empêché le fils de s'élever en ennemi contre la prédilection trop marquée de son père. Il commença par des remontrances, qui dégénérèrent bientôt en plaintes amères, et enfin en hostilités; mais dans la première chaleur de son ressentiment, il n'avoit pas assez mesuré ses forces; celles de l'empereur l'accablèrent et le forcèrent à demander la paix qui lui fut accordée.

Révolte de Louis de Baviere.

Mais sa demande n'étoit qu'une ruse trop souvent employée, pour se donner du temps, et mieux assurer l'exécution de ses projets. En effet, le Bavarois s'associe les Saxons, les Thuringiens et d'autres peuples du fond de l'Allemagne, avec lesquels jusqu'alors il avoit été en guerre, lève chez eux de nombreuses troupes, et avance vers les états de son père, dans lesquels on croit qu'il s'étoit ménagé des intelligences. Le vieil empereur, non seulement se

Mort de Louis le Débonnaire.

840. met sur la défensive; mais va au-devant de son fils qui s'approchoit du Rhin.

Jamais il ne prit les armes avec plus de chagrin et de répugnance. Il étoit infirme depuis quelque temps. La saison étoit déjà rude quoique peu avancée. Un rhume, dont il étoit attaqué, dégénéra en fluxion de poitrine; il languit quarante jours, donnant pendant tout ce temps des marques d'une piété fervente. Son fils qui étoit peu éloigné, auroit voulu le voir et lui demander sa bénédiction. *Hélas!* dit-il, *je lui pardonne : mais qu'il se souvienne qu'il fait descendre ma vieillesse dans le tombeau avec douleur, et que Dieu punit sévèrement les enfans indociles.* Il mourut à l'âge de soixante et douze ans, dans une île du Rhin, où il avoit fait tendre ses pavillons. *Judith* ne lui survécut que de trois années.

Jugement sur ce prince.

En récapitulant la vie de cet empereur, la première réflexion qui se présente, c'est qu'il n'étoit pas né pour le trône. Des princes ont été tourmentés par des troubles et des rébellions que les circonstances amenoient; mais pour lui, il paroît les avoir provoqués par son défaut de conduite dans les affaires: sans plan fixe de gouvernement, sans ministres expérimentés, ou quand il en

oit, les changeant au gré d'une épouse 840.
inante; ses imprévoyances, ses va-
la s, ses inconséquences, auroient
u, malgré son amour pour le peuple,
es vues bienfaisantes, et ses désirs de
en public, le conduire à des malheurs
res que l'abdication, s'il avoit eu
l tres ennemis que ses enfans.

ant à son titre de *Débonnaire*,
ut maintenant l'apprécier. On
qu'il ne faut quelquefois qu'un
d'enthousiasme pour donner
un prince un nom honorable que
postérité lui conserve sans examen.
Louis doit sans doute ce surnom à son
ulgence trop réitérée pour ses en-
re s; mais l'excès même dans
, s tout l'excès qui cause des
x réels, tels que les guerres et leurs
n tes suites, peut-il jamais être une
tu? *Louis*, d'ailleurs, mérite des
s pour son attention à l'adminis-
de la justice, la répression des
rdres, le réglement des mœurs,
struction des peuples, toutes occu-
t dignes d'un grand prince, et
ées par ses capitulaires qui sont
r ltat des assemblées générales
qu'il oit sur ces objets. Il y montre
r les sciences, un goût qu'il
t de son père, et que les malheurs

840. des temps l'ont empêché de développer. Dans son intérieur, il étoit un modèle de sagesse et de bienfaisance. Il donna de bonne heure des épouses à ses fils, et averti, par les mauvaises suites qu'eut la négligence de son père, il eut soin de marier ses trois filles.

Enhardis et rassurés par l'occupation que les troubles domestiques donnoient à l'empereur, les Normands ne s'en tinrent plus au pillage des côtes. Ils débarquèrent, pénétrèrent en France, et y firent de grands ravages. Leurs succès furent favorisés par les divisions des royaumes, dont chaque partie devint trop foible pour repousser des soldats féroces, opiniâtres, qui, attirés par l'appât du butin, se succédoient sans relâche. Le triomphe de ces barbares, qui ont si longtemps couvert la France de ruines, est dû aussi en grande partie à la discorde entre le père et les enfans. *Louis* leur laissa, pour principal héritage, le germe de guerres sanglantes perpétuées sans interruption pendant les règnes suivans, jusqu'au moment où elles ont précipité du trône ses descendans, et fait disparoître sa race.

Fin de l'heptarchie angloise.

Rois Saxons et Danois.

Au temps de *Louis le Débonnaire*, finit l'Heptarchie angloise qui datoit de l'évacuation de l'Angleterre par les Ro-

mains, c'est-à-dire de 450. *Egbert*, qui devint roi de Wessex, en 800, à l'époque même où *Charlemagne* étoit couronné empereur, réunit vingt-huit ans après les sept royaumes en un seul, sous le nom de *Royaume d'Angleterre*. Quinze rois, pendant le cours de deux siècles, en occupèrent successivement le trône, et jusqu'au moment où la race Saxonne fut passagèrement dépossédée en 1017, par *Canut-le-Grand*, roi de Dannemarc, et par deux de ses fils. Elle y remonta en 1042, en la personne d'*Edouard-le-Confesseur*, frère du dernier roi saxon ; mais ce prince étant mort sans postérité, le droit de conquête porta de nouveau le sceptre aux mains des étrangers : cette fois ce furent les Normands qui s'en emparèrent, sous la conduite de *Guillaume-le-Bâtard*, leur duc, qui depuis fut surnommé *le Conquérant*. Ce dernier événement est de l'an 1066. 840.

CHARLES II, *dit* le Chauve,

âgé de dix-sept ans.

L'EMPEREUR *Louis le Débonnaire*, courant de faute en faute, s'étoit jeté dans des embarras qui causèrent son Charles II dit le Chauve, 25e roi de France.

840—41. malheur et celui de ses peuples. On va voir que l'empereur *Lothaire*, artisan de manœuvres obliques, s'enfonça dans un cahos d'intrigues où il se perdit, tombant *aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc*, pendant que, plus rusé que lui, *Charles* son frère, surnommé le *Chauve*, le prenoit dans ses propres pièges, et que *Louis* de Bavière, que nous appellerons désormais *Louis* le Germanique, n'abandonnoit le repos qu'il aimoit, que forcé par les provocations de ses frères. Tels sont les souverains qui après la mort de *Louis le Débonnaire*, se disputèrent les débris de son empire. Il faut leur joindre le jeune *Pepin*, fils de *Pepin*, roi d'Aquitaine, réclamant l'héritage de son père, donné à son oncle *Charles le Chauve*.

Prétentions de Lothaire.

Armé d'un double droit, de celui que l'aîné s'arroge quelquefois sur la famille, et de son titre d'empereur, *Lothaire* s'apprête à donner la loi à ses frères. Il commence par *Charles*, le plus jeune, et envoie dans son royaume des commissaires qui le parcourent, et exigent, au nom de l'empereur, serment de fidélité. *Charles* remontre à son frère, par des ambassadeurs, l'iniquité de sa conduite, lui rappelle la promesse qu'il a faite, en présence de

leur père, de le défendre contre toute espèce d'entreprises, et de lui servir de tuteur. « Vous ne devez pas être » inquiet, lui répond *Lothaire* : je » n'en agis ainsi que pour votre sûreté; » et afin que vos vassaux, voyant l'in- » térêt que je prends à ce qui vous » regarde, en soient plus soumis. » Cette réponse ne calme point les alarmes de *Charles*. Il se met en état de défense contre son frère, qui accouroit d'Italie avec une armée, pour appuyer le zèle dont il se disoit animé pour les intérêts de son pupille. C'étoit sans doute, par l'effet du même zèle, qu'il se déclara protecteur du jeune *Pepin*, lequel se préparoit à revenir contre la donation que *Louis* le *Débonnaire* avoit faite à son bien-aimé *Charles*, au préjudice de son petit-fils. 840—41.

Lothaire tenta les mêmes entreprises féodales contre *Louis* le Germanique; mais celui-ci, solidement établi dans son royaume, au lieu d'hommages, lui présenta une armée prête à combattre. Cette démonstration rend l'empereur plus réservé. Il remet à un autre temps ses explications avec son frère, et tourne tous ses efforts contre *Charles*, sur lequel les embarras, inséparables d'un nouveau gouvernement, lui donnoient

840—41. plus de prise. Ajoutez que le jeune roi de Neustrie étoit déjà engagé dans une guerre contre les Bretons, qui refusoient de le reconnoître; que le digne tuteur se tenoit assuré de plusieurs seigneurs du royaume de son pupille qu'il avoit gagnés; et qu'il espéroit de grands secours de la diversion de l'Aquitaine, presque toute soulevée en faveur de *Pepin*.

Traité entre les frères, altéré par Lothaire.

Charles avoit des succès; il fut rappelé par les nouvelles qu'il eut des desseins de son frère. En effet, ils se

841. trouvèrent en face près d'Orléans. *Lothaire*, déjà très-fort, étoit prêt à être joint par des troupes que *Pepin* lui amenoit d'Aquitaine. Il avoit dans son armée beaucoup de seigneurs Neustriens, séduits par des promesses; et loin d'être sûr de ceux qui l'accompagnoient, le jeune roi de Neustrie étoit réduit à se défier de ses propres domestiques. Dans cette extrémité il prend un parti décisif, assemble les chefs de son armée, leur expose avec énergie sa situation, ses craintes, le danger pressant qui le menace, et finit par leur dire : *que faut-il faire?* Ce peu de mots accompagnés d'un regard perçant, qui scrutoit leurs pensées, anime les sujets fidèles, raffermit les

chancelans, porte la honte chez ceux qui s'apprêtoient à déserter, tous s'écrient : *Nous sommes prêts à tout risquer pour vous ; si nous devons périr accablés par le nombre, du moins nous mourrons fidèles.* Et la bataille est résolue. 841.

Mais l'intention de *Lothaire* n'étoit pas que ses succès lui coûtassent du sang. Il aimoit mieux les acheter par des dons et des promesses : en général il préféroit la lenteur des négociations à la brusque décision des combats. Pendant des conférences qu'il ouvrit, il répandit avec profusion l'or et l'argent dans le camp de son frère, comptant, par ses largesses, acheter tout son royaume ; mais il n'en eut qu'une partie. Le traité qui intervint conserva à *Charles* la plupart de ses provinces. *Lothaire* même permit que dans le nombre fut comprise l'Aquitaine, le patrimoine de son auxiliaire. Les deux frères signèrent cette convention à Orléans ; elle n'étoit que provisoire, jusqu'à une assemblée qui devoit se tenir à Attigny, et dont le jour fut indiqué. En l'attendant, *Charles* repartit pour la Bretagne.

Le traité d'Orléans n'ôta pas à l'Empereur le projet et l'espérance de s'ap- *Mézeray*, t. 1, p. 52

841. proprier tous les états de son frère. Le voyant occupé en Bretagne, il s'appliqua à le retenir dans cette province, et à lui fermer toutes les issues vers le centre de son royaume, d'où il auroit pu tirer des forces, de sorte que quand le roi de Neustrie quitta la Bretagne, après une pacification qu'il précipita, il trouva les chemins dégradés, les ponts rompus, et des troupes qui le cotoyoient pour retarder sa marche. Il les combattit avec succès. Pour étendard, il faisoit porter, à la tête de ses bataillons, la croix sur laquelle avoit été juré le traité d'Orléans. A cette vue les impériaux fuyoient. Il trompa la vigilance de leurs chefs, passa la Seine qu'ils lui interdisoient, prit quelques troupes à Paris et s'avança vers Troies, où il devoit recevoir des renforts que sa mère *Judith* lui amenoit. Il y arriva fatigué, harassé, sans habits, sans équipages. C'étoit la veille de Noël. Heureusement on lui apporta sa chapelle, son sceptre et les ornemens royaux. S'il eût paru sans cet appareil à l'église pendant les fêtes, le peuple auroit cru que Dieu l'avoit privé de la royauté.

Mézeray, 1, p. 526. *Louis* le *Germanique* ne voyoit pas sans inquiétudes les tentatives persévérantes de son frère aîné, pour dé-

pouiller le cadet. Sa sûreté personnelle exigeoit qu'il ne laissât pas écraser le jeune *Charles :* aussi levoit-il des troupes, et se mettoit-il en état, non-seulement de se défendre, mais d'attaquer. *Lothaire* laisse le Neustrien et court au Germanique. Au lieu de tenter le sort des armes, il emploie auprès de lui les moyens qui lui avoient si bien réussi avec *Charles*. Il temporise, négocie, donne, promet, et fait si bien que *Louis* se voit abandonné par ses principaux vassaux. Mais comme ce n'est pas le génie des gens trop fins et négociateurs perpétuels de pousser leur pointe avec célérité, il le laissa échapper, moyennant un traité. 841.

Causes d défections. *Mézeray*, pag. 521

On est étonné de ces fréquentes défections, qui transportent quelquefois si rapidement les troupes sous des drapeaux opposés, et affoiblissent et renforcent alternativement les partis ennemis. Elles étoient, ces défections, une suite de la mauvaise administration de *Louis-le-Débonnaire*. *Charlemagne* avoit bien, comme lui, fait la faute de diviser son empire; mais il maintint constamment ses premières dispositions, au lieu que son successeur, fit, défit et refit à plusieurs fois les partages de ses enfans, et toujours avec le serment qu'il

841. faisoit, lui et les siens, de les maintenir. Il apprit ainsi à ses sujets à se soucier peu des sermens qu'on leur faisoit perpétuellement violer, et à ne tenir que foiblement à une fidélité rendue si variable ; par-là les seigneurs se trouvoient disposés, selon les conditions plus ou moins avantageuses qui leur étoient faites, à changer de souverain, prendre, quitter, rejoindre les rois sans scrupule. Ces conditions étoient le don de nouveaux fiefs, l'augmentation des anciens, la faveur de rendre les gouvernemens héréditaires, la profusion des biens d'église, terres et dîmes. Il y avoit émulation entre les princes à se surpasser en prodigalités, pour grossir le nombre de leurs partisans, prodigalités qui, comme on voit, ne leur coûtoient rien ou peu de chose, mais dont les effets ont été très-funestes aux rois, qui les premiers, se les sont permises, et à leurs successeurs, parce qu'elles ont épuisé la source de leurs richesses, augmenté au contraire la puissance de leurs vassaux qui se sont composés des fiefs équivalens à des royaumes, et ont fait la loi à leurs souverains.

Bataille de Fontenay. *Lothaire* ne s'étoit pas rendu à Attigny, selon l'engagement qu'il avoit pris

d'y venir, pour arrêter un partage dé- 841.
finitif moins désavantageux à *Charles-* Mézeray,
le-Chauve, que celui d'Orléans; il t. 1, p. 586
devoit aussi y être question, avec *Louis-le-Germanique*, des prétentions de suzeraineté, que l'empereur paroissoit vouloir toujours poursuivre. Les deux frères, déterminés à finir ces fatigantes contestations, sans cesse renouvelées par leur frère-aîné, après l'avoir vainement sommé de sa parole, s'avançoient, menant avec eux une forte armée pour l'y contraindre. *Lothaire* alloit au-devant d'eux non moins bien accompagné. Cependant la supériorité en nombre étoit du côté des deux frères. Ils rencontrèrent leur aîné près d'Auxerre, dans la plaine de Fontenay. Celui-ci attendoit un renfort que *Pepin* lui amenoit d'Aquitaine. En conséquence il fit, selon sa coutume, des propositions conciliatoires pour retarder ses frères; mais sitôt qu'il eût reçu le secours qui lui donnoit à son tour l'avantage du nombre, il signifia ses prétentions avec plus de hauteur que jamais, et ne laissa que l'alternative de se soumettre à ses volontés ou de combattre.

On en vint aux mains. Le combat fut opiniâtre. Il sembloit que l'animosité

41. des frères fût passée dans le cœur des soldats. La victoire pencha d'abord pour *Lothaire;* mais un gros corps de Provençaux et de Toulousains étant survenu à propos, elle se déclara pour les deux rois. La déroute fut complète, le carnage effroyable : on dit qu'il resta plus de cent mille hommes sur le champ de bataille. Jamais semblable bataille n'avoit ensanglanté le sol français. Des provinces entières perdirent leur noblesse. Les vainqueurs prirent un égal soin de tous les blessés. Ils donnèrent la même sépulture à tous les morts, et renvoyèrent les prisonniers sans rançon. Ils furent si effrayés eux-mêmes de cet épouvantable carnage, qu'ils cherchèrent à appaiser les murmures des peuples, et à calmer leurs propres scrupules en se disculpant. Ils formèrent une espèce de tribunal d'évêques auxquels ils exposèrent les démarches qu'ils avoient faites pour la paix, et les motifs qui les avoient forcés à la guerre. La cause examinée, les juges prononcèrent : *qu'il falloit croire que le carnage s'étoit fait par le jugement de Dieu, que les princes et leurs ministres étoient innocens et n'avoient pas souillé leur ame par cette effusion de sang.*

Après sa défaite *Lothaire* se retira à ix-la-Chapelle, et *Pepin* en Aquitaine : *harles*, aussi injuste à l'égard de son veu, dont il vouloit s'approprier la ouronne, que *Lothaire* l'étoit envers ui, en le privant d'une partie de ses ts, se mit à la poursuite de *Pepin.* 'empereur voyant son auxiliaire, attaué, vint à son secours ; et les fléaux la guerre, que cette terrible bataille uroit dû suspendre, continuèrent de ager la France.

842. Lothaire Chassé de la France.

Mézeray, t. 1, p. 528.

Les deux frères, persuadés que tant u'il resteroit à leur aîné un coin de erre pour poser le pied en France, ls demeureroient exposés à ses entreprises, rassemblèrent tous leurs efforts our le reléguer en Italie. Ils le harèlent, le battent, le poursuivent, le orcent de se retirer au-delà des Monts, t divisent entre eux les états qu'il ossédoit en-deçà ; mais ils voulurent e plus, que ce partage fut accompagné e formalités qu'ils jugèrent apparemnent devoir le rendre sacré et irrévoable.

A Aix-la-Chapelle, ce palais autrefois e théâtre de l'humiliation de leur père, t de l'insolent triomphe du fils, ils ssemblent des évêques, qui, sans oute, après des informations et pro-

842. cédures dont on ignore le détail, p
noncent que les désobéissances de .
thaire envers son père, ses parjures,
injustices envers ses frères, ses cruau
ses ravages, et toutes les calamités qu
causées en France, le rendent indi
d'y commander; qu'il est en co
quence privé des états qu'il y posséd
Puis s'adressant aux deux frères,
prélats leur dirent : *vous proposez-v*
de gouverner ces états selon le c
mandement de Dieu? Oui, répond
ils. *Et nous*, ajoutent les évêques,
l'autorité divine, nous vous prion
les recevoir et gouverner selon sa
lonté. Les princes trouvoient appar
ment leur avantage à mettre, pour a
dire, leurs droits en compromis e
les mains du clergé, et il auroit f
aux prélats une modération plus qu'
maine, pour rejeter une puissance
honorable et dont l'exercice étoit
clamé comme utile à la tranquillité
peuples.

Assemblée de Thionville. Certainement l'empereur dut être
qué, non-seulement de la spoliati
mais encore de la publicité et
Partage définitif. motifs honteux, malheureusement
843. vrais, sur lesquels elle avoit été fon
cependant il ne s'en montra pas m
disposé à traiter avec des frères

'oient déshonoré, et eux avec celui dont ils avoient si solennellement proamé la mauvaise foi. Ils se virent à :tz pour parvenir à un partage définitif; mais ils ne firent qu'effleurer la ière, peut-être convenir de quelques its principaux, et remirent la conusion à un congrès qu'ils indiquèrent Coblentz. Les commissaires qu'ils y voyèrent ne se trouvèrent pas des voirs suffisans. Enfin, ils se rassemblèrent pour la dernière fois à Thionville. Il s'y rendit un grand nombre de seigneurs des trois royaumes, qui appuyèrent de leurs suffrages la décision qui fut prise. A *Charles* échut ce qu'on appelle France; à *Louis*, la Germanie; à *Lothaire*, l'Italie, avec la Provence, le titre d'Empereur, et ce qu'on a nommé depuis *Lotaringia*, Lorraine, du nom de *Lothaire*, second fils de ce prince. 842—43.

Il ne fut point parlé de *Pepin* ni de *Charles*, les deux fils de *Pepin*, roi d'Aquitaine, détrôné par son père *Louis-le-Débonnaire*. Ils se soutinrent dans l'héritage de leur père en tout ou en partie, tant que *Lothaire* les protégea; mais par l'accord de Thionville, l'Aquitaine fut enclavée dans le rtage de *Charles-le-Chauve*. Néan-ins les jeunes princes se défendirent

Sort des enfans de Pepin roi d'Aquitaine.

842—43. pendant cinq ans contre les efforts envahisseurs de leur oncle. Ils prirent toutes sortes de moyens, jusqu'à implorer le secours des Normands qui ravageoient la France, et se joindre à eux. Cette alliance les rendit odieux, et hâta leur ruine. *Charles*, le cadet, succomba le premier. Il fut surpris dans une embuscade, mené à son oncle, condamné dans une assemblée de seigneurs laïcs et ecclésiastiques convoqués à Chartres, à être rasé et renfermé dans le monastère de Corbie. *Pepin* ne tarda pas à subir le même sort. Il fut livré au roi de France par des grands vassaux de son royaume, revêtu de l'habit de moine, comme son frère, et confiné dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Il étoit, dit-on, injuste, vexateur, ivrogne, débauché, gangréné de tous les vices. Ainsi le peignoient ceux qui l'avoient trahi, et celui qui profitoit de la trahison. Et les historiens les ont copiés, sans spécifier aucun de ses crimes. Les malheureux sont toujours coupables. *Charles* fut dans la suite promu à l'archevêché de Mayence, par *Lous-le-Germanique*; mais *Pepin* mourut dans sa captivité.

Ravages des Normands. Les Normands, ces auxiliaires des princes aquitains, qui s'étoient mon-

de loin sous *Charlemagne*, plus 844.
sous *Louis-le-Débonnaire*, en-
lis et favorisés par les discordes de
enfans, par l'impuissance où les
luisoient leurs guerres civiles, péné-
èrent dans l'intérieur de la France
'ils parcoururent et ravagèrent dans
utes ses parties. Un chef, nommé
ochery, commandant une flotte de
t cinquante vaisseaux, brûla Rouen,
ye de Jumièges, porta le fer et le
dans la Bretagne, l'Anjou, et jus-
que dans l'Aquitaine. Un autre chef,
guidé par des Bretons révoltés, prit
Nantes par escalade, la réduisit en cen-
dres avec les monastères voisins. Une
autre troupe, beaucoup plus nom-
breuse, sous des chefs expérimentés,
remonta la Seine jusqu'à Paris, brûla
les abbayes de Saint-Pierre et Saint-
Paul, depuis Sainte-Géneviève, et
celle de Saint-Germain-des-Prés, qui
étoient hors de la ville. Saint-Denys au-
roit eu le même sort, si *Charles-le-Chauve*, ne s'y fut porté pour la dé-
fendre. Cette troupe ravagea la Picar-
die, la Flandre, la Champagne, chas-
sant devant elle les prêtres et les moi-
nes qui fuyoient chargés des reliques.
Comme les reliquaires étoient d'or et
d'argent, souvent ornés de pierres pré-

ire la guerre entr'eux, ou de former ligues, des associations qui inétoient le souverain et le forçoient contenir, ou de les ramener à ıssance par les armes. 845—50.

Les Bretons se montroient les plus iciles. La plupart vouloient un roi. diversité des opinions causa une re civile. *Charles*, comme suzerain, vint, non pour les accorder, mais r leur imposer un joug de soumisn plus pesant que n'avoient pu leur re porter son père et son aïeul. Il ouva une forte résistance, et fut enfin ligé de se contenter de l'hommage de ui des prétendans qui avoit vaincu autres.

Guerre en Bretagne. 85—53.

La réclusion et la captivité de *Pepin* *Charles* n'avoient pas eu l'approon de tous les seigneurs d'Aquiie. Plusieurs d'entre eux, mécontens voir leur royaume incorporé à la , desirèrent avoir un roi partiier, et ne pouvant se promettre de la r sur le trône celui qu'ils regrett, ils y appelèrent *Louis-le-Ger-ue*. Ce prince leur offrit son fils. Il se mit en devoir de s'assurer ce beau présent; mais *Charles*, plus prompt, mena un des siens, qu'il fit couronner à Bourges, quoiqu'il fût encore dans la

Soumission de l'Aquitaine. 853—54.

853—54. plus tendre enfance. Ce simulacre de royauté satisfit les Aquitains, et ils se rangèrent sous le sceptre français.

Abdication et mort de Lothaire.

855.

Peu de temps après que *Charles* eût enrichi sa famille d'une nouvelle couronne, l'empereur *Lothaire*, son frère aîné déposa toutes les sienn , les partagea à ses enfans, et se reti l'abbaye de Prum où il mourut au b de six mois. La cérémonie de son di-cation fut touchante. Il appela pr lui ses trois enfans, et leur fit un cours pathétique, dans lequel il craignit pas de faire, pour leur i tion, l'aveu humiliant de ses propres fautes. Il leur recommanda d'abord le respect de la religion. *Toute politique*, leur dit-il, *qui n'est pas d'accord avec les conseils de la religion, est fausse, pernicieuse, et pousse les princes qui la pratiquent d'abîme en abîme. C'est une sottise*, ajouta-t-il, *de croire que la grandeur d'un souverain se prouve par l'étendue de ses terres. Ne vous y trompez pas, comme je l'ai fait : elle se mesure à celle de la justice et de la sagesse. Sans ces deux vertus, les grandes dominations ne sont que de grands brigandages. La souveraineté, mes enfans, est une chose toute sainte et toute divine. Ah ! ne croyez pas*

u'elle puisse être maintenue par l'im- ... té, la perfidie, la violence et l'op- ...ession; quiconque règne plus pour ...mour de soi-même que pour l'amour ...s peuples, n'accomplit pas les ordres ... Dieu. Il leur distribua ensuite ses états, donna l'empire et l'Italie à *Louis* l'aîné, la Lorraine à *Lothaire*; à *Charles*, la Provence et la Bourgogne. *Je vous ai séparé mes terres*, poursuivit-il, *afin que vous les gouverniez avec moins de peines; mais je n'ai pas prétendu diviser la couronne: elle doit toujours demeurer indivisible, et vous ne devez avoir tous ensemble qu'une tête et un cœur. Je vous porte tous trois dans le mien. Hélas! ne déchirez pas les entrailles de votre père. Ne vous désunissez jamais, ni les uns d'avec les autres, ni principalement d'avec Dieu. Gardez-vous la foi entre vous, mais gardez-la à tout le monde; autrement personne ne se croira obligé de vous la garder.* Après ces mots il leur tend les bras, les serre contre son sein, descend du trône et va s'ensevelir dans un cloître. Il est remarquable que sept cents ans précisément après cette auguste et touchante cérémonie, elle devoit avoir son pendant, par l'abdication également libre et également solennelle

855.

856—58. de l'empereur *Charles-Quint* en fave de son frère et de son fils.

Démêlés de Charles le Chauve et de Louis le Germanique.

L'exemple de *Lothaire*, revenu, ap une longue expérience, des erreurs l'ambition, si pénétré, en mourant, néant des grandeurs, fit peu d'im sion sur ses frères. *Louis-le-G nique*, jusqu'alors le plus modéré enfans de *Louis le Débonnaire*, 1 pas contre l'occasion de dépou *Charles-le-Chauve* de ses Etats. A par une faction de seigneurs ı c(tens, il pénètre rapidement en Ne prend des villes, reçoit les homn des grands. *Charles*, quoique surpı parvient cependant à ramasser quelq troupes, et va au-devant de son frè mais gagnée par les mêmes stratagêı qu'il avoit souvent employés contre autres, son armée l'abandonne et presque toute entière sous les drap du Germain. Il ne reste à *C* qu'autant de soldats qu'il en falloit p fuir, avec quelque sûreté, ns cantons plus reculés. Il y lève u armée. *Louis* avoit renvoyé une de la sienne en Germanie, se fiant fidélité des Neustriens; mais, pour leur paix avec leur ancien roi, ils c(plotent de lui livrer son frère, et | s'en fallut que la trahison ne réı

Lothaire, le nouveau roi de Lorraine, s'entremit de la paix entre ses deux oncles, et les réconcilia. On les vit aller dans les Cours les uns des autres se donner des fêtes, et ils vécurent quelque temps en assez bonne intelligence. 856.—58.

Charles employa cet intervalle de repos à gagner les seigneurs et à s'assurer de leur fidélité, en leur distribuant des fiefs ou augmentant ceux qu'ils possédoient déjà. Il y en avoit entre eux qu'il auroit été difficile de dépouiller : ne pouvant les priver de leurs prérogatives féodales, il aima mieux les en voir jouir sous son autorité, et comme don de sa munificence : tout étoit fief, commandemens militaires, fonctions de justice, dignités laïques et cléricales, emplois domestiques auprès des grands. Les plus petits officiers des palais et des tribunaux, comme concierges, greffiers, huissiers et autres, tenoient leurs offices en fiefs et arrière-fiefs, en faisoient hommage par gradation à leurs supérieurs, qui les reportoient au roi. Tout cela étoit possédé, sous l'obligation de redevances, tantôt pécuniaires, tantôt de service corporel. Il y a eu quelquefois de ces redevances très-onéreuses ; d'autres, selon le ca-

Distributi des fiefs. 859—61

859—861. price du donateur, fort ridicules; quelques-unes même contraires à la bienséance et aux mœurs.

Origine de la troisième race.

Ce n'est pas que les fiefs n'existassent déjà sous les prédécesseurs de
862. *Charles-le-Chauve*; mais il en amena, pour ainsi dire, la mode, qui devient souvent manie chez les Français. On vit, sous lui, se confirmer et s'accroître les grands fiefs, déjà trop puissans; les duchés de Gascogne, d'Aquitaine, de Bretagne; les comtés de Flandre, de Hollande, de Champagne, de Bourgogne, dont les possesseurs ont souvent lutté avec avantage contre les rois. On remarque entre eux dans ce tems, *Robert-le-Fort*, descendant de *Childebrand*, frère de *Charles Martel*, et par conséquent assez proche parent de *Charles-le-Chauve*. Ce prince, tant en cette considération, qu'eu égard à sa valeur, l'avoit fait Marquis, c'est-à-dire commandant des Marches, ou frontières de la Neustrie, pour la défendre contre les Bretons et les Normands. Il s'acquitta si bien de cet emploi, que le roi lui donna le duché de France, qui consistoit dans le pays situé entre la Marne et la Loire, et dont Paris étoit la capitale.

863 — *Révolte de Louis-le-Bègue.*

Robert reconnut ce bienfait en s'attachant sincèrement au roi. Il eut occasion de faire preuve de fidélité dans une circonstance importante. L'aîné des fils de *Charles*, nommé *Louis-le-Bègue*, prétendoit qu'il étoit temps que son père lui donnât un apanage et une couronne selon l'usage du temps, et comme *Charles* l'avoit eue lui-même. La demande déplut au père. Le fils s'irrita du refus. Il se retira en Bretagne, y fit une levée de troupes, qu'il grossit par un renfort de Normands, et tomba sur l'Anjou, qu'il ravagea. Comme il s'en retournoit chargé de butin, le duc de France l'attaqua et dispersa ses troupes. Il contribua ensuite à réconcilier le père avec le fils, qui obtint des comtés et des abbayes pour son entretien, sans qu'il lui fût permis ni défendu de prendre le nom de roi.

Robert ne fut pas si heureux dans une autre expédition. Il venoit de remporter un grand avantage sur les Normands, commandés par un général nommé *Hasting*: Il les avoit investis, et se croyoit sûr de les faire prisonniers ; lorsque ceux-ci trouvant un moment favorable, fondent sur les Français pour s'échapper. *Robert* accourt sans prendre le temps de se revêtir de sa

363—66. cotte-d'armes. Il les repousse ; mais pendant qu'il les poursuivoit avec trop d'ardeur, il est atteint d'un javelot, tombe et meurt sur le champ de bataille. Il laissa d'*Adelaïs*, qu'on croit fille de *Louis-le-Débonnaire*, deux fils, *Eudes* et *Robert*, encore en bas âge.

Affaire de 'aldrade. 62—69.

Des trois fils de l'empereur *Lothaire*, il n'en restoit que deux, *Louis II*, empereur et roi d'Italie, et *Lothaire*, roi de Lorraine. *Charles*, roi de Provence, étoit mort, et ses frères avoient partagé son royaume. Le roi de Lorraine avoit eu, pour première inclination, une jeune personne nommée *Valdrade*, élevée auprès d'*Ermengarde*, sa parente, mère du jeune prince. *Lothaire* vouloit l'épouser ; mais *Charles-le-Chauve* employa des sollicitations si pressantes auprès de son neveu, que le jeune prince se détermina pour *Tietberge* que son oncle lui présenta, parce que ses parens lui avoient toujours été dévoués.

Un an s'étoit à peine écoulé que les premiers feux du prince, sans doute partagés par *Valdrade*, se rallumèrent. Pour vivre plus librement avec elle, il fit annuller son mariage avec *Tietberge*, qu'il accusa d'adultère

devant deux évêques, représentés, l'un 862—69
comme simple et ignorant, et l'autre comme un ambitieux, que le roi avoit gagné en le flattant de l'espérance d'épouser sa nièce.

Les parens de la reine appelèrent au pape. C'étoit *Nicolas I*, homme ferme et absolu. Il cassa la sentence des deux évêques, les déposa et ordonna à *Lothaire* de reprendre sa femme, et de se séparer de *Valdrade* qu'il excommunia. De plus, il chargea *Charles-le-Chauve* de faire exécuter la sentence; d'user d'abord des moyens de douceur et de persuasion pour ramener à son devoir ce jeune homme aveuglé par la passion; mais s'ils ne réussissoient pas, le pontife insinuoit d'employer la force. C'étoit fournir une occasion favorable à *Charles* de satisfaire, sur les états de son neveu, l'ambition de s'agrandir, dont il étoit toujours possédé. *Lothaire* le sentoit et se trouvoit très-embarrassé entre le desir de garder sa maîtresse et la crainte de perdre son royaume. *Louis-le-Germanique*, attentif, pour son propre intérêt, à ne pas souffrir l'agrandissement de son frère, persuada à son neveu d'éloigner *Valdrade*, et de rapprocher *Tietberge*. *Lothaire* la reprit, mais il la traita si

862—869. mal, que l'infortunée reine demanda à se séparer. Le pape s'y opposa.

L'excommunication de *Valdrade* mettoit un frein, sinon à la passion de *Lothaire*, du moins aux preuves publiques qu'il auroit voulu lui en donner, en l'avouant pour son épouse. Il alla à Rome, dans l'espérance de fléchir le pape, qui n'étoit plus *Nicolas*, mais *Adrien II*. Il le trouva aussi inexorable que son prédécesseur. Loin de se laisser gagner, le pontife exigea de ce prince, en l'admettant à la sainte table, de jurer qu'il avoit quitté sincèrement *Valdrade*, et que jamais il ne la reprendroit. *Adrien* prescrivit le même serment aux seigneurs qui l'accompagnoient, et, prenant un ton prophétique, il leur annonça que, s'ils juroient contre leur conscience, ils mourroient dans l'année; et ils moururent : l'évènement a peut-être donné lieu de supposer la prédiction. *Lothaire* n'eut point d'enfans de *Tietberge*. De *Valdrade* qui lui survécut, il laissa deux filles et un fils naturel nommé *Hugues*. Dans la suite *Charles-le-Gros* lui accorda quelques provinces du royaume de son père; mais voyant que le jeune prince augmentoit ses prétentions, et se mettoit en état

le les faire valoir, il lui fit crêver les 870—7.
eux, et le renferma dans l'abbaye de
rum, où il mourut.

L'empereur, *Louis II*, réclama le Partage la Lorrain
oyaume de son frère *Lothaire*; mais
omme il étoit alors occupé en Italie
t embarrassé d'une guerre contre les
arrasins; hors d'état, par conséquent,
le soutenir son droit, *Charles-le-Chauve* s'empara d'abord de tout le
oyaume: ensuite sollicité et menacé
nême par *Louis-le-Germanique*, il
int à accommodement, et les deux
rères se partagèrent la Lorraine, sans
gard pour les réclamations de l'empereur *Louis*, leur neveu.

On a vu que *Charles* s'étoit trouvé Punition Carloman 871—7
omme forcé de laisser porter à *Louis-le-Bègue* le titre de roi. Un autre fils,
ommé *Carloman*, enhardi apparemment par le succès de son frère, demanda aussi un apanage. Sur le refus
le son père, il conspira contre lui. Le
nonarque, afin de le mettre hors d'état
le continuer sa révolte, le fit ordonner
liacre malgré lui, et renfermer dans
ın monastère. Il en sortit à la sollicitation des légats, que le pape avoit
envoyés pour d'autres affaires, recommença ses intrigues, et soutint même
a rébellion par les armes. Les évêques

871—72. de la province de Sens, dont il étoit justiciable, comme diacre de l'église de Meaux, lancèrent contre lui l'excommunication. Il n'en tint compte; mais s'étant encore laissé arrêter, il fut dégradé dans un concile de Senlis; livré ensuite aux juges laïcs, qui le condamnèrent à la mort. Son père commua son supplice en celui d'être privé de la vue : *afin*, porte la sentence, *qu'il ait le temps de faire pénitence*. Etrange commisération! Il subit sa sentence. *Louis-le-Germanique*, son oncle, plus compatissant que son père, le tira de sa prison, et lui donna une abbaye pour y passer tranquillement des jours de douleur qui ne furent pas longs. Ce supplice de crever les yeux, qui a été long-temps pratiqué en France, venoit de l'Orient, où il est encore employé entre les princes.

Charles-le-Chauve, empereur.

873—75. Après l'acquisition d'une partie de la Lorraine, qui agrandissoit si fort les états de *Charles-le-Chauve*, un nouvel événement mit le comble à ses desirs ambitieux. L'empereur *Louis II* mourut sans enfans mâles. Les grands d'Italie désiroient faire tomber les couronnes impériale et royale sur l'un d'entre eux; mais le pape qui trouvoit beaucoup plus avantageux à sa puis-

sance d'avoir, pour maître des pays 873.
qui l'environnoient, un prince étranger, qu'un empereur résidant près de lui, se montra disposé à préférer le roi de France, qui d'ailleurs, avec *Louis-le-Germanique*, étoit l'héritier naturel de leur neveu. *Charles* appuya cette bonne volonté du souverain pontife, en menant promptement au-delà des monts une armée nombreuse, et précédant, par sa diligence, deux fils de *Louis-le-Germanique* qui venoient réclamer le droit de leur père. Comme il se trouvoit le plus fort, le pape le couronna empereur et roi d'Italie en grande solennité le jour de Noël; ainsi, *Charles*, cet enfant presque déshérité à sa naissance, se trouva à la fin le plus avantagé des trois frères.

Mort de Louis-le-Germanique. 876.

Ses succès en Italie ne détruisirent pas les prétentions de *Louis-le-Germanique*, il se proposoit de faire éprouver au nouvel empereur les effets de son ressentiment en attaquant ses états en deçà des monts, lorsque la mort arrêta l'exécution de ses projets. Il laissa trois fils, auxquels il avoit partagé, de son vivant, ses Etats, avec l'approbation de *Charles* son frère. *Carloman* eût la Bavière, avec le titre bien hasardé de roi d'Italie; *Louis*,

876. la France orientale ou la Germanie ; et *Charles* dit *le Gros*, la Frise, l'Alsace, les Grisons ; et de plus, la Suisse et la Lorraine par indivis avec *Louis*,

Nouvelle occasion pour *Charles* d'augmenter ses vastes Etats. Avant que ses neveux aient pris leurs mesures et soient bien établis sur leurs trônes, il attaque *Louis* qui avoit la Germanie. Le jeune prince réclame le traité de partage entre ses frères, que son oncle avoit ratifié, et offre de prouver, selon l'usage du temps, par trente témoins, qu'il n'a point contrevenu à cet accord, comme *Charles* l'en accusoit pour avoir un prétexte d'envahir ses Etats ; de ces témoins, dix devoient subir l'épreuve de l'eau froide, dix celle de l'eau chaude, et dix celle du fer ardent.

Forme des preuves judiciaires.

L'épreuve de l'eau froide consistoit à plonger celui qui s'y soumettoit, bien garotté dans une cuve pleine d'eau : s'il tomboit au fond, il étoit coupable ; s'il surnageoit, il étoit innocent. Dieu, croyoit-on, auroit plutôt fait un miracle que de laisser périr un innocent. Pour la seconde épreuve, il falloit sortir, sain et sauf, d'une cuve d'eau bouillante, où l'on restoit un temps déterminé. Enfin, celui qui s'exposoit à l'épreuve du fer ardent,

étoit obligé ou de marcher lentement sur des socs rougis, ou de mettre et laisser sa main dans un gantelet sortant de la fournaise, sans qu'il parut trace de brûlure. Il y avoit encore l'épreuve de la croix, qui consistoit à tenir ses bras étendus le plus long-temps qu'il étoit possible, celui qui les laissoit tomber le premier perdoit sa cause. Ces épreuves, et quelques autres moins communes et aussi bizarres, se faisoient dans l'église, sous l'inspection des prêtres, et étoient accompagnées de prières et de cérémonies qui leur donnoient un caractère sacré. 876—7.

Dernièr guerres Charles-l Cha ve,

Les trente champions de *Louis*, au grand étonnement des spectateurs, subirent chacun leur épreuve avec succès. *Charles* paroît convaincu, consent à mettre en délibération les droits qu'il se donnoit, et promet en attendant la décision de ne commettre aucune hostilité. Il se retire, en effet, mais il revient brusquement sur ses pas, croyant surprendre son neveu. Celui-ci, qui se tenoit sur ses gardes, accepte la bataille et remporte une victoire complète, elle donne le temps aux trois princes, fils de *Louis-le-Germanique*, de s'assurer dans leurs partages.

Carloman qui, dans le sien, trou-

876—77. voit le titre de roi d'Italie, entreprend de le réaliser, en se mettant en possession de cette contrée. L'empereur, son oncle, y étoit occupé à la défendre contre les Sarrasins. Il conféroit alors à Verceil avec le pape et plusieurs seigneurs d'Italie, sur les moyens d'écarter ces ennemis. Le roi de Bavière saisit ce moment où toutes les attentions étoient fixées exclusivement sur les Sarrasins, mais sans que les préparatifs pour les repousser fussent encore faits; il entre brusquement en Italie, et avance rapidement vers le lieu des conférences. A la nouvelle de sa prochaine arrivée l'assemblée se dissipe; le pape se sauve à Rome, les seigneurs se dispersent, l'empereur se retire vers les Alpes; mais ce qui est fort surprenant, le jeune Bavarois, en si beau chemin, s'arrête comme saisi d'une terreur panique, et rebrousse vers l'Allemagne.

Sa mort. *Charles* s'imagine que c'est peut-être
877. pour pénétrer en France pendant qu'il est en Italie. Il en fait prendre promptement le chemin à sa femme et à ses trésors. Il les suivoit de près, lorsqu'il tombe malade dans un village au pied des Alpes, et y meurt empoisonné, dit-on, par son médecin, juif de nation, nommé *Sédécias*. L'histoire ne

ṙque pas qu'il ait été fait aucune ıquête sur ce crime, ni même qu'il été constaté; on en ignore aussi les tifs : mais on pourroit les trouver ıs la haine assez générale dont ·· *ırles* étoit chargé. 877.

Le peuple lui en vouloit parce qu'il e croyoit cause des maux qu'il éprouroit de la part des Normands, qu'il ne epoussoit pas, et des fléaux affreux, uites des guerres dans lesquelles son ımbition l'engageoit perpétuellement. Les seigneurs ne lui avoient point obli·gation des terres, comtés, marquisats, luchés qu'il leur distribuoit avec profuıion, parce qu'ils jugeoient par sa conduite qu'il n'en rendoit souvent quelques-uns puissans que pour les opposer ı leurs rivaux, et les détruire les uns par es autres. En effet, son règne fut contiıuellement agité par les cabales et les ·évoltes. Dans sa famille il comptoit ıutant d'ennemis que d'enfans, de frères et de parens; *Richilde* même, qui ıvoit été sa maîtresse du vivant de sa emme, et qu'il épousa après la mort l'*Hermentrude*, n'a pas été exempte du soupçon de l'empoisonnement atribué au médecin; c'est, à ce qu'on roit, pour cela qu'il n'en fut fait ni recherche, ni punition. Il eut de *Ri*- Son caractère.

877. *childe* quatre fils qui moururent en bas âge; et d'*Hermentrude*, il lui restoit, quand il mourut, un fils nommé *Louis* et surnommé le *Begue*.

Aucun roi, sans en excepter même *Charlemagne*, n'a rassemblé si fréquemment les seigneurs et les évêques de son royaume. Aucun n'a fait tant de négociations, et n'a conclu tant de traités, mais aucun n'a été moins scrupuleux à manquer de parole. Maître de très-vastes états, jamais empereur n'a été moins puissant dans chacune de ses parties, et malheureusement il transmit cette impuissance à ses descendans. La faute en fut à lui-même et à son avidité.

Cause éloignée de la chute de la 2e race.

Var. Monarcl. Fr. an. 877.

Immédiatement avant son dernier voyage d'Italie, il avoit tenu à Quiersi ou Carisi-sur-Oise un parlement qui avoit pour objet d'assurer la tranquillité du royaume pendant son absence. Défiant, à cause de la rapacité qu'il avoit à se reprocher, il se crut obligé à une profusion de graces; avare, il en accorda qui semblèrent ne lui rien ôter, mais qui devoient coûter bien cher à sa postérité. Soit pour récompenser des services rendus, soit pour fixer des intentions suspectes; ses prédécesseurs,

depuis *Charles-Martel*, avoient donné 877.
de tems à autre l'exemple de rendre quelques fiefs héréditaires. Indiscret imitateur d'une politique qui pouvoit perdre de son danger par la rareté des applications, *Charles*, par un réglement fameux qu'il proposa dans cette assemblée, s'avisa d'étendre ce privilège à tous les fiefs, dont les possesseurs viendroient à mourir, pendant son absence, ou qui par la douleur que pourroit leur apporter sa propre mort, renonceroient après lui à ces mêmes fiefs en faveur de leurs enfans : motif bisarre, de la concession la plus imprudente qui fut jamais ; qui ouvrit la porte à mille autres, et qui fut bien autrement funeste à l'Etat que celle de *Clotaire II*, sur l'inamovibilité des maires. Il est remarquable que ces deux princes qui eurent à-peu-près la même fortune commirent aussi à-peu-près la même faute. Mais si celle du premier dut faire échapper le sceptre des mains qui le portoient, celle du second brisa le sceptre lui-même, et livra la France à tous les malheurs d'un état de guerre perpétuel, suite inévitable des rivalités sans cesse renaissantes de cette multitude de petits souverains, nés de l'anarchie de la féodalité. A chacune de

877. ces deux époques néanmoins, il fallut encore un peu plus d'un siècle pour opérer la désorganisation totale, tant est stable et solide, même avec ses imperfections, l'édifice toujours admirable d'un gouvernement quelconque!

Schisme des Grecs. Avant d'aller plus loin, nous devons à l'importance d'un événement qui se passoit à Constantinople, au temps de *Charles-le-Chauve*, et qui devoit ajouter à la plaie immense dont souffroit déjà l'Eglise par les conquêtes et le prosélytisme des Sarrasins, d'y arrêter un moment nos regards. *Ignace*, patriarche de Constantinople, gouvernoit son église avec une fermeté qui blessoit une cour voluptueuse, et que l'on rendit suspecte au jeune empereur *Michel III*. Il exile le patriarche auquel l'intrigue donne un successeur plus complaisant. C'étoit *Photius*, laïc d'une naissance illustre, d'un savoir immense, dont il nous reste des témoignages, et qui avoit exercé les charges les plus éminentes de l'Etat. En six jours, on le fait passer par tous les degrés du sacerdoce. A peine il est sacré patriarche qu'il assemble un concile où il prononce la déposition d'*Ignace*. Le pape *Nicolas I*, instruit de ces faits par *Photius* lui-même, le déclare intrus sur son propre

port. *Photius*, d'autant plus irrité 877.
il s'étoit promis de capter le suffrage
pape, attaque alors le souverain pon-
, qu'il prétend déposer; accuse les
ns d'erreurs, d'ailleurs peu impor-
ites; et blessé enfin du joug importun
d'une jurisdiction supérieure à la sienne,
de s'en affranchir, en insinuant que
la translation du siége de l'Empire
Co antinople, la suprématie reli-
euse avoit aussi passé à l'église de
e capitale: comme si la Hiérarchie,
aire au gouvernement de l'église,
avoit pas été fixée pour cette raison
n origine; et comme si elle eut
varier par des dispositions subsé-
q es, étrangères à son essence, et
es d'une autorité instituée pour
autre objet. La mort de *Michel* mit
t triomphe de l'usurpateur. *Basile*
Ignace, et *Photius* fut déposé
l'an 869, dans le huitième concile gé-
néral tenu à Constantinople; mais à la
mort d'*Ignace*, ce même *Basile* séduit
par les flatteries de *Photius*, le rétablit
sur le siége qu'il avoit occupé. Comme
la circonstance d'intrusion ne subsistoit
plus, *Jean VIII*, pour le bien de la
paix, le reçut d'abord à la commu-
nion de l'Eglise, et le condamna depuis
pour les menées auxquelles il se livroit

877—78. Les grands se prétendirent en d
de donner la couronne. Ils se f
doient sur ce que, ne l'ayant pas re
du vivant de son père, ce prince
avoit pas un droit immédiat. Soit mé
time pour le Prince personnellement,
desir de profiter de l'affoiblisser
l'autorité royale recevoit de la p us
excessive des grands vassaux, ils li
rèrent s'ils ne mettroient pas sur
trône quelqu'autre prince de la fan
de *Charlemagne*, ou même un d'e
eux. *Richilde*, sa belle-mère, a
en mains les trésors de son mari et
ornemens royaux ; elle étoit, de pl
dépositaire des dernières volontés
Charles. Cette princesse pouvoit,
supprimant le testament du roi,
étoit favorable à son beau-fils, et
livrant les trésors et les ornemens,
la possession étoit alors une espèce
titre, rendre très-puissant le parti
celui qu'elle auroit préféré. Cont
d'abord à *Louis-le-Bègue*, elle
se laissa gagner, lui remit le testar
de son père, qui le déclaroit hériti
et livra ce qu'il lui plut des trésor
des ornemens, dont *Louis* se se
pour se faire sacrer à Reims. Il ré
après cela, les grâces et les digni
distribua des fiefs, comme avoit

879. venances de son rang, avoit jeté yeux sur *Ansgarde*, fille d'un co *Hardouin*, son favori, et s'étoit à elle par un hymen secret. Le dé du consentement de *Charles-le-Chau* son père, avoit suffi à ce dernier p forcer son fils, sans autre forme, répudier *Ansgarde* et à recevoir de main une autre épouse appelée *Alix* o *Adélaïde*. De la première il eut deux fil *Louis III* et *Carloman*. La second étoit enceinte lorsqu'il mourut. El accoucha d'un fils posthume c o le nom de *Charles-le-Simple*. op nions se partagèrent au sujet de la mité de ces princes. Les uns la voyo dans les fils du premier lit, parce que l' nion de leur père avoit été dis avoir recours aux formes ecclési et les autres, dans celui du sec , le motif du respect dû à l'aut ite ternelle et aux lois du royaume qui consacroient. Cette diversité d'o nuisit à tous également. Du do à l' gard de leurs droits le passage à les méconnoître tout-à-fait; et seigneurs puissans qu'avoit enrichi foiblesse ou la munificence des père commencèrent à jeter des regards convoitise sur le trône de leurs en *Louis-le-Bègue* qui, au lit de la

pouvoit pressentir ces dispositions, recommanda ses fils aux seigneurs qui l'environnoient, et leur choisit pour tuteur *Hugues*, abbé de St.-Denys, beau-fils de *Robert-le-Fort*, qui avoit épousé sa mère, et frère utérin de *Eudes*, comte de Paris, et de *Robert* son frère, qui tous deux doivent s'asseoir sur le trône. 879. *Mézeray*, Ann. 887.

LOUIS III ET CARLOMAN.

Louis III et Carloman, 27e. et 28e. rois de France.

Généalogie des Capétiens.

NOUS rentrons dans un nouveau cahos, semblable à celui d'où naquirent les *Carlovingiens*, cahos reproduit par le désordre et la confusion où tomba cette race, et d'où sortirent à leur tour les *Capétiens*. Pour s'y reconnoître, il ne faut pas perdre de vue, dans la suite des événemens, la postérité de *Childebrand*, frère de *Charles Martel*, et oncle de *Pepin*, père de *Charlemagne*. *Childebrand* a été bisaïeul de *Robert*, maire du palais de *Pepin I*, roi d'Aquitaine, fils de *Louis-le-Débonnaire*; et *Robert*, père lui-même de *Robert-le-Fort*, dont nous avons parlé, et qui fut tué dans un combat contre les Normands. Cette généalogie, au reste, n'est point incontestable; et quelques auteurs sur

St.-Foix, *Essais sur Paris*. (*Article Gaulois.*)

879. diverses autorités, et notamment sur celle d'*Aimoin*, qui écrivoit au commencement du onzième siècle, font *Robert-le-Fort* de race saxonne, et même fils ou petit-fils de *Witikind*.

Difficultés qu'éprouvent les enfans de Louis-le-Begue.

Les difficultés qu'éprouva l'exécution des dernières volontés de *Louis-le-Bègue*, en faveur de ses enfans, éclatèrent dans une assemblée que les seigneurs, auxquels ce prince avoit recommandé ses fils, convoquèrent à Meaux. Il s'y trouva des mécontens du dernier règne, qui prétendirent que dans la situation où se trouvoit la France, sans cesse menacée par les *Normands*, il lui falloit, non des enfans, mais un chef d'un âge mûr et puissant par lui-même. Ils nommoient *Louis de Germanie* dit de *Bavière* et le *Jeune* fils de *Louis-le-Germanique*. Leur faction étoit si forte, que, pour s'en débarrasser, on céda à ce compétiteur la partie de la Lorraine, que *Charles-le-Chauve* et *Louis-le-Bègue* avoient possédée. Ces obstacles levés, *Louis* et *Carloman* furent couronnés dans l'abbaye de Ferrières, en Gâtinois. Ils se partagèrent les états de leur père. *Louis* eut la Neustrie, c'est-à-dire toute la partie de la France entre la Loire et la Meuse, compris la Flandre, jusqu'à

mer ; et *Carloman*, l'Aquitaine et 880—82.
urgogne.

deux frères eurent d'abord à se Court regne des deux Princes.
n e contre *Louis*, leur oncle à la
de de Bretagne, qui renouvela ses
rétentions ; mais elles ne furent pas
le longue durée, parce qu'une irruption
urieuse des Normands le força, plutôt
que de continuer à tourmenter ses cousins, à joindre ses forces aux leurs
pour éloigner le danger commun. Ils
appelèrent encore à leur secours *Charles* dit le *Gros* ou le *Gras*, frère du *Bavarois*. Ayant pris la couronne de Lombardie, il étoit occupé en Italie à soutenir les droits que lui avoit légués
Louis - le - Germanique, leur père.
Néanmoins il vint au secours des ses
parens. Les quatre rois réunirent leurs
armes, et livrèrent aux Normands des
combats très-meurtriers, mais qui ne
furent pas décisifs.

Les Normands continuèrent à occuper plusieurs contrées. Ils s'y fixèrent avec d'autant plus de facilité, qu'ils furent délivrés, en peu de temps, de trois de leurs principaux adversaires ; *Louis de Germanie* mourut le premier, de maladie ; *Louis III*, le suivit de près. Il se rompit les reins sous une porte basse, où son cheval l'emporta

Leurs mort 883—84

dent, par *Eudes* et *Robert*, fils de 885—86.
Robert-le-Fort, et par un grand nombre de guerriers venus au secours de cette ville, qui étoit toujours regardée comme la capitale de la France.

L'empereur, qui étoit en Italie, envoya contre les Normands *Henri*, duc de Saxe, qui les battit et les éloigna. Ils se rapprochèrent; le Saxon revint, entra dans la ville, risqua une sortie en nombre inégal, et fut tué. Enfin, vaincu par les instances réitérées des Parisiens, *Charles* vint lui-même. Il déploie aux yeux des assiégés une armée formidable, campée sur le *Mont-de-Mars* dit *Montmartre*; et lorsqu'on croyoit qu'en se laissant seulement tomber sur ces brigands, embarrassés d'un siège et de leur butin, il alloit les écraser par la seule masse de cette armée, non-seulement il ne les attaque pas, mais il entre avec eux en composition, et leur promet sept cents livres pesant d'argent, à payer dans un temps marqué. En attendant ce terme il leur livre, pour ainsi dire, à piller les provinces qui leur conviendront. 886—87.

A la nouvelle de cette honteuse capitulation, un cri d'indignation s'élève par toute la France. Le mépris qu'elle inspire pour l'empereur se répand dans

Infortune de Charles-le-Gros. 888.

888. ses autres états ; son armée l'abandonne toute entière. Français, Lorrains, Bavarois, Germains, Italiens, renoncent, comme de concert, à son obéissance : et ce qu'on auroit peine à croire, si tous les historiens ne l'attestoient, il se trouve seul, absolument délaissé, sans un valet pour le servir, sans un denier pour vivre; en sorte qu'il seroit mort de misère, si *Luitpert*, archevêque de Mayence, ne l'eût retiré, et ne lui eût conféré, dit-on, un canonicat pour vivre. *Arnould*, son neveu, fils bâtard de *Carloman*, roi de Bavière, l'un de ses frères, et mis à sa place en possession des états de Germanie, lui donna trois ou quatre petits fiefs dont il ne profita pas long-temps. Il mourut dans un village de Souabe, les uns disent de chagrin, les autres de poison ; il ne laissa pas d'enfans.

EUDES,

âgé de trente ans.

Eudes, 30e roi de France. Son élection.

C'étoit une belle occasion pour rendre la couronne à *Charles*, le fils posthume de *Louis-le-Bègue ;* mais il n'avoit que dix ans.

L'abbé *Hugues*, tuteur de *Charles*, avoit été remplacé par *Eudes*, son frère

utérin, fils de *Robert-le-Fort*, comte 888.
de Paris. Il paroît qu'il ambitionnoit le trône. Il fut tenu à Compiègne une assemblée sur ce sujet. Malgré les qualités d'*Eudes*, malgré sa valeur et sa sagesse reconnues; une taille avantageuse, une affabilité qui lui concilioit l'estime de la noblesse et l'affection des peuples; enfin, malgré le besoin qu'on ne pouvoit se dissimuler d'avoir un roi qui pût gouverner et combattre par lui-même, on hésita, tant le droit du jeune prince étoit bien reconnu! si on établiroit un substitut couronné, ou un dépositaire du sceptre, pour le rendre à *Charles*, quand son âge et les circonstances lui permettroient de le porter. Il arriva ce qu'on voit d'ordinaire dans ces sortes d'assemblées, où l'on n'ose s'expliquer clairement. On prit un parti moyen; on déclara *Eudes* roi, avec des clauses ambigues, qui ne décidoient pas clairement s'il abdiqueroit à certaines époques, ou dans certaines circonstances, en faveur de son pupille, ou s'il jouiroit du titre et de l'autorité royale jusqu'à sa mort.

Il signala la première année de son règne par des victoires sur les Normands qu'il chassa des environs de Paris. Il alla les chercher jusque dans le Co-

888—92. tentin et la Bretagne, où il leur fit essuyer des échecs importans. D'un autre côté, il pourvut à l'intégrité du royaume, en empêchant un comte d'Auvergne et de Toulouse, qui s'étoit rendu très-puissant en Aquitaine, de s'y faire déclarer roi. Mais, en retenant d'une main, il prodiguoit de l'autre, et distribuoit avec profusion des domaines, des fiefs, des abbayes aux seigneurs dont il croyoit que l'amitié pouvoit lui être utile par la suite.

EUDES ET CHARLES III, *le Simple*,

Charles, âgé de 14 à 15 ans.

Eudes et Charles III le Simple, 30e et 31e rois de France.

893—97. Le moment arriva pour *Eudes* de tirer partie de sa générosité. *Charles* grandissoit, et les seigneurs, attachés au sang de *Charlemagne*, commencèrent à insinuer au tuteur qu'il étoit temps de rendre à son pupille le sceptre qu'on ne lui avoit confié que comme un dépôt. *Eudes* ne goûta pas la proposition. De la négociation on en vint aux armes ; le sort n'en fut pas favorable à *Charles*. Il éprouva même un revers décisif, qui le força de se retirer chez *Arnould*, empereur de Germanie. Ce prince lui donna des troupes

pour rentrer dans son royaume. Il fit mieux, de concert avec les seigneurs, las sans doute d'une guerre qui duroit depuis plusieurs années, il engagea les deux rivaux à partager le royaume. *Eudes* eut le pays entre la Seine et les Pyrénées. *Charles*, reconnu pour souverain dans la partie même qu'il abandonnoit, régna depuis la Seine jusqu'à la Meuse, compris la Flandres jusqu'à la mer; mais il se trouva bientôt maître de toute la France par la mort de *Eudes*. Ce prince ne laissa qu'un fils qui vécut peu; mais il avoit un frère nommé *Robert*, qui s'étoit distingué avec lui dans le siége de Paris. 893—97.

CHARLES-LE-SIMPLE,

âgé de vingt ans.

Dans tout ce qu'on a vu jusqu'à présent on ne trouve rien qui puisse fonder le surnom de *Simple* que l'histoire donne à *Charles*; il s'est même encore passé plusieurs années, depuis son entier rétablissement, sans aucuns de ces événemens qui impriment sur leurs auteurs le sceau de la foiblesse. Au contraire, on lui trouve de la fermeté à soutenir la dignité de son trône.

Charles III, le Simple, 31e. roi de France, seul roi. 898—911.

98—911. Il revendique la Lorraine et des parties de l'Aquitaine distraites du royaume, se met à la tête des armées, combat de sa personne. On peut dire qu'il gouverna avec prudence, puisque dans un temps si orageux, l'histoire ne fait mention ni de troubles, ni de factions; on ne peut même lui refuser des vues sages et une saine politique dans le traité qu'il fit avec les Normands.

Les Normands s'établissent en France.

912. Ces peuples s'étoient extrêmement multipliés en France. *Rollon* entretenoit sur les côtes une armée, que les recrues perpétuelles venues du nord, et l'adjonction de tous les vagabonds que le pillage attire, rendoit formidable. Il avoit fixé le siège de sa domination à Rouen. Sans se plonger dans la mollesse, il y accoutumoit ses capitaines à goûter les douceurs d'une vie tranquille; le repos et les agrémens d'une cour pacifique leur faisoient perdre l'habitude de leurs mœurs féroces. On rapporte que la société des évêques de ces cantons, leurs instructions, leurs exhortations contribuèrent beaucoup à ce changement. *Rollon* lui même s'en laissa toucher. On donne à ce prince un amour extrême pour la justice, et une fermeté inflexible pour la faire exécuter. Des bracelets d'or restèrent pendant

plusieurs mois suspendus à un arbre, 912
à la vue de ses soldats, autrefois incapables de réprimer leur avidité, sans qu'aucun osât y toucher. Invoquer *Rollon* par cette exclamation : *Ah! Rol*, ce qu'on a appellé *clameur de haro*, c'étoit se procurer une protection assurée contre les vexations et les rapines.

Charles, persuadé qu'inutilement il tenteroit d'expulser un prince bien établi, qui poliçoit ses peuples et fondoit son empire sur la justice, aima mieux traiter avec lui. Il lui donna en fief toutes les terres depuis l'embouchure de l'Epte dans la Seine, jusqu'à la mer, pays qu'on a appelé depuis le duché de Normandie, avec un droit d'hommage sur la Bretagne, et lui accorda une de ses filles en mariage, à condition d'embrasser la religion chrétienne. *Rollon*, en réparation des brigandages exercés par ses troupes, fit des largesses immenses aux églises des prélats qui l'avoient catéchisé. En même temps il fit arpenter les terres du duché, en dépouilla les propriétaires, et les donna aux capitaines et soldats qui l'avoient aidé dans sa conquête. *Væ victis*, malheur aux vaincus!

Les seigneurs Français, au lieu de voir dans le traité de *Charles* avec Intrigu la cour.

12—21. *Rollon* une sage précaution, un rempart pour leurs possessions contre de nouvelles invasions de la part des Normands, que leurs anciens compatriotes, devenus sédentaires et propriétaires, ne manqueroient pas de repousser, se plurent à y trouver une imprudence et un inconvénient : l'imprudence de combler des pirates et des brigands de biens qui pourroient en attirer d'autres : l'inconvénient, que *Charles* n'avoit peut-être traité les Normands avec tant de générosité, et ne s'étoit allié personnellement à leur chef, que dans l'intention de disposer de ses forces, pour les subjuguer eux-mêmes quand il lui en prendroit envie. Ils crurent voir l'exécution prochaine de ce dessein dans la confiance entière que le roi donnoit à *Haganon*, son ministre, homme adroit, qu'il avoit mis à la tête des affaires. Il étoit d'une naissance obscure, par conséquent suspect aux grands. Ils publioient qu'il étoit moins ministre que favori, nom fait pour rendre odieux ceux qu'on en gratifie. Entre ces envieux, mécontens ou ambitieux, se distinguoit *Robert*, frère du roi *Eudes*, et qui à ses charges, à ses titres, à de grands domaines, joignoit un mérite personnel qui lui donnoit un grand crédit.

Ici commencent les événemens qui ont pu attirer à *Charles* l'épithète de *simple*. Il étoit tranquille pendant que tout s'agitoit autour de lui. Il savoit ou devoit savoir qu'il y avoit des mécontens ; que l'on critiquoit sa conduite ; que son ministre étoit envié ; qu'on blâmoit l'ascendant qu'il lui laissoit prendre dans le gouvernement ; que les grands craignoient qu'il n'y eût des desseins contre les entreprises qu'ils faisoient continuellement sur l'autorité royale ; qu'ils se recherchoient, s'abouchoient, s'échauffoient les uns les autres ; qu'enfin, il y avoit parmi eux un homme hardi, ambitieux, puissant, très-propre à réunir ces matières inflammables, et à causer un grand incendie. *Charles*, disons-nous, savoit tout cela, ou devoit le savoir ; et c'est dans ces circonstances que sans précautions, sans troupes pour le défendre d'un coup de main, il a la simplicité de convoquer, comme à l'ordinaire, l'assemblée du Champ de Mai, à Soissons, pour régler avec les seigneurs les affaires du royaume. Tout d'un coup il se trouve investi de mécontens ou de gens feignant de l'être. L'un lui reproche son indolence, son aveugle confiance dans son favori ; l'autre son alliance avec les

922. Révolte.

922. Normands, ses prodigalités, la dissipation du domaine royal : ces inculpations se font en face, sans égards, sans respect ; tous déclarent qu'ils ne le veulent plus pour leur roi, brisent et jettent à terre des brins de paille qu'ils tenoient dans leurs mains; espèce de signification qu'ils rompent avec lui, et le laissent seul dans le champ, fort étonné de cette brusque incartade.

CHARLES III *le simple*, et ROBERT.

Charles III le Simple, et Robert 31e et 32e rois de France.

CEPENDANT *Hervé*, archevêque de Reims, et peut-être quelques autres seigneurs, s'entremettent et obtiennent qu'on gardera obéissance à *Charles* l'espace d'un an. *Hervé* le retire dans un de ses châteaux. Pendant cette année de probation, *Charles* négocie, regagne plusieurs des dissidens, et se trouve assez fort pour reprendre le sceptre; mais il a l'imprudence de rappeler *Haganon*, qu'il avoit écarté. Ce retour, qui étoit peut être une violation des conditions imposées lorsqu'on lui accorda une année d'épreuve, sert de prétexte à *Robert* pour prendre les armes; il se fait déclarer roi, et il est sacré à Reims.

Charles, trop foible contre cette insurrection, presque générale, se retire en Aquitaine. Il y trouve des seigneurs moins aliénés que ceux du centre de ses états. Il profite de ces bonnes dispositions, lève une armée et va chercher son rival. Ils se rencontrent près de Soissons. Le combat fut vif et la mêlée sanglante. Les deux compétiteurs y payèrent de leur personne. *Robert* fut tué; des historiens disent que ce fut de la main de *Charles*, qui ne gagna pas pour cela la victoire. *Hugues-le-Grand*, fils de *Robert*, soutint le combat, et resta maître du champ de bataille. 923. Il est tué.

On convient qu'il ne tint qu'à ce *Hugues* de prendre la couronne. Il en laissa, dit-on, la disposition à *Emme* sa sœur, qui avoit épousé *Raoul* ou *Rodolphe*, duc de Bourgogne. Il envoya lui demander lequel elle préféreroit pour roi, de lui ou de son époux : elle répondit, faisant allusion à une des cérémonies de l'hommage, qu'elle aimoit mieux baiser le genou de son mari, que celui de son frère. *Raoul* fut couronné, et *Hugues* resta son principal appui. Raoul couronné.

924. CHARLES *le simple*, et RAOUL.

Charles III le Simple, et Raoul, 31e et 33e rois de France.

Charles n'abandonna pas la partie, mais il étoit obligé de faire la guerre plus en aventurier qu'en roi ; reçu dans un château, chassé d'un autre ; aujourd'hui maître d'une place forte, demain dépossédé, s'aidant de toutes sortes de moyens et de toutes sortes de gens, des Normands même, ce quile rendoit odieux aux Français, qui avoient encore trop présens à la mémoire les ravages de ces peuples.

Charles est emprisonné.

L'infortuné roi eut cependant une lueur d'espérance assez bien fondée. L'empereur de Germanie, son parent, dont il réclama la protection, marqua de l'intérêt pour ce prince si maltraité. Les préparatifs qu'il faisoit allarment *Hugues* et ses confédérés. Il y avoit parmi eux un comte de Vermandois, nommé *Hébert* ou *Herbert*, qui pendant tous ces troubles tenoit une conduite équivoque ; arrière-petit fils du malheureux *Bernard*, roi d'Italie, et gendre du roi *Robert*, on le voyoit alternativement attaché à *Hugues*, son beau-frère, ou à *Charles*, son parent, selon qu'il avoit à craindre ou à espérer de l'un ou de l'autre. Apparemment il trouva plus d'avantage à servir un prince qui avoit le suffrage de la nation, et des troupes autour de lui, que celui qui

étoit abandonné du plus grand nombre, 924—25.
et qui ne comptoit que sur des secours éloignés. Il feint de s'attendrir pour *Charles*, lui demande une conférence. *Charles* a la simplicité de se fier à un homme versatile, et peut-être mercénaire. Il est fait prisonnier. A cette nouvelle *Ogine*, sa femme, se sauve en Angleterre, son pays natal, et emmène avec elle *Louis*, son fils unique, qui n'avoit que trois ans.

Pendant les années qui s'écoulèrent, depuis la trahison d'*Herbert*, jusqu'à la mort de *Charles*, le comte de Vermandois se servit de son prisonnier pour obtenir ce qu'il désiroit, ou pour éloigner ce qu'il craignoit. *Raoul* lui refusoit-il les domaines qu'il demandoit ? il lui montroit son rival, et menaçoit de le replacer sur le trône. Par cette ruse il se fit donner la ville de Laon, qui avoit été la seule forteresse importante du prince détrôné. Les Normands lui faisoient-ils appréhender une irruption, soit pour reculer leurs limites soit pour venir au secours d'un prince leur bienfaiteur, *Herbert* le menoit sur la frontière, l'établissoit arbitre entre lui et eux, et obtenoit ce qu'il désiroit. Il paroît qu'il traitoit son captif avec douceur et respect, et peut-

long-temps une multitude d'Electeurs. 929—36.
L'affranchissement de diverses provinces ou leur aliénation, la réunion de plusieurs principautés sous une même main, l'extinction de quelques familles, et la politique enfin des princes les plus puissans, réduisirent insensiblement ce grand nombre. En 1152, à l'élection de *Frédéric Barberousse*, on en comptoit encore cinquante-deux : cent ans après, à celle de *Richard de Cornouailles*, trois prélats seulement s'étoient maintenus en possession de leur droit ; et parmi les laïcs, les seules maisons de Bohême, de Bavière, de Saxe et de Brandebourg en jouissoient exclusivement ; et avec cette particularité, que plusieurs princes de chacune de ces maisons prétendoient également au droit de suffrage. Il en résultoit, dans le nombre des Electeurs, une variation qui ajoutoit à toutes les autres causes de trouble et de schisme qui fatiguoient l'empire à chaque nouvelle élection. Celle de *Charles IV.*, roi de Bohême, plus traversée qu'aucune autre, fit sentir à ce prince la nécessité d'un réglement positif, et ce fut en conséquence qu'il rendit en 1356 cette fameuse loi connue sous le nom de *Bulle d'or*, qui, réduisant à un vote unique

929—36 les suffrages multipliés des quatre maisons électorales, limita invariablement à sept le nombre des Electeurs, savoir: trois ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trêves et de Cologne; et quatre laïcs, le roi de Bohême, le comte Palatin du Rhin, aîné de la maison de Bavière, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg.

Maison de Saxe.

La première maison sur laquelle se porta le choix des Allemands, fut la maison de *Saxe*. Pendant le cours de cent douze ans qu'elle occupa le trône, elle porta la fortune germanique au plus haut point de splendeur; lui acquit les royaumes des deux Bourgognes, qui s'étoient formés vers ce temps des débris de l'Empire de Charlemagne; et tout le nord et le centre de l'Italie, où les empereurs dominèrent alors en maîtres absolus.

Maison de Franconie.

La maison de *Franconie* qui succéda à celle de Saxe, en 1024, au temps de *Robert*, fils de *Hugues Capet*, au fils duquel la couronne impériale avoit même été offerte, ne soutint pas ces avantages. La jalousie des papes, excitée par une fausse idée de la nature de leur pouvoir, suscita aux nouveaux empereurs de longues et de fameuses querelles, dites *du Sacerdoce et de*

l'Empire, dont le terme fut l'affranchissement de l'Italie, qui commença dès-lors à prendre la même forme politique, à-peu-près, qu'elle a gardé jusqu'à nos jours. 92.—36.

Maison de Souabe.

Ce fut sous la maison de *Souabe* qui parvint à l'Empire en 1137, au même temps que *Louis le jeune* au trône de France, que se consomma la perte de l'Italie, ainsi que l'anéantissement du pouvoir impérial, au sein même de sa domination. La mort funeste du jeune *Conradin*, la dispersion de ses états entre mille mains, et la longue anarchie qui prépara cette catastrophe et qui la suivit, firent pulluler une multitude de petits souverains qui, de nos jours encore, se partageoient l'Allemagne, et qui depuis long-temps eussent été engloutis dans le cahos où ils se formèrent, s'ils n'eussent étayé leur foible pouvoir d'une autorité tutélaire qu'ils eurent la sagesse d'établir au-dessus d'eux.

Maison d'Autriche.

Mais si le besoin leur commandoit le choix d'un chef habile, une politique défiante vouloit que ce chef fût peu puissant par lui-même. Un gentilhomme suisse, *Rodolphe de Habsbourg*, qui a été tige de la seconde maison d'Autriche, réunissoit en lui ces deux qualités, et fut

929—36. élu l'an 1263, trois ans après la mort de *St. Louis*. Depuis cette époque, et à l'interruption près d'un intervalle de cent ans, où le siége impérial fut occupé par divers princes des maisons de Luxembourg et de Bavière, les descendans de *Rodolphe* ont continué d'occuper le trône germanique jusqu'à nos jours, et jusqu'au moment où l'établissement de la *confédération du Rhin*, en 1806, en a fait cesser l'existence.

§. III. 936—987.

Retour à la famille et à la succession directe des Carlovingiens, et leur chute, sous les rois Louis IV *d'Ou-*tremer, *fils de* Charles-le-Simple; Lothaire, *son fils; et* Louis V *dit* le Fainéant, *son petit-fils; lesquels ne régnèrent que sous le bon plaisir et la tutelle de* Hugues-le-Grand, *fils du roi* Robert, *et de* Hugues Capet, *fils de* Hugues-le-Grand. *Période de 51 ans.*

LOUIS IV D'OUTREMER,

âgé d'environ 20 ans.

Louis IV d'Outremer, 34e. roi de France.

Il est rappelé d'Angleterre.

La mort de *Raoul* étoit une seconde occasion pour *Hugues-le-Grand*, de monter sur le trône; mais il la négligea, ou la crut prématurée. *Adelstan*, petit-fils du grand *Alfred*, le *Charlemagne* de l'Angleterre, avoit recueilli avec tendresse, *Ogine*, sa sœur, et *Louis*, fils de cette princesse. Il plut aux seigneurs français de se souvenir du jeune

936—37. prince, victime de leur haine ou de leur prévention. Ils le demandèrent à son protecteur. L'oncle ne l'abandonna pas sans précaution. Il se fit donner des otages, et retint quelques-uns des seigneurs qui étoient venus chercher son neveu *outre mer*, d'où *Louis* a pris son surnom. Les autres l'attendoient sur la grève. Ils lui prêtèrent serment de fidélité en descendant du vaisseau, et le menèrent à Laon, où il fut sacré par l'archevêque de Rouen.

Querelles avec Hugues-le-Grand.

938—39. Parmi eux, et sans doute à leur tête, se trouvoit *Hugues-le-Grand*. Vraisemblablement une démarche si importante n'auroit pu être faite sans le consentement du comte de Paris, duc de France, possesseur, outre ses autres biens, du revenu des abbayes de Saint-Denis, Saint-Germain, et Saint-Martin de Tours, et jouissant entre les grands vassaux, ses pairs, d'un crédit immense, justement mérité par sa générosité, sa valeur, sa sagesse et ses autres qualités personnelles. Aussi *Louis*, qui n'avoit pas encore vingt ans, lui donna-t-il la charge de premier ministre, qu'il n'auroit peut-être pas été sûr de lui refuser.

Que *Hugues* s'y attendît ou non, quand il la tint, il prétendit ne pas

s'en dessaisir, et s'y conduire en maître. 938—39
Cependant il n'affectoit pas une domination absolue, et se portoit ordinairement pour médiateur entre le roi, qui faisoit des efforts pour reconquérir l'autorité qu'usurpoient les grands vassaux, et ceux-ci qui formoient entre eux des associations pour se soutenir. C'étoit l'accession de *Hugues* à l'un ou à l'autre parti qui faisoit pencher la balance.

Chacun avoit ses ressources, toutes très-ruineuses pour la France. Les seigneurs appeloient le beau-frère de *Louis*, *Othon I*, empereur de Germanie, toujours prêt à remplir le royaume de ses soldats pour obtenir la partie de la Lorraine qu'il désiroit. *Louis* avoit recours aux Normands, et même aux Bulgares, espèce de sauvages qui avoient pénétré jusqu'en France : ainsi ce malheureux royaume étoit perpétuellement infesté de troupes de brigands, de pillards, d'incendiaires, qui y faisoient ruisseler le sang et le couvroient de ruines.

La même confiance imprudente qui avoit coûté la liberté à *Charles-le-Simple*, jeta son fils dans les fers. Le duc de Normandie, *Guillaume*, fils de *Rollon*, étoit mort, laissant un fils en très-bas âge, nommé *Richard*. Le

Louis est fait prisonnier 943—45

443—45. roi dans l'intention, disoit-il, de veiller à son éducation, le fit venir à sa cour; mais on s'aperçut bientôt qu'il avoit des desseins perfides sur les états, peut-être même sur la personne du jeune duc. Un sujet fidèle le sauva empaqueté dans un faisceau d'herbes, et le déposa entre les mains de *Bernard*, comte de Senlis, son oncle maternel. Les projets de *Louis* ne tardèrent pas à se développer, mais comme il ne se sentoit pas assez fort pour s'emparer seul de la Normandie, il s'associa *Hugues*. Ils convinrent de la conquérir en commun et de se la partager. *Bernard*, qui étoit adroit, jugea qu'il n'y avoit d'autre moyen de sauver les états de son neveu, que de brouiller les associés : il proposa au roi d'obliger son neveu à le reconnoître pour unique seigneur, et promit de lui abandonner les places qui lui conviendroient. Cette offre qui satisfaisoit en grande partie aux desirs de *Louis*, fut acceptée ; mais l'acquiescement que le roi y donna, choqua le prince *Hugues* qui s'en montra fort irrité. Frustré de la part qu'il s'étoit promise, il ne voulut pas que son associé conservât celle qu'il retenoit. Se targuant d'une feinte générosité, il s'opposa au

démembrement des états du jeune duc, 943—45
et se déclara son protecteur. *Aigrold*, chef danois, qui s'étoit établi dans le Cotentin, prit bien plus efficacement la défense du duc *Richard*. Il s'opposa avec une armée aux progrès que le roi faisoit en Normandie, et dans une conférence, où loin de s'entendre pour la paix, on en vint aux voies de fait, il le fit prisonnier, non, à ce qu'il paroît, sans les conseils et la connivence de *Hugues*.

Sitôt que *Gerberge*, femme de *Louis*, Il est délivré.
fût instruite de cet événement, elle mit 946—947
tout en œuvre pour procurer la liberté à son mari; elle s'adressa aux seigneurs français, conjura l'empereur *Othon* son frère. Efforts inutiles! il fallut en venir à la médiation de *Hugues*, qu'on soupçonnoit, à trop juste titre, d'être le vrai détenteur de son roi. Il paroissoit indifférent sur cette affaire, et n'y prendre aucun intérêt: il fallut le supplier pour qu'il s'en mêlât, et quand il y consentit, ce ne fut qu'à condition que tous les seigneurs français l'en prieroient par un diplôme qu'ils lui mirent entre les mains. On juge bien qu'il n'eut pas grande peine à obtenir l'élargissement de *Louis*. Les stipulations du traité ne furent point onéreuses pour le roi, elles rétablirent les choses

946—947. sur l'ancien pied. Il s'engagea à rendre au jeune duc tous ses États. Celui-ci s'obligea à lui en faire hommage; et en donnant un de ses fils et deux évêques pour gages de la sûreté de sa parole, *Louis* fut relâché par les Normands; mais il n'en devint pas plus libre. *Hugues*, sous de frivoles prétextes, le retint prisonnier, et ne le remit en pleine liberté qu'au bout d'un an, en recevant la ville de Laon, qu'il lui extorqua.

Louis et Hugues se réconcilient.

947. *Herbert*, comte de Vermandois, qui la possédoit lorsqu'il fit *Charles-le-Simple* prisonnier, étoit mort : mort en prononçant, pendant toute son agonie, ces paroles de désespoir ou de repentir amer : *Nous étions douze qui trahîmes le roi Charles;* mais ces regrets des mourans, touchent rarement les vivans qui prospèrent. On vient de voir que *Hugues*, coupable de la trahison faite au père, et sans doute instruit des remords de son complice, n'en attenta pas moins à la liberté du fils. Les deux rivaux cependant, *Louis* et *Hugues* de France, se réconcilièrent. *Hugues* tint même sur les fonts de baptême une fille de *Louis*, ce qui étoit alors un lien sacré. Celui-ci lui confirma le titre de duc de France, et le reconnut duc de Bourgogne.

Ces beaux présens marquent moins sans doute la générosité du roi, qu'ils ne prouvent son extrême détresse. En effet ce monarque étoit réduit à promener ses inquiétudes et ses chagrins dans les Cours de ses vassaux, en Anjou, Saintonge, Aquitaine, et autres lieux; à solliciter leur bienveillance, capter celle des seigneurs allemands; enfin à se concilier l'amitié des évêques, du clergé et des moines, alors très-puissans. De toutes ces démarches naquit une conjuration générale en faveur du malheureux roi.

947. Détre du roi.

Ses courses dans les provinces n'étoient pas toujours pacifiques. Il étoit souvent obligé d'y paroître armé, ou pour se faire recevoir, ou pour éviter les embuscades. La France, par conséquent, étoit généralement dans un état de guerre. Il n'y auroit eu que *Hugues* assez puissant pour le faire cesser, en se réconciliant sincèrement avec *Louis*; mais les troubles lui étoient nécessaires pour avoir toujours des troupes sur pied. Les plaintes, les cris des malheureux Français, et d'une partie des Germains, également vexés, firent recourir, faute d'autres moyens, à un expédient qui avoit réussi dans plus d'une occasion. Les excommunications, ces foudres actuelle-

947. mentimpuissantes, étoient alors fort redoutées par les plus grands seigneurs, et seules capables de mettre un frein à leurs violences et à leurs injustices. On réclama de toutes parts cet expédient, et le Pape *Agapet II*, vivement sollicité, envoya en France un légat autorisé à assembler un concile général des Gaules et de la Germanie, qui examineroit les prétentions respectives, les régleroit, et forceroit les partis, par l'excommunication, à acquiescer au jugement qui seroit porté.

Concile d'Ingelheim. 948. Ce concile se tint à *Ingelheim*. Il s'y trouva un grand nombre de seigneurs, et seulement trente-un évêques. Une relation dit que *Hugues* y assista avec le roi *Louis*, tous deux assis sur le même *banc*. Mais il y a plus d'apparence que le comte de Paris, nommé aussi duc de France, n'y assista pas. Après la lecture d'un écrit qui contenoit les griefs du roi, le monarque se lève, expose avec clarté les manœuvres de son rival, développe ses projets ambitieux, insiste avec chaleur sur l'injustice de l'avoir retenu prisonnier pendant un an, et renforçant sa voix : « Si quel-
» qu'un, dit-il, me reproche les trou-
» bles et les calamités du royaume,
» s'il croit qu'ils proviennent de ma
» faute, qu'il paroisse ; je suis prêt à

» me justifier de la manière que le con- 948.
» cile ordonnera, même par preuve de
» mon corps en champ de bataille ».
Le concile écrivit à *Hugues*, le menaça, lui et ses adhérens, d'excommunication, s'ils ne se rangeoient pas à leur devoir à l'égard de leur souverain. Il y eut des réglemens que chacun observa bien ou mal selon les circonstances.

Mort de Louis.

949—54.

Depuis ce temps, il régna une espèce de tranquillité, mais qui n'étoit pas une véritable paix; car les seigneurs continuèrent de se battre entre eux, appuyés tantôt par *Louis*, tantôt par *Hugues*, comme auxiliaires. Une querelle, qui s'éleva directement entre les deux rivaux, fut appaisée par *Gerberge*, femme de *Louis* et par *Hedwige*, femme de *Hugues*, qui étoient sœurs: les deux princesses s'abouchèrent, et firent un traité dont *Louis* ne recueillit pas les fruits. En poursuivant un loup près de Reims, son cheval broncha et le jeta rudement à terre. Il fut relevé froissé et meurtri, et mourut, n'ayant pas encore quarante ans, des suites de sa chute: prince recommandable par sa bravoure et la pureté de ses mœurs; né pour laisser un nom célèbre, s'il eût vécu dans de meilleurs temps. Il avoit eu cinq fils de la reine *Gerberge*.

949—54. Deux lui survécurent : *Lothaire*, âgé de treize ans, à peu près, et *Charles*, de quinze ou seize mois.

LOTHAIRE,

âgé d'environ treize ans.

Lothaire 35.e roi de France.

954. Pour la troisième fois *Hugues* put s'asseoir sur le trône; il ne le voulut, ou ne l'osa pas. Il est vrai que *Louis* y avoit associé son fils *Lothaire*, trois ans auparavant ; mais puissant comme l'étoit *Hugues*, fils lui-même d'un père qui avoit porté la couronne, il ne lui auroit pas été difficile de la placer sur sa tête, s'il l'avoit résolu. *Gerberge*, sa belle-sœur, le sentit. Persuadée qu'il seroit plus avantageux pour son fils de paroître vouloir tenir le sceptre de la générosité de son oncle, que de son propre droit, elle va trouver son beau-frère, le flatte, remet entre ses mains le sort du jeune orphelin. *Hugues* est touché de cette déférence, prend son neveu sous sa protection, et le mène lui-même sacrer à Reims.

Puissance de Hugues-le-Grand.

954—55. Si on ne veut pas ôter à l'oncle le mérite de son action, il ne faut pas ajouter que les infortunes de *Louis*, son beau-frère, avoient éveillé un sen-

timent de bienveillance en faveur de sa famille ; qu'on montroit de l'attachement ou de la compassion pour le fils, qu'il n'auroit peut-être pas été sûr de marquer de la disposition à le dépouiller, et que le moment ne parut pas opportun à *Hugues*. Mais s'il ne s'appropria pas tout le royaume, il en joignit du moins encore quelques parties à celles qu'il tenoit déjà. Le titre de duc France, il le fit accompagner de celui de duc de Bourgogne, et déclarer qu'ils passeroient en héritage à ses enfans. Ces titres ne donnoient pas les terres ; mais ils conféroient le commandement général pour les armes, le droit de rendre la justice, d'établir des impôts, sous l'autorité apparente des rois, qui pouvoient destituer les titulaires ; mais ils ne l'osoient guère, quand ces titulaires étoient munis de grandes alliances, pourvus de villes fortes et de troupes, comme *Hugues-le-Grand*. 954—55.

On conjecture qu'il laissoit à son jeune neveu l'extérieur et l'éclat de la royauté. Il le montra avec appareil à *Paris*, cette capitale que la postérité de *Charlemagne* avoit fort négligée. *Guillaume, tête d'étoupes*, comte de Poitiers, avoit manqué de docilité aux ordres impérieux du duc de France. Sa

954—55. conduite fut taxée de révolte. Le duc mena *Lothaire* à l'armée, afin de paroître ne conquérir que sous les auspices du roi le comté dont il s'étoit fait gratifier.

Mort de Hugues. 956. Ce fut le dernier des exploits de *Hugues* : il mourut de maladie dans la force de l'âge, après avoir véritablement régné vingt ans, sans avoir porté le sceptre. Il avoit épousé en premières noces une sœur de *Louis-le-Bègue*; il étoit beau-frère d'*Othon*, roi de Germanie; d'*Edouard*, roi d'Angleterre; de *Louis d'Outremer*, roi de France; oncle de *Lothaire*, le roi régnant, et de *Charles* son frère; et beau-père de *Richard*, duc de Normandie, auquel il avoit donné une de ses filles en mariage. Il laissa d'*Avide* ou *Hedwige*, la dernière de ses trois épouses, quatre fils et deux filles. On l'a appelé *Hugues-le-Grand*, à cause de ses qualités ou de sa taille; le *Blanc*, à cause de son teint; l'*Abbé*, parce qu'il possédoit plusieurs riches abbayes. Un auteur rapporte qu'il portoit aussi le surnom de *Capiton* ou *Capet*, ce qu'on pouvoit interpréter *homme de tête* : surnom qui a passé à *Hugues*, son fils aîné, et par lui à sa postérité.

Paix en France. *Othon I*, roi et empereur de Ger-

manie, qui se trouvoit frère de *Gerberge* et d'*Avide*, oncle de *Lothaire* et de *Hugues Capet*, prit un grand crédit en France, et le soutint par l'entremise de *Brunon*, archevêque de Cologne, son frère, qu'il y envoya souvent. L'émulation jalouse entre les deux jeunes cousins, fut du temps à s'éveiller, ou du moins elle étoit modérée par les mères qui étoient sœurs, et ce temps fut un intervalle de repos pour la France. Quelques étincelles de divisions s'allumèrent entre eux, à l'occasion d'une entreprise que fit *Lothaire* sur la personne de *Richard*, duc de Normandie. Il tenta de le faire prisonnier; peut-être pour s'emparer ensuite de son duché. La trahison qui devoit avoir lieu dans une conférence, ne réussit pas. *Richard* appela à son secours *Hugues Capet*, dont il avoit épousé la sœur; et la seule démonstration que firent les deux beaux-frères de se soutenir mutuellement, en imposa à *Lothaire*. 957—77.

Entreprises du prince Charles.

978—79.

Le frère de ce prince, nommé *Charles*, atteignoit sa vingt-quatrième année. Il s'ennuyoit, à cet âge, de n'avoir point d'apanage. Depuis *Charles-le-Chauve*, les rois d'Allemagne et de France se

978—79. disputoient la Lorraine. Ce n'étoit pas le petit pays que nous connoissons sons ce nom, mais un beau et grand royaume qui pénétroit dans la France et s'étendoit au loin en Allemagne. Par les différens accords qui avoient suivi leurs guerres, la Lorraine étoit demeurée annexée à l'Allemagne. Elle fut alors divisée en deux parties, la *Mosellane* ou haute-Lorraine (celle d'aujourd'hui) qui fut donnée par l'empereur *Othon I* à *Frédéric*, comte de Bar; et la basse Lorraine ou le Brabant qui fut accordé par le même à un *Godefroi*. En 976, le fils de *Godefroi* étant venu à mourir sans postérité, *Othon II*, pressé sans doute par les sollicitations de *Charles*, son cousin, frère de *Lothaire*, lui abandonna le duché de basse Lorraine, et même une partie de la haute. *Lothaire*, mécontent de cette générosité, soit qu'il craignît qu'elle ne donnât des prétentions plus ambitieuses à son frère; soit qu'il la regardât comme une usurpation des droits de suzeraineté, auxquels il prétendoit, comme descendant de *Charlemagne*, sur la Lorraine entière, réclame en son propre nom la totalité de cette province, fait ses dispositions

en conséquence, entre à l'improviste dans le Brabant, s'en empare ainsi que de Metz, où il se fait rendre hommage par les Lorrains, et de-là s'avance avec tant de célérité sur Aix-la-Chapelle, où *Othon* tenoit une cour gaie et tranquille dans la plus grande sécurité, qu'il le surprend à table. L'empereur n'a que le temps de sauter sur son cheval, et de s'enfuir, laissant à la discrétion du vainqueur mets, vins, meubles, bijoux; et à la rapacité de ses soldats, tous les environs qu'ils ravagèrent cruellement. 978—79.

En revanche, *Othon* rassemble une armée nombreuse, entre par les Ardennes, saccage la Champagne, et vient camper à Montmartre. « Je veux, « disoit-il, faire chanter ici un *alleluia*, « qui s'entende jusqu'à Notre-Dame « de Paris ». Mais *Lothaire* s'y étoit jeté; *Hugues Capet* se joignit à lui. Ils firent si bonne contenance que l'empereur n'osa les attaquer; et quand il décampa, les deux cousins, joignant leurs troupes, harcelèrent leur parent jusqu'à la frontière, achevant de désoler les pays que l'Allemand avoit ravagés. Rodomontade de l'empereur Othon.

780—81.

Causes de haine contre Charles.

Qu'on juge de l'indignation qui s'éleva contre *Charles*, que l'on regardoit comme la cause de cette affreuse dévastation. Ce fut le principe de la haine que les Français conçurent contre lui, et dont il recueillit des fruits si amers. Cependant, ces querelles au sujet de la Lorraine, ne furent pas absolument inutiles à *Charles* : car par le traité qui fut conclu à Reims, entre *Othon II* et *Lothaire*, les choses demeurèrent en l'état où elles étoient avant la guerre. *Lothaire* fut reconnu suzerain de toute la Lorraine ; *Othon*, propriétaire de la haute, et *Charles* de la basse. Mais faute énorme que commit ce même *Charles*, soit afin de se mettre à couvert des répétitions que pourroit faire *Othon*, soit plutôt comme l'insinue *Mézeray*, afin de se donner un appui contre la mauvaise volonté de son frère, qu'il supposoit ne lui avoir accordé le Brabant que par force ; il imagina contre les dispositions formelles du traité, et au mépris de sa propre dignité, de reconnoître *Othon* pour son seigneur et de lui faire hommage. Cette soumission d'un prince français à un prince étranger, révolta généralement. Elle fut traitée de bas-

sesse et couvrit le prince d'un mépris que rien ne put effacer. Il paroît que *Charles* étoit ou fort imprudent ou fort mal conseillé, car il se révolta contre son frère. Il ne tendoit pas à moins qu'à le détrôner; mais son projet échoua. Dans cette entreprise il s'aida encore des Allemands; ce qui rendit plus forte et plus incurable la haine qu'on lui portoit déjà. 980—81.

Mort de Lothaire 982—86.

Lothaire étoit un prince sage, vaillant, guerrier quand la circonstance le demandoit, mais habituellement pacifique, aimé de son peuple, estimé des étrangers. Quoiqu'il eût assez maltraité les Allemands, on remarque qu'il n'en avoit pas moins leur confiance, puisqu'ils étoient prêts à lui donner la tutelle d'*Othon III*, son cousin issu de germain, resté en bas âge. Lorsqu'il mourut, il étoit dans sa quarante-cinquième année. On dit qu'il fut empoisonné par *Emme*, sa femme, fille de *Lothaire*, roi d'Italie, et de *Ste. Adélaïde* de Bourgogne, qui depuis épousa l'empereur *Othon I*, et qui fut aussi recommandable par ses talens que par ses vertus. Il laissa un fils nommé *Louis*, âgé de dix-neuf ans.

986.
Louis-le-Fainéant, 36e roi de France.

LOUIS-LE-FAINÉANT,

Agé de 19 ans.

Lothaire avoit eu la précaution de faire couronner son fils avant sa mort. Il lui avoit fait épouser *Blanche*, fille d'un seigneur d'Aquitaine, princesse vive et galante, dont l'union ne pouvoit être que mal assortie avec un époux aussi foible de corps que d'esprit. Elle l'avoit quitté une fois; et son beau-père avoit été obligé d'aller la chercher lui-même en Aquitaine, pour la remettre moitié de gré, moitié de force, avec son mari.

Sa mort.
987.

Pendant la fin du dernier règne, et pendant celui-ci, qui fut très-court, puisqu'il ne dura que quinze mois, il y eut sans doute des intrigues assez intéressantes à connoître, puisque voilà d'un côté *Emme*, accusée d'avoir empoisonné son mari; de l'autre, *Blanche* tachée du même soupçon à l'égard du fils. Le crime de la belle-mère semble constaté par l'opinion de son fils. Il en étoit persuadé, la traitant publiquement en coupable, la retenant dans une espèce de prison, privée de ses amis et de ses domestiques. Il étoit même prêt

a la faire comparoître en justice quand il mourut. Il n'y a pas les mêmes présomptions contre *Blanche ;* mais il est fâcheux pour la belle-mère et la bru, d'avoir été également crues capables d'un pareil crime. *Louis* a été surnommé le *Fainéant*. Les chroniques ne marquent pas qu'il ait omis ou négligé quelque chose qu'il auroit pu ou dû faire, seul reproche propre à fonder l'imputation de fainéantise ; mais apparemment on lui connoissoit du penchant à l'indolence, et on l'aura plus jugé sur son caractère que sur ses actions. 987

Fin de la seconde race dite des Carlovingiens.

~~~~~~~~~~~~

On a cru devoir restituer ici un monument intéressant du langage du neuvième siècle, qui a été omis en son lieu, page 253. C'est le texte du serment mutuel qu'en 842 et l'année qui suivit la funeste bataille de Fontenay, *Charles le Chauve* et *Louis le Germanique*, tous les deux fils de *Louis le Débonnaire*, prononcèrent en présence des grands de leurs états, lors du traité solennel qu'ils conclurent à Stras-
~~~~~~~~~~~~

contre *Lothaire* leur aîné
. conservé par *Nithard*,
contemporain, est d'autant
. qu'il est le seul qui
les langues romane et tudes
on parloit à cette époque.
de *Louis* est en langue
pour être entendu des Fran
de *Charles* en tudesque,
entendu des Germains.

LOUIS. Pro Deo
Pour de Dieu l'an
CHARLES. In Godes mi

Xristian poblo, et
Chrétien peuple, et
Xristianes folches, ind

didst
de ce
fon thesemo

in quant Deus savir
autant que Dieu savoir
Got gevisse

fradre Karlo, et in adjudha er in
frère Charles (Louis), et en aide serai en
bruoder Lodwig. . . . .

cadhuna cosa si cum hom per dreit
chacune chose ainsi que un homme avec justice
. . . . soso man mit rehtu

son fradre salvar dist, in o quid il
son frère sauver doit, en ce que il
sinan bruodher ...... scal, in thi ut haz er

me altresi faret; et ab Ludher
pour moi ainsi feroit; et avec Lothaire
mig soso madvo; ind mit Ludheren

nul plaid numquam prindrai qui meon
aucun accord jamais ferai qui, par ma
inno thing ne gegando, zhe, minnan

vol, cist meon fradre Karle
volonté, à ce mien frère Charles (Louis)
willon tesan minan bruodher Lodwige

in damno sit.
en dommage soit.
ce scadhen wehren.

« Pour l'amour de Dieu et pour le peuple
« chrétien, et notre commun salut, à comp-

« ter de ce jour, autant que Dieu m'en
« donnera le savoir et le pouvoir, je sauve-
« rai mon frère *Charles* (*Louis*), et je lui
« serai en aide en chaque chose, ainsi qu'il
« convient à tout homme, de sauver son
« frère, et tout ainsi qu'il feroit pour moi; et
« je ne ferai avec *Lothaire* aucun accord qui
« par ma volonté soit préjudiciable à mon
« frère *Charles* (*Louis*) ».

SERMENT DES SEIGNEURS FRANÇAIS. Si
TRADUCTION. Si
SERMENT DES SEIGNEURS GERMAINS. Oba

Lodhuigs sacrament que son fradre
Louis (*Charles*), *le serment que son frère*
Karl, then eid then er sinemo bruodher

Karlo jurat, conservat, et Karlus
Charles (*Louis*) *jure, observe, et que Charles*
Luduwige geswor, geleistit, inde Ludhuwig

meos sendra de suo part, non
Louis, mon seigner, de sa part, ne le
min herro, then er imo part, for-

los tanit; si jo returnar non l'int pois,
tienne; si je détourner ne l'en puis,
brichit; ob inanes arwenden ne mag,

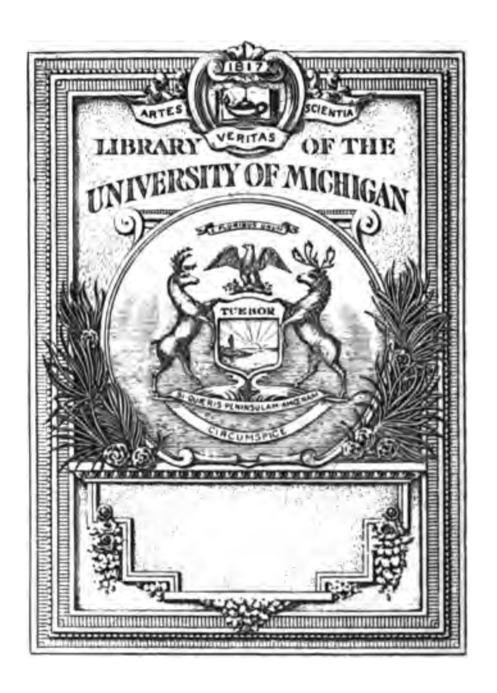
ne jo, ne neuls cui jo retornar int
ni moi, ne nuls que je détourner en
noh ih, no thero them hes irrwenden

pois, in nulla aiudha contra Loduwig
pourai, en aucune aide contre Louis (Charles)
mag, imo ce follusti wıdhar Karl

non li jver.
les ne lui sera.
ne wirdit.

« Si *Louis (Charles)* observe le serment que « jure son frère *Charles (Louis)*, et que « *Charles (Louis)* mon seigneur, ne le « tienne pas de son côté, si je ne puis l'en « détourner, ni moi, ni aucun de ceux que « je pourrai persuader, ne lui seront aucu-« nement en aide contre *Louis (Charles)* ».

FIN DU TOME SECOND.


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

